

RAPPORT
EVALUATION QUALITATIVE DES
REAAP

Délégation Interministérielle à la Famille
DGAS



Septembre 2009

Sommaire	1
Synthèse des enseignements de l'étude et recommandations	1
Les principaux enseignements de l'étude	1
1. Un dispositif mobilisateur notamment pour les acteurs institutionnels.....	1
2. Des modalités de pilotage très hétérogènes	2
3. L'animation des REAAP : différentes fonctions et modèles.....	6
4. Les REAAP, une thématique claire mais des actions qui gagneraient à être précisées.....	7
5. L'impact des REAAP : un impact qualitatif avant tout	9
6. Les Points Information Famille	10
Les recommandations.....	12
1. Réformer le pilotage des Réseaux.....	12
2. Développer la fonction d'animation.....	13
3. Revoir le positionnement des Points Information Famille	14
Rapport détaillé.....	16
I - Objectifs et méthodologie de l'étude	16
1. Rappel des objectifs de l'étude.....	16
2. La méthodologie.....	16
II - Pilotage et animation des REAAP	17
1. La « philosophie » REAAP suscite une forte adhésion des acteurs institutionnels.....	17
2. Des modalités de pilotage très hétérogènes	19
3. Différents modèles d'animation.....	35
III - Les actions soutenues par les REAAP.....	41
1. Des actions-types récurrentes, « cœur de cible »	42
2. Des actions débattues, à la « frontière » des REAAP.....	50
3. Une minorité d'actions a priori « hors champ »	51
IV - La « plus-value » des REAAP	53
1. Pour les acteurs institutionnels, un espace partenarial mobilisateur.....	53
2. Une plus-value du REAAP nuancée par les porteurs d'action.....	55
3. auprès des parents, un impact qualitatif avant tout.....	58
V - Zoom sur les Points Information Famille	64
1. Un « concept » bien accueilli en 2004	64
2. Mais de réelles difficultés à la mise en oeuvre.....	67
3. Aujourd'hui, un dispositif tombé dans l'oubli ?	71

Evaluation qualitative des REAAP

Dans le cadre du pilotage du dispositif REAAP, la Délégation Interministérielle à la Famille et la DGAS souhaitent disposer d'une évaluation qualitative sur le fonctionnement des réseaux d'appui et d'écoute aux parents.

L'objectif de cette étude est de faire le point sur les modalités de pilotage, de coordination des réseaux en sachant que jusqu'à présent ceux-ci disposent d'une marge de manœuvre importante pour déterminer et mettre en œuvre les modalités qui leur semblent répondre le mieux à leurs besoins.

Au-delà de cette étude sur les modalités de fonctionnement des REAAP, le comité de pilotage national a souhaité que l'évaluation concerne également la plus value du REAAP, notamment du point de vue de la mobilisation des parents et du point de vue de l'articulation avec des dispositifs connexes tels que les Points Information Famille.

Les acteurs rencontrés...

- L'étude a porté sur 5 réseaux départementaux : Seine Saint Denis, Gard, Aveyron, Gironde, Saône et Loire.
- Sur chaque site ont systématiquement été rencontrés les principaux pilotes des réseaux (a minima DDASS, CAF, Conseil Général), les porteurs de la fonction d'Animation, des associations développant des actions ainsi que des parents.
- Globalement ce sont 35 acteurs institutionnels qui ont été rencontrés, 30 associations et 40 parents.

Cette étude a été réalisée au mois de juin 2009. Elle se situe dans un contexte particulier marqué par une diminution sensible des budgets accordés aux REAAP par les DDASS. A cela s'ajoute des évolutions institutionnelles non encore totalement abouties (délégation d'une fraction du budget des REAAP aux CAF, évolution du rôle des DDASS dans le cadre de la RGPP). Cette synthèse marque les principaux enseignements de cette étude ainsi que les préconisations qui en découlent. Bien entendu celles-ci n'engagent que leurs auteurs. Pour en assurer la bonne compréhension il est utile se référer à la lecture du rapport détaillé.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE

1. Un dispositif mobilisateur notamment pour les acteurs institutionnels

Il s'agit d'une particularité forte des REAAP qui les distingue nettement d'autres dispositifs tels que les CUCS, les Programmes de Réussite Educative ou encore les CLAS. Les REAAP suscitent généralement auprès de leurs pilotes institutionnels une véritable adhésion. Celle-ci repose sur des principes clés qui animent le dispositif et qui figurent dans la Charte fondatrice des REAAP. Se dégage ainsi une identité autour de plusieurs principes et valeurs.

› Un dispositif à vocation « généraliste/universaliste »

Contrairement à de nombreux autres dispositifs, les REAAP ne visent pas un segment particulier de publics. Il ne s'agit pas d'un dispositif relevant des politiques sociales ou d'insertion qui serait dédié à des publics « précaires » ou particulièrement fragiles. Le Réseau d'Appui s'adresse à tous les parents. Cette vocation lui évite ainsi l'écueil de la stigmatisation des publics et le situe sur le registre des politiques en faveur de la famille. Ce principe est fortement défendu par les promoteurs des REAAP. Lorsque des tentatives se font jour pour réorienter le dispositif sur des publics relevant par exemple des Contrats Urbains de Cohésion Sociale de nombreux acteurs se mobilisent pour sauvegarder le positionnement « singulier » des REAAP.

› **Un positionnement construit sur l'implication et la reconnaissance du rôle des parents**

Il s'agit d'un axe fort de la philosophie des REAAP. Non seulement le dispositif n'est pas stigmatisant compte tenu de sa vocation « universaliste » mais de plus il repose théoriquement sur la participation active des parents et surtout sur la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences. En cela les REAAP prennent le contre-pied de nombreux dispositifs. Il s'agit bien d'apporter une écoute et un appui aux parents et non de les « éduquer » ou les « rééduquer ». Cette finalité induit une méthode particulière valorisant la libre adhésion des parents, la pédagogie par les pairs, le développement de l'échange de pratiques. Les REAAP ne se situent pas sur le champ de politiques « correctives » encore moins « coercitives ».

› **La dimension de réseau**

C'est le dernier volet du triptyque identitaire du REAAP, volet qui suscite une forte adhésion. Il s'agit d'un réseau interinstitutionnel en premier lieu. Les REAAP excèdent les frontières et les compétences d'une seule institution. CAF, Conseils Généraux, DDASS notamment doivent coopérer pour couvrir harmonieusement ce champ de la parentalité. Cette dimension de réseau accorde également une place importante (au moins en théorie) à l'initiative du secteur associatif et notamment des petites associations créées à l'instigation de parents.

Cette dimension de réseau suscite un sentiment d'adhésion car elle promeut un principe de « coopération volontaire et non hiérarchisé ». Les acteurs échangent entre eux leurs bonnes pratiques, confrontent leurs expériences et peuvent être conduits à partager leurs ressources. Enfin, la notion de réseau est susceptible d'induire une dynamique d'ouverture et de développement progressif.

Ce triptyque identitaire confère une forte personnalité au REAAP, au moins pour ses promoteurs. Les fondamentaux consignés dans la Charte servent de « guide pour l'action » et cadrent bien les finalités et l'esprit du dispositif, lequel a incontestablement ses « farouches partisans ». Cependant cette identité forte n'est pas toujours supportée par un cadre de pilotage et d'animation assurant la diffusion de cette identité au plus près du terrain.

2. Des modalités de pilotage très hétérogènes

D'un département à l'autre le concept même de pilotage peut être abordé différemment. Les instances de pilotage sont également diverses et plus ou moins formalisées. Enfin les niveaux de pilotage en termes d'échelon géographique sont également différents d'un site à l'autre.

› **Des fonctions de pilotage à géométrie variable**

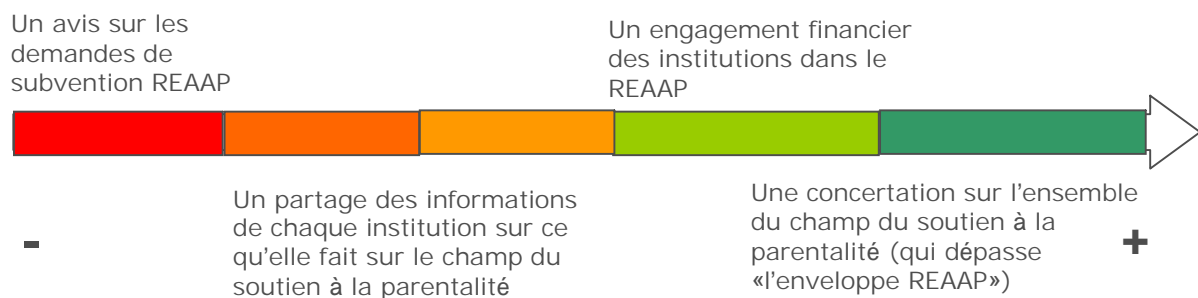
Selon les acteurs et les départements la notion de pilotage évoque et recouvre des pratiques différentes. Au sein d'un même département il n'y a pas toujours de conception partagée de la notion de pilotage.

- La notion de pilotage est parfois purement symbolique. Elle marque d'une certaine manière le positionnement et l'origine étatique du dispositif sans préjuger des modalités réelles de pilotage. Ainsi on peut affirmer que la DDASS pilote le dispositif parce qu'elle en a jusqu'à présent la responsabilité budgétaire. Cela ne préjuge pas pour autant au quotidien ni de l'implication ni de l'influence de la DDASS. Toutefois cette fonction symbolique du pilotage peut avoir une influence forte. Elle peut participer de l'équilibre interinstitutionnel du dispositif en le plaçant au-delà des enjeux strictement locaux.
- Le pilotage peut renvoyer à la fonction formelle de lancement de l'appel à projet, d'instruction des dossiers. Cependant cette fonction est souvent partagée soit dans un

comité de pilotage ou un comité de financeurs. Cette fonction ne suffit pas aujourd'hui à clarifier qui pilote et comment. Selon les départements l'appel à projet est commun à l'ensemble de financeurs ou non. Il s'opère à partir d'une doctrine « REAAP » définie et ajustée entre partenaires ou non. De même l'instruction des dossiers et des demandes se fait à partir de critères partagés et formalisés ou non.

- La question des financements et de la décision budgétaire recouvre également des modalités très différentes d'un site à l'autre. Sur certains sites est pratiqué un véritable modèle de cogestion de fonds qui dépasse la seule ligne budgétaire Etat du REAAP. Les partenaires peuvent dans ce cas décider ensemble des actions qu'ils décident ou non de cofinancer. La décision étant collective et mobilisant les financements de tous les partenaires. Dans d'autres cas les partenaires sont conviés à donner leur avis sur la ligne budgétaire REAAP/DDASS ce qui d'ailleurs ne préjuge pas de la décision de cette dernière en n'évoquant pas leurs propres budgets. **Les modalités de décisions des comités de pilotage et la responsabilité du pilote notamment en matière budgétaire sont ainsi très hétérogènes.**
- Cette question du pilotage renvoie à la question de la dynamique partenariale. Qu'est ce que partagent les partenaires au sein du REAAP et de ses diverses instances de « pilotage » ? Ici encore la réponse n'est pas univoque. Selon les départements le REAAP permet plus ou moins de partager des informations, d'élaborer des orientations, de mutualiser des ressources avec un effet « levier » plus ou moins important en termes de financement.

Le schéma ci-dessous traduit les différents niveaux de partenariat au sein des instances de pilotage.



A minima le dispositif permet à l'ensemble des partenaires de donner leur avis sur les demandes de subventions des associations. Dans certains cas, les instances de « pilotage » permettent d'échanger de l'information sur ce que chaque institution finance sur le champ des actions couvertes par les associations. Dans d'autres cas, les partenaires financeurs s'engagent financièrement via des cofinancements d'actions entrant dans le champ du REAAP. Enfin, dans un cas de figure la concertation des partenaires excède le seul champ des actions REAAP pour intégrer également un champ « parentalité » géré par un des financeurs REAAP. **Le périmètre du REAAP est ainsi plus ou moins large et fait écho à des dynamiques partenariales très différentes.**

Des instances de pilotages très diverses

Selon les départements coexistent plusieurs instances concourant aux fonctions de pilotage.

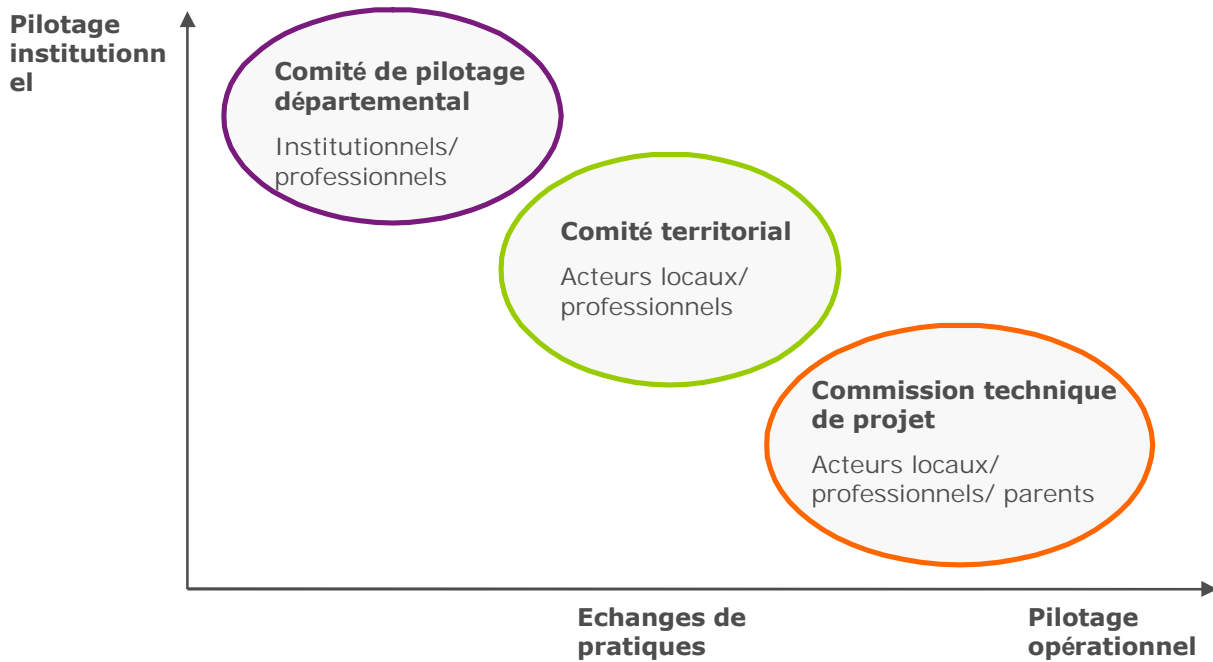
- Les comités de pilotage peuvent recouvrir des compositions diverses selon les départements et peuvent exercer des fonctions différentes. Ils peuvent décider des orientations des REAAP et décider des financements. Dans d'autres cas ce sont des instances formelles, à visée institutionnelle qui se réunissent très peu fréquemment et peuvent initier des réunions de type institutionnel (les « grandes messes »). Ces comités de pilotage peuvent parfois éprouver des difficultés à mobiliser les acteurs décisionnaires et avoir une vraie résonance politique, d'où dans certains cas le sentiment d'un manque de dynamisme du dispositif.

- Plusieurs départements se sont dotés de comités de financeurs. Comme nous l'avons évoqué précédemment ces comités évoquent les financements attribués pour les actions REAAP mais selon des modalités très diverses. Généralement le comité des financeurs ne réunit que les financeurs et se réunit peu fréquemment. Dans d'autres cas cependant il se réunit mensuellement mais se réunit pour évoquer le dispositif au-delà des financements.
- Des « comités techniques » ont été créés également dans plusieurs départements. Ce sont des instances qui se réunissent assez fréquemment pour traiter de thèmes précis concourant à l'animation du dispositif.
- Enfin, et même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une instance de pilotage il est nécessaire d'évoquer la fonction d'animation/coordination qui de fait joue un rôle parfois déterminant en matière de pilotage. Lorsque la fonction d'animation se confond avec celle de pilotage (le pilote exerce officiellement la mission d'animation) la confusion des notions tant pour les partenaires que les associations est patente. L'animateur tend à devenir le pilote en ayant un contact privilégié avec les acteurs de terrain, les partenaires institutionnels... ce cas de figure peut également être observé lorsque l'animation est confiée à une association extérieure très professionnelle qui dialogue avec des instances de pilotages insuffisamment présentes. **La fonction de pilotage doit être articulée avec la fonction d'animation** pour être efficace.

⌋ Des échelons de pilotage souvent très centralisés

Sur 3 sites sur 5 retenus pour l'étude, les REAAP sont essentiellement départementaux et ne bénéficient pas réellement d'échelons de régulation au plan territorial. Cependant 2 sites tentent de développer des réseaux organisés au plan territorial. Sur un plan théorique cela signifie que trois niveaux peuvent être pris en compte en termes de pilotage et de régulation.

- Un niveau départemental. C'est le niveau qui existe aujourd'hui sur l'ensemble des sites. Ses fonctions sont d'articuler au plan institutionnel le dispositif, d'instruire les appels à projets, de décider des financements, de communiquer et enfin d'envisager le développement du REAAP.
- Le niveau territorial. Il est formalisé sur certains départements via des comités locaux ou des REAAP territoriaux. Ces réseaux regroupent les acteurs locaux impliqués dans le fonctionnement et/ou le développement des REAAP. Ces réseaux permettent de densifier l'échange de pratiques, favorisent la création de véritables réseaux opérationnels et facilitent l'émergence de projets. Ces instances peuvent dans quelques cas associer des parents ce que ne font pas les instances de pilotage au niveau départemental.
- Le niveau local. Il s'agit du niveau le plus opérationnel où se montent les projets. L'échelon territorial est souvent celui de la commune. Il s'agit véritablement du niveau de mise en œuvre de projets entre partenaires et parents.



Ce schéma en trois niveaux est aujourd'hui relativement rare. Les REAAP semblent souvent cantonnés à un pilotage départemental. L'ensemble des territoires sont rarement couverts. Faute de relais locaux, d'instances de régulation territorialisées, faute de structures d'aide à l'émergence de projet, le développement territorial des réseaux est limité.

› Un pilotage en phase d'évolution ?

La question du pilotage est d'autant plus d'actualité que de nombreux partenaires s'interrogent sur l'évolution du REAAP dans le contexte de la RGPP et de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF.

Aujourd'hui les partenaires notent les difficultés de positionnement sur le REAAP de plusieurs institutions.

- Les DDASS en tendance (des particularités locales peuvent exister) sont perçues comme étant de moins en moins en première ligne sur le sujet. Elles-mêmes d'ailleurs, mentionnent assez souvent qu'elles n'ont plus les moyens (en termes de ressources humaines et en termes de budget/actions) de piloter efficacement les REAAP (ainsi que les PIF d'ailleurs). Ceci-dit plusieurs partenaires regrettent cet affaiblissement de l'Etat et s'interrogent sur l'équilibre partenarial qui prévaudra si l'Etat confirme ce qui est perçu comme un « désengagement ».
- Les CAF sont généralement très investies sur le sujet. Les REAAP font bien entendu écho à leurs missions de droit commun en matière de politique en faveur de la famille et de la parentalité. Les récentes évolutions nationales en matière de délégation budgétaire tendent de facto à renforcer leur « leadership », celui-étant encore plus affirmé lorsque la CAF exerce la fonction d'animation.
- Les Conseils Généraux sont souvent très présents dans le dispositif mais à l'exception du département de la Saône et Loire sont rarement en posture de « pilotes » du dispositif. Cependant compte tenu de leur rôle en matière d'action sociale, de prévention et de protection de l'enfance et d'accueil de la petite enfance ils jouent un rôle clé dans le financement, le développement et l'articulation des actions sur le terrain.
- L'Education Nationale est souvent représentée dans les dispositifs. Cependant son implication est à géométrie variable et semble souvent résulter d'initiatives locales voire individuelles plutôt que d'une volonté et d'une politique institutionnelle structurée. De

nombreux partenaires souhaiteraient compte tenu des besoins perçus sur le terrain, que la coopération avec l'Education Nationale se développe.

- Selon les départements des associations sont plus ou moins représentées dans les comités de pilotage. La question de la représentation des parents et/ou de leurs représentants reste ouverte pour l'avenir.
- Enfin, selon les configurations de dispositifs les communes peuvent être présentes dans les instances de régulations territoriales. Leur participation s'avère bien entendu très profitable pour le développement de projets locaux.

La question du pilotage s'avère déterminante pour promouvoir l'identité et le développement des REAAP. La latitude accordée aux REAAP jusqu'à présent pour mettre en place des modalités de pilotage répondant à leur contexte a permis d'initier des réseaux. En revanche leurs développements à l'avenir, passe sans doute par un cadrage plus précis du REAAP, des ses modalités de pilotage. Ces dernières sont également indissociables de la fonction d'animation des REAAP.

3. L'animation des REAAP : différentes fonctions et modèles

La fonction d'animation des REAAP apparaît comme déterminante sur tous les sites. Elle incarne via un poste, un lien le réseau. Elle le fait symboliquement et réellement exister. La fonction d'animation donne du sens également au réseau. Elle le légitime institutionnellement.

Sur l'ensemble des sites de l'étude la fonction d'animation a de fait un impact important sur la dynamique du dispositif. En termes positif comme en moins positif. Selon les fonctions effectivement recouvertes par l'animation, selon ses moyens et son positionnement, celle-ci sera plus ou moins efficace et porteuse de développement.

⌋ La fonction d'animation : la diversité des positionnements et des moyens

- Diversité des positionnements institutionnels en premier lieu. Dans certains cas la fonction d'animation est dévolue au pilote. Un poste peut dès lors être cofinancé ou financé au titre d'une ligne budgétaire REAAP pour animer au plan départemental le dispositif.

Dans ce cas de figure la convergence de la fonction de pilotage et d'animation marque fortement l'identité du dispositif et son pilotage. Le REAAP tend à être identifié comme relevant prioritairement d'une institution et non d'un collectif de partenaires. En revanche ce schéma présente l'avantage de la cohérence de l'action et peut être un facteur favorable pour asseoir le développement opérationnel du REAAP.

Dans d'autres cas la fonction d'animation est distincte de la fonction de pilotage mais est confiée à un autre membre du comité de pilotage. Cette répartition des rôles suppose une bonne entente entre les partenaires. Elle présente l'avantage de distinguer formellement les fonctions même si dans la réalité le risque peut être de considérer l'animation comme étant le pilote.

Enfin dans d'autres cas la fonction d'animation est confiée par le comité de pilotage à un opérateur, par exemple une association. Dans ce cas la fonction d'animation est bien identifiée et fait l'objet d'un cahier des charges. Cela clarifie bien le rôle des différentes instances.

- Diversité des moyens alloués à cette fonction d'animation. Selon les sites retenus pour l'étude les moyens consacrés à l'animation varie de 0,1 ETP à 1,75 ETP. Même s'il s'agit de départements de tailles différentes, il est clair que les missions confiées à cette fonction d'animation sont différentes.

› **La fonction d'animation recouvre différents types de missions**

Sans être exhaustifs, les animateurs des REAAP peuvent plus ou moins couvrir un ensemble de tâches et de fonctions, lesquelles vont exercer une influence déterminante sur l'identité et l'impact du dispositif.

- Une mission logistique, de secrétariat

Cette fonction est assurée dans certains cas par le pilote. Il s'agit de préparer les appels à projets, organiser les instructions de dossiers, préparer les différentes instances de pilotage

- Une mission d'information/communication

Il s'agit à la fois de diffuser la « bonne parole du REAAP » mais également d'organiser des événements de communication, de faciliter la circulation de l'information, la diffusion des bonnes pratiques. Cette mission se traduit dans plusieurs cas par l'édition de lettres, l'animation de blogs, de sites internet, l'élaboration de supports de communication.

- Une mission de Centre de Ressources et de Capitalisation

Cette mission est plus ou moins développée selon les REAAP. Dans certains cas elle se traduit par l'élaboration et la dispense de formations. Elle peut se traduire également par la capitalisation et l'échange de bonnes pratiques, par un appui à la réflexion et à la formalisation d'une doctrine locale du REAAP.

- Une mission d'aide au développement et à l'émergence de projets

Cette mission consiste à accompagner les territoires et/ou les associations à construire des projets. Dans un département cette mission est particulièrement développée. La fonction d'animation est en fait une fonction de développement et d'animation territoriale (appui à l'émergence de comités territoriaux pour faciliter le développement d'actions). Sur d'autres sites cette fonction d'appui au développement est quasi inexistante.

Compte tenu des moyens existants et de la diversité des REAAP la fonction d'animation est plus ou moins mandatée pour exercer telle ou telle mission. En tout état de cause, si les fonctions communication, logistique sont souvent assurées la mission d'appui au développement notamment sur son versant aide au développement territorial est aujourd'hui assez faible. Ce positionnement de la fonction d'animation a des conséquences importantes sur le type d'actions développé, l'impact et le développement du dispositif.

4. Les REAAP, une thématique claire mais des actions qui gagneraient à être précisées

L'existence de la Charte et l'adhésion qu'elle suscite permettent incontestablement de nommer un champ d'action, de promouvoir une méthode d'intervention, d'identifier un public cible (l'ensemble des parents). Ceci dit l'analyse qualitative des actions développées et les réflexions des acteurs des REAAP peuvent interroger sur les frontières des actions REAAP par rapport à d'autres actions.

› **Des actions-types récurrentes des REAAP**

Plusieurs actions font incontestablement partie intégrante du « cœur de cible » du REAAP et caractérisent bien ces actions. Citons notamment les groupes de paroles des parents avec généralement l'intervention de professionnels. Les temps partagés entre parents et enfants, notamment les temps de loisirs, les conférences/débats avec la participation d'experts sur les questions liées à la famille et à l'enfant.

Dès lors que ces actions impliquent les parents, qu'elles concernent leur rôle de parents, qu'elles sont collectives, qu'elles sont effectuées avec l'appui d'un professionnel, et qu'elles sont conformes aux grands principes énoncés dans la Charte elles répondent aux yeux de la

plupart des acteurs aux critères REAAP ce qui les distinguent d'autres actions et permet ainsi de les articuler au mieux avec d'autres dispositifs. Ainsi les actions REAAP peuvent paraître complémentaires des actions développées dans le cadre des Programmes de Réussite Educative. Alors que celles-ci portent prioritairement sur l'enfant et sont des actions individuelles, le REAAP peut intervenir en complément auprès des Parents de manière collective.

› **Des actions pour lesquelles les acteurs peuvent s'interroger**

Les acteurs font état d'actions qui peuvent les interpeller et à propos desquelles ils ont plus ou moins débattu (et auxquelles ils ont pu apporter des réponses différentes selon les sites). Nos propres investigations peuvent également contribuer à une réflexion sur les limites, les frontières des actions REAAP :

- Certains acteurs s'interrogent sur la pertinence des actions dites individuelles. Par exemple les actions de consultation d'un psychologue (uniquement les premières consultations repérées généralement suite à un groupe de parole) doivent-elle être éligibles ?
- Les actions comportant des services (parfois payants) apportées aux parents dans une optique de faciliter leur rôle de parents (pour l'aide aux devoirs par exemple) sont-elles des actions REAAP ? De même les actions de type « ludothèque » lorsqu'il n'y a pas réellement d'animation et de support d'échanges avec les parents peuvent poser question.
- Les actions financées pour des structures comme les centres sociaux dont le rôle est de travailler sur les questions de parentalité doivent-elles être prises en compte ou faut-il réserver les financements à de petites associations, à des projets innovants ?
- Les actions pour des segments de publics très particuliers (concernant les parents touchés par la perte d'un enfant par exemple, ou encore la question de la gestion du handicap...) peuvent également interroger les acteurs.

› **Une minorité d'actions semble éloignée du périmètre du REAAP**

Nous avons pu identifier quelques actions nommées par les acteurs comme relevant du REAAP mais qui au regard des interviews effectuées auprès des acteurs, des parents semblent difficilement relever du champ du REAAP. Ces actions peuvent être des actions menées dans le cadre de l'apprentissage linguistique, cela peut être des actions impliquant des personnes âgées mais dont les groupes de paroles ne portent jamais sur le rôle de grands-parents...

La présence de ces actions (relativement marginales rappelons le) sur le champ du REAAP peut s'expliquer de différentes manières.

Dans certains cas les acteurs, les associations déclarent qu'elles sont financées au titre du REAAP. Il peut s'agir d'erreurs, les associations confondant les dispositifs et ne percevant pas toujours la spécificité du REAAP.

Dans d'autres cas la question du pilotage et de l'animation est clairement posée. Des actions peuvent progressivement dériver. Faute d'une animation de proximité les pilotes éprouvent des difficultés à identifier ces dérives.

Enfin, dans certains cas, les actions sont peut-être financées au titre du REAAP faute de budget (ou compte tenu de la réduction de budget) sur d'autres lignes.

D'une manière générale les actions REAAP sont porteuses d'éléments distinctifs. Ceci dit il conviendrait sans doute de capitaliser les actions menées pour en souligner les frontières. Cela permettrait d'articuler encore mieux les actions avec celles relevant de dispositifs connexes (notamment avec le Programme de Réussite Educative).

5. L'impact des REAAP : un impact qualitatif avant tout

L'impact des REAAP peut être apprécié auprès de trois types de cibles différentes.

› Un impact fort auprès des acteurs institutionnels

Comme évoqué précédemment l'impact du REAAP auprès des acteurs institutionnels, en tout état de cause, ceux qui assurent le pilotage des REAAP est relativement important. Non seulement ils adhèrent à ses principes fondateurs mais ils défendent également la singularité du REAAP dans l'univers des politiques publiques.

Outre ses dimensions « universalistes » et non « stigmatisantes » ces acteurs institutionnels plaident pour la dimension interinstitutionnelle ainsi que la notion de réseau. Le succès d'estime du REAAP repose sur ces subtils équilibres et ces collaborations volontaires.

D'une certaine manière et au regard par exemple du nombre d'associations et de parents concernés par le dispositif le succès de celui-ci pourrait paraître excessif. Ceci dit le dispositif paraît emblématique d'une « autre manière de faire ». De plus dans certains cas il a incontestablement un effet de levier financier tout à fait conséquent.

Cet impact auprès des acteurs institutionnels peut toutefois être nuancé. Le dispositif semble parfois « s'essouffler », manquer de « dynamique territoriale ». Enfin, la difficulté à impliquer les parents de manière significative dans le dispositif interroge certains acteurs qui y voient une forme d'échec.

› L'impact des REAAP auprès des porteurs d'actions peut être plus nuancé

Si les acteurs institutionnels portent parfois avec enthousiasme les valeurs et les principes du REAAP les porteurs d'actions peuvent en comparaison être plus mesurés.

- Lorsque les REAAP communiquent, animent les réseaux, le dispositif suscite une forte adhésion. Les associations porteuses se retrouvent dans les valeurs affichées et les principes pédagogiques.
- En revanche dans certains cas, les porteurs d'actions identifient mal la philosophie REAAP et la spécificité du dispositif. Celui-ci peut être perçu avant tout comme une ligne de financement alors même que l'action est en accord avec les principes du REAAP. Un certain nombre d'associations font ainsi du « REAAP sans le savoir » alors même qu'elles sont financées dans ce cadre. Ce point illustre paradoxalement le manque de notoriété du REAAP et de ses principes fondateurs aux yeux d'un certain nombre d'acteurs.
- Au-delà de ces questions d'image et de communication le REAAP peut d'un point de vue plus qualitatif être très apprécié notamment pour sa dimension de réseau. Il peut permettre ou favoriser l'innovation. Il facilite la reconnaissance des acteurs sur un champ d'activité complexe. Il légitime l'action des uns des autres et permet d'étayer le fonctionnement en réseau. Il peut permettre également d'ouvrir de nouveaux champs d'actions comme par exemple avec l'Éducation Nationale. Enfin il favorise dans certains cas la mutualisation de pratiques voire de moyens.

› L'impact des REAAP auprès des parents est qualitativement important même si l'appellation est méconnue

- D'emblée signalons que l'appellation REAAP, la Charte sont souvent méconnues des parents. Les porteurs d'action communiquent rarement auprès des parents sur le REAAP en tant que label. Ils conduisent une action, laquelle entre souvent dans un cadre plus large (une maison des parents, un centre social, une ludothèque...) et ils affichent (au sens propre et figuré) rarement ce qu'est le REAAP. Les parents sont donc en capacité d'évoquer l'action au fond, ce qu'elle leur apporte, mais sont dans l'incapacité de parler du REAAP.
- Sur le fond, les actions REAAP dont les parents ont bénéficié comportent différents types d'effets auprès de parents de « profils différents ».

Les parents investis, souvent initiateurs des actions eux-mêmes sont très militants. De fait ils développent une véritable réflexion sur la parentalité. Ils sont demandeurs d'échanges et de réflexions et affirment modifier leurs pratiques de parents au fur et à mesure de leurs réflexions. Les REAAP leur permettent également de développer un réseau social (via la reconnaissance de la fonction de parents) voire professionnel (certains se professionnalisent sur le champ de l'enfance).

Les parents moins investis dans le montage de l'action mais dans une posture de bénéficiaires mettent en avant les effets de « réassurance » (je ne suis pas le seul à m'interroger sur l'éducation de mes enfants), d'apprentissage (apport de connaissances via des conférences, apport de « trucs » avec les pairs, apports de conseils avec les professionnels).

Beaucoup insistent sur la fonction d'écoute/expression libre que l'on trouve dans les REAAP. L'approche non stigmatisante trouve ici tout son sens.

Enfin, ces actions comportent des effets importants en matière de « socialisation ». La fonction parentale est à la fois un prétexte et une finalité. On peut venir à un groupe de paroles pour « rencontrer du monde » ET pour parler des problèmes que l'on rencontre avec les enfants. En ce sens, les actions REAAP participent largement du lien social et sont complémentaires des actions menées notamment dans le cadre des CUCS sur les populations les plus fragiles et les plus isolées.

6. Les Points Information Famille

Au regard de nos enquêtes de terrain trois constats majeurs méritent d'être retenus.

› Le pilotage des PIF est aujourd'hui flou

Confié aux DDASS, le pilotage des PIF semble relativement peu « suivi ». Les DDASS en ont assuré dans un premier temps la promotion. Aujourd'hui elles peuvent éprouver des difficultés à saisir quelle est la stratégie poursuivie sur le développement des PIF.

Souvent confrontées à des tâches urgentes et impératives avec des moyens considérés comme insuffisants, les DDASS n'ont pas érigé le développement des PIF en tant que priorité. Et ce d'autant plus qu'il n'y a pas de moyens spécifiques pour les opérateurs (pas de budgets récurrents). S'ajoutent à cela des interrogations sur la pertinence du concept Point Information Famille. Fallait-il mettre en place les PIF au risque de donner l'impression de créer de nouveaux guichets ?

A ces difficultés s'ajoute une absence d'articulation avec les dispositifs REAAP. Si sur un plan théorique, les PIF sont censés alimenter les REAAP, en pratique les dispositifs sont disjoints et ne sont pas en règle générale articulés au sein des comités de pilotage des REAAP.

› Les PIF occupent aujourd'hui des « positionnements » différents

Différents cas de figure peuvent être rencontrés.

Dans de nombreux cas les PIF formalisent une offre préexistante. Les opérateurs bénéficient ainsi d'un « label » reconnaissant leur rôle. Toutefois l'impact de celui-ci semble relativement ténu. D'une part le « label » n'est pas toujours visible aux yeux des usagers, d'autre part l'opérateur, faute de moyens et de contraintes liés au label ne développe pas une offre « renforcée » ou répondant à des normes qualité particulières. La plus value essentielle dans ce cas des PIF est la reconnaissance du rôle de la structure en matière d'information sur le thème de la famille.

Dans certains cas les PIF viennent renforcer l'offre existante. Les PIF peuvent se traduire par la mise en place de « nouveaux services » en termes de conseils aux familles notamment. La

plus value dans cette situation serait plus importante pour l'utilisateur (hypothèse sans doute à confirmer via une étude d'impact plus approfondie).

Dans quelques cas, les PIF constituent une nouvelle offre. C'est notamment le cas en milieu rural où peuvent faire défaut les guichets institutionnels habituels (CAF, services sociaux). Dans ce cas les PIF permettent d'apporter un service jusqu'alors inexistant. Toutefois la plus value des PIF est souvent relativisée par les acteurs compte tenu de l'absence de moyens pour mettre en œuvre ces points d'information.

› Des interrogations importantes des acteurs sur les moyens nécessaires pour crédibiliser le positionnement des PIF

Selon les acteurs rencontrés les besoins en matière d'information et d'orientation des publics par rapport aux problèmes rencontrés sur le thème de la famille existent. Cependant, les moyens mobilisables dans le cadre des PIF pour répondre à ces besoins sont généralement considérés comme insuffisants.

Si le PIF répond à une nouvelle offre de services, la question des moyens reste entière. Il faut des locaux, des moyens humains...ce que ne permet pas d'obtenir le PIF.

Si le PIF formalise une offre existante, l'absence d'outils performants (portail internet efficace et mis à jour) ne permet pas de constituer une nouvelle valeur ajoutée. De plus s'il n'y a pas de dispositif de communication permettant de rendre visible la nouvelle offre, la plus value pour l'opérateur (et le public) est assez faible.

Les PIF se situent aujourd'hui dans un entre-deux difficile. Ce n'est pas un dispositif, une structure ou un guichet mais ce n'est pas non plus complètement un label (avec un cahier des charges, des moyens de contrôle, des outils de communication et de formation). Dès lors la question du positionnement de ces PIF ainsi que de leur pilotage apparaît comme essentielle.

LES RECOMMANDATIONS

Le succès du REAAP repose sur de subtils équilibres :

- Il s'agit d'une Marque au vrai sens du terme avec un territoire de communication qui peut susciter l'adhésion. Cependant la force et la faiblesse de cette Marque sont qu'elle n'appartient à personne. Elle relève bien d'une action interinstitutionnelle.
- La force de la Marque peut être supérieure à la réalité des actions menées, les REAAP ayant un impact quantitatif limité. Cependant ce relatif faible impact est d'une certaine manière compensé par un coût relativement faible.
- Les REAAP comportent incontestablement un effet levier important puisque certains réseaux permettent de mobiliser des financements bien supérieurs à la ligne budgétaire nationale REAAP.
- Les effets qualitatifs des réseaux sont indéniables tant auprès des acteurs institutionnels, qu'auprès des acteurs associatifs et des parents. Les REAAP constituent de vrais réseaux, sont porteurs d'une pédagogie et d'une approche différente de la parentalité et de l'appui aux parents.
- La liberté laissée aux acteurs dans les modalités de développement des réseaux a été un facteur de succès important (principe de libre adhésion et de souplesse).

Aujourd'hui ces équilibres atteignent des limites et peuvent être remis en cause par des évolutions institutionnelles.

- Ils atteignent des limites en termes de développement du dispositif. En effet faute d'un pilotage et d'une animation adéquate le développement interinstitutionnel du dispositif peut parfois être bloqué. Les actions se renouvellent relativement peu. La dynamique de développement est limitée faute d'une animation correctement dimensionnée et outillée. D'une manière plus qualitative, la coopération interinstitutionnelle notamment avec l'Education Nationale peut être insuffisante alors qu'un potentiel prometteur existe. De même l'articulation des REAAP avec d'autres dispositifs (CLAS/PRE notamment) pourrait être optimisée.
- Ces équilibres sont remis en cause par l'évolution du rôle des DDASS (affaiblissement de leur capacité de pilotage) et les évolutions budgétaires (délégation d'une partie du budget aux CAF). De fait les équilibres en matière de pilotage évoluent.

Dans la perspective d'asseoir le développement des REAAP en préservant leur spécificité et leur champ d'actions il est nécessaire de réformer les modalités de pilotage, d'animation des dispositifs en formalisant bien le périmètre d'intervention des réseaux.

1. Réformer le pilotage des Réseaux

Il s'agit de davantage formaliser ces modalités de pilotages en posant un « cadre ». Celui-ci pourra être ajusté au plan local mais le cadre devrait permettre de « sécuriser » le pilotage et le développement des réseaux.

› Définir les instances de pilotage

Il s'agit notamment d'identifier et de formaliser les différentes instances en précisant la composition d'un comité de pilotage départemental et surtout en définissant ses attributions. La dimension institutionnelle du comité de pilotage est essentielle pour asseoir le développement des réseaux et signifier des impulsions politiques. Le comité de pilotage doit permettre à la fois d'assurer un effet levier du point de vue financier, d'articuler les différents dispositifs et de mobiliser les différentes institutions intervenant sur le champ de la parentalité.

Le comité de pilotage départemental doit réunir a minima les acteurs clés que sont : l'Etat, CAF, Conseil Général, représentants institutionnels de l'Education Nationale, représentants des parents.

Idéalement le comité de pilotage départemental devrait trouver un prolongement dans des comités de territoire. La dimension de proximité et l'échelon territorial sont indispensables pour faire émerger des actions et des réseaux. La coopération doit se construire à ce niveau et ce d'autant plus que les financements peuvent également être abondés à cet échelon. Ces comités territoriaux devraient inclure des communes ou intercommunalités afin d'ancrer les réseaux dans les territoires.

A ces comités de pilotage et comités de territoires peuvent se greffer des comités techniques ou de projet tant à l'échelon départemental que local. Ces comités seraient des chevilles ouvrières en charge de la définition opérationnelle d'actions. Ils seraient composés de techniciens, de représentants des associations et des parents.

› Réaffirmer le périmètre d'intervention des REAAP

Les comités de pilotage doivent être en capacité de déterminer l'éligibilité des actions au REAAP. Pour ce faire et à partir des éléments de la Charte existante il est sans doute nécessaire de définir des critères d'éligibilité à partir des actions existantes. Ce référentiel est essentiel dans la perspective d'affirmer l'identité du REAAP en l'articulant au mieux avec les dispositifs connexes (notamment CLAS et PRE). Dans cet esprit il est important de réaffirmer le positionnement singulier du REAAP et notamment sa vocation « universaliste » en termes de publics visés. S'il peut largement contribuer à alimenter les dispositifs relevant des CUCS il ne saurait en être totalement dépendant au risque de perdre ce qui fait sa singularité.

Les modalités d'association des parents devraient également être précisées et ce de manière réaliste. La mobilisation de ceux-ci ne saurait être spontanée. Il est nécessaire de l'accompagner.

Enfin il sera nécessaire de définir au plan national puis au plan départemental de grandes règles de communication à propos du REAAP (quels outils de communication avec quels logos).

La délimitation et l'affirmation du périmètre REAAP seront d'autant plus aisées à mettre en œuvre que la fonction d'animation sera développée et formalisée.

2. Développer la fonction d'animation

Cette fonction est essentielle à la fois pour assister la fonction de pilotage (éviter les dérives, faciliter le lien interinstitutionnel), animer les réseaux au plan départemental (communiquer, valoriser, capitaliser) et favoriser l'émergence de réseaux au plan territorial.

Il s'agit dans ce schéma d'une configuration ambitieuse. Elle est indispensable si l'objectif est d'assurer un développement harmonieux des REAAP en optimisant l'impact quantitatif des réseaux, en multipliant les effets de levier au plan financier tout en veillant à respecter l'identité de ces réseaux.

› La fonction d'animation au plan départemental

Cette fonction doit être clairement distinguée de la fonction de pilotage. Le comité de pilotage « oriente », « décide des financements ». La fonction d'animation exerce les missions suivantes sous l'autorité du comité de pilotage :

- Appui au comité de pilotage départemental pour réaliser un diagnostic de territoire, construire les appels à projets, pré-instruire les demandes des associations. Par ailleurs, la fonction d'animation aide à la préparation de l'organisation des comités de pilotage. Elle contribue également à l'évaluation du fonctionnement et de l'impact des réseaux.
- Développement et mise en œuvre des actions de communication. Cette fonction est essentielle. L'animation doit faciliter au plan départemental la dimension de « réseau » via le partage d'informations, de ressources. La publication de lettres, la mise en place de sites internet, l'organisation d'événements et de rencontres sont essentiels pour le développement et la vie des réseaux.
- Mise en place d'une fonction « ressource » au plan départemental, pour capitaliser les actions, identifier les bonnes pratiques et assurer leur diffusion.
- Aide à l'émergence et au développement de projet en incluant une dimension territoriale. Cette dimension « ingénierie » et « aide au développement » est essentielle pour la création de nouveaux réseaux. Si l'objectif est de générer de nouveaux réseaux (afin d'éviter que le REAAP ne comporte que quelques actions phares au plan départemental et résulte uniquement de l'initiative de quelques uns) il est nécessaire de susciter et d'accompagner ce développement. La fonction d'animation peut jouer ce rôle d'agent de développement.

Cette fonction d'animation ainsi dessinée suppose la mobilisation d'un minimum de moyens humains et financiers ainsi qu'un positionnement clair par rapport à la fonction de pilotage.

Idéalement il est nécessaire de disposer d'un poste d'animateur distinct de celui de pilote (l'animation est sous l'autorité du comité de pilotage). Le profil de cet animateur est déterminant et devrait se rapprocher de celui d'un agent de développement (compétences forte en ingénierie, aptitudes pour la communication).

Pour les territoires les plus importants, la question des moyens pour favoriser l'émergence de réseaux territoriaux se posera. Des budgets « animation territoriale » pourront être envisagés pour faciliter la mobilisation d'acteurs locaux (il s'agit aujourd'hui d'un frein au développement).

› La fonction d'animation au plan national

Elle est également essentielle pour maintenir et développer la dynamique REAAP. Il s'agit de promouvoir une véritable fonction d'animation en lien avec le comité de pilotage nationale des REAAP.

Cette fonction d'animation pourrait exercer les mêmes missions que les animations départementales. Il s'agit avant tout de communiquer, capitaliser, irriguer les différents réseaux via différents outils. Site REAAP, lettre de communication, rencontres y compris au plan national, diffusion de bonnes pratiques.

3. Revoir le positionnement des Points Information Famille

Aujourd'hui les PIF sont confrontés à une problématique de positionnement. Ils sont insuffisamment pilotés et peinent à trouver un équilibre satisfaisant entre les missions qui leur sont dévolues et les moyens dont ils disposent.

› Un préalable : affirmer la volonté politique sur le développement des PIF et définir des modalités de pilotage

Aujourd'hui il est nécessaire de réaffirmer (si tel est le cas) la volonté politique de maintenir et développer les PIF afin d'envoyer un signal positif à de nombreux acteurs qui s'interrogent sur la persistance de ces dispositifs et sur la volonté de les développer.

Au-delà de l'intention politique il sera nécessaire de déterminer quelles sont les instances qui pilotent les PIF, selon quelles modalités et avec quels moyens.

› Le concept des PIF doit être précisé

Selon les territoires les besoins (sous réserve d'un état des lieux plus approfondi) peuvent être différents. Dans certains cas et notamment dans les zones rurales peuvent manquer des lieux d'information et des acteurs ressources sur le thème de la famille. Dans ce cas les Points Information Famille peuvent constituer un guichet délivrant un premier niveau d'information, voire assurant un début d'accompagnement (aide pour compléter des dossiers).

Dans d'autres cas et notamment dans les espaces urbains pourvus en acteurs, les Points Information Famille sont déjà des structures qui assurent cette information ou réorientent les personnes vers des structures adéquates.

La diversité de ces besoins (qui devrait faire l'objet d'une approche plus approfondie) plaide pour des PIF dotés de niveaux de services (et donc de moyens différents).

› La nécessité d'identifier des moyens répondant au positionnement des PIF

Il s'agit aujourd'hui d'une question centrale. Si le PIF est un label reconnaissant la fonction et la compétence de l'opérateur qui en bénéficie, il est nécessaire pour qu'il soit visible et soit reconnu par les usagers que le contenu soit clairement défini et qu'un minimum de conditions de mise en œuvre soit requis.

Le label doit donc faire l'objet d'un cahier des charges rigoureux, de contrôles. Cela implique des moyens en termes de pilotage et d'animation ainsi que des moyens en termes de formation, d'outillage des opérateurs. Comment exiger le respect de normes, la mobilisation de moyens sans aide et sans appui ? En deçà d'éventuels budgets il serait nécessaire de travailler sur les outils mis à disposition des PIF (site internet actualisé) et sur la formation délivrée aux acteurs (comment assurer une qualité de réponse aux usagers).

Evaluation qualitative des REAAP

I - OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1. Rappel des objectifs de l'étude

- Identifier les modalités de pilotage des réseaux et en décrire les points forts et les points faibles
- Décrire les modalités d'animation territoriale des REAAP, leurs plus-values, leurs limites
- Recenser les activités et les projets développés dans le cadre des REAAP
- Donner un coup de projecteur sur les modalités d'implication des parents dans le dispositif et apprécier l'impact des actions sur les familles
- Identifier les modalités d'articulation du REAAP avec les Points Information Famille
- Proposer à partir du diagnostic élaboré des propositions et scénarii d'évolution

2. La méthodologie

Afin de recueillir des données qualitatives et de représenter la diversité des réseaux existants, nous avons réalisé 5 monographies de réseaux.

Les 5 départements ont été choisis pour représenter des modalités différentes de pilotage et d'animation : des départements où la même institution portait pilotage et animation, des départements où l'animation était déléguée à une association, des départements où le pilote était la DDASS, d'autres où le pilote était la CAF, le Conseil Général ou la MSA. Nous avons veillé également à représenter différentes « tailles » de réseau de par le volume de financements qui leur était accordé, de même que différentes caractéristiques géographiques des départements (certains à dominante urbaine, d'autres à dominante rurale).

Dans chaque département nous avons rencontré :

- la plupart des partenaires institutionnels faisant partie du comité de pilotage du Réseau, et systématiquement la DDASS, le Conseil Général et la CAF ;
- l'animateur ;
- 5 à 7 porteurs d'actions/projets REAAP ;
- 1 ou 2 Points Information Famille ;
- 8 à 9 parents ayant bénéficié/participé à des « actions REAAP ».

En tout, nous avons rencontré 35 acteurs institutionnels, 30 associations et 40 parents.

II - PILOTAGE ET ANIMATION DES REAAP

1. La « philosophie » REAAP suscite une forte adhésion des acteurs institutionnels

C'est ce qui nous a frappé dès le début dans les entretiens avec les acteurs institutionnels qui portent les REAAP : malgré une doctrine nationale « ouverte » laissant place aux enjeux et adaptations locaux, les discours des uns et des autres se recourent, appropriés par les différentes institutions et dessinent un champ REAAP singulier, une personnalité forte dans le champ du soutien à la parentalité et plus largement des politiques sociales et familiales.

Les « pilotes » et « animateurs » des REAAP rencontrés sont des « croyants » du REAAP, farouches partisans des « valeurs » dont les REAAP se font l'écho. Ce positionnement est défendu par les pilotes au sens large, c'est-à-dire par l'ensemble des partenaires impliqués dans le REAAP (même s'ils le sont plus ou moins selon les territoires) : DDASS, CAF, Conseils Généraux, Education Nationale, Jeunesse et Sports, ...

Cette philosophie porteuse et partagée est source d'une forte mobilisation des acteurs institutionnels, ou tout du moins d'une volonté de mobilisation. Les REAAP apparaissent ainsi dans les discours comme un dispositif « jeune » et « dynamique » qui continue d'évoluer et de se développer (cela est souvent le cas dans les territoires avec une animation très présente). Les territoires où les ressources et moyens en termes d'animation sont moins importants peuvent eux déclarer souffrir d'un « essoufflement » du réseau qui peine à se développer. Les acteurs institutionnels se disent alors frustrés, exprimant par là le potentiel que revêt le « concept REAAP » à leurs yeux.

Plus éloignés de ce premier cercle investi dans les REAAP, certains acteurs peuvent être circonspects quant à l'avenir des REAAP (quid du rôle de la DDASS ? Quid de l'enveloppe budgétaire REAAP ? ...), ou souhaiter les intégrer dans leur périmètre (comme certains CUCS par exemple pour faire des REAAP un champ d'action de la politique de la ville). Néanmoins les REAAP apparaissent souvent à leurs yeux comme un « label » parentalité. Souvent incarné par son animateur, le REAAP sur un territoire est repéré comme « l'expert en parentalité », avec un positionnement singulier, différent de celui des CLAS, PRE, ... ou autres dispositifs en lien avec les familles.

Nous décrivons ci-dessous les caractéristiques qui font « l'essence » du REAAP selon les acteurs institutionnels rencontrés. Elles montrent un positionnement singulier, qui se distingue pour chaque institution de ce qu'elle peut mener par ailleurs sur le champ de la parentalité. Il s'agit d'une place fragile. L'équilibre des fondamentaux est décrit comme primordial, si l'on veut préserver la plus-value et l'intérêt du dispositif :

› Un dispositif à vocation « généraliste/universaliste »

Les REAAP visent tous les parents « qui à un moment donné peuvent se poser des questions en tant que parents ». « On ne naît pas parent » : ce constat est souvent repris par les acteurs rencontrés pour démontrer que le « plus » des REAAP est de concerner tous les parents, sans distinction de milieu socioculturel, de revenus, de type de familles qu'ils ont formés, ...

Cette ambition des REAAP de ne pas « stigmatiser » les parents, et de les aider quels que soient le problème qu'ils rencontrent, ou les échanges qu'ils aimeraient avoir, confère au dispositif un espace singulier, propre à intéresser l'ensemble des institutions.

Les CAF ont comme vocation de s'adresser à l'ensemble des parents. Le REAAP leur offre une nouvelle fenêtre pour agir sur le champ du soutien à la parentalité, en collaboration avec d'autres partenaires.

Les Conseils Généraux ont historiquement depuis la décentralisation une approche tournée vers des publics « précaires » et l'universalité du dispositif REAAP leur permet d'approcher la question du soutien à la parentalité avec une étiquette moins « corrective », voire moins

coercitive si on se réfère aux missions relatives à la protection de l'enfance. Le REAAP se situe davantage dans une logique de prévention avec des méthodes moins stigmatisantes pour leurs publics.

› Un positionnement construit sur l'implication des parents et la reconnaissance de leur rôle

Déculpabiliser les parents, et sortir de l'ornière d'un discours accusant les parents « démissionnaires » : l'esprit REAAP est connu de tous, même s'il est dans les faits plus ou moins facile à respecter.

Le REAAP veut se fonder sur l'implication des parents pour qu'entre pairs qui peuvent se poser les mêmes questions, soient échangés des conseils, une écoute, des avis contradictoires, qui fassent avancer chacun dans le respect des altérités. Ainsi les groupes de paroles montés par les parents, où les professionnels trouvent une place juste de « régulateur » la moins « normative » possible. Elles sont considérées par les acteurs institutionnels comme des « joyaux REAAP ».

Implication/reconnaissance des parents et universalisme du dispositif s'agencent naturellement pour faire des REAAP une politique « familiale » destinée aux parents, et non une politique sociale dont le but serait d'« éduquer » les personnes pour qu'elles deviennent de « bons parents ».

Ce positionnement visant à revaloriser le rôle de « l'utilisateur » du dispositif comme étant un acteur à part entière intéresse les acteurs institutionnels également dans la mesure où il promeut une nouvelle forme de relation professionnels-usagers, institutionnels-associations, ou professionnels-associations.

« Quand je suis arrivé en 2004, on a commencé à faire des comités locaux de territoire réunissant des associations et des institutionnels. Ce qui était frappant au début c'est que les acteurs associatifs et institutionnels ne se comprenaient pas par rapport au regard sur la parentalité. Il y avait le regard des professionnels qui regardaient les choses de haut, qui disaient : les parents ont besoin de nous. Et en face vous aviez des bénévoles qui portent haut ce que les parents peuvent faire, leur rôle dans la famille, ... Les associations le vivaient très mal. Il le comprenait comme si on disait que les parents ne savaient pas faire ... Les associations pensaient qu'il fallait mettre en valeur les parents dans leurs fonctions parentalités : comment met-on les parents eux-mêmes comme véritables promoteurs de la parentalité ? Il n'y a pas de recette pour être parent. Le REAAP a permis de mieux se faire connaître ces deux mondes entre eux. Les institutionnels et les professionnels se sont dit : oui, les associations et les parents peuvent apporter. Les institutionnels ont reconnu ça. Et les associations ont reconnu aux professionnels l'importance de l'accompagnement des parents. Sur la notion de parentalité, ça a vraiment changé le regard de chacun vis-à-vis de l'autre. » (Un pilote REAAP)

› La dimension de réseau

Le réseau d'associations, animé par une fonction reconnue et financée par le dispositif, est une singularité des REAAP par rapport à d'autres dispositifs comme les CUCS, les PRE, les CLAS, ... L'objectif est avant tout de mettre en réseau l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le champ de la parentalité, qu'ils soient acteurs institutionnels, associations, ou parents. Les différents acteurs attendent beaucoup de cette dimension « Mise en Réseau » du dispositif. Nous développons dans les parties suivantes l'impact que cela a pour les parents dans l'émergence de leurs projets, pour les associations déjà structurées dans leur développement, et pour les institutions dans leur dynamique partenariale.

2. Des modalités de pilotage très hétérogènes

Les circulaires qui se sont succédé pour donner un « cadre » au dispositif sont restées relativement « ouvertes » sur les modalités à mettre en place pour piloter les Réseaux. L'étude montre que les REAAP se sont effectivement adaptés à des contextes partenariaux très divers et ont mis en place des formes de pilotage extrêmement hétérogène d'un site à l'autre.

⌋ Des fonctions de pilotage plus ou moins définies, et à géométrie variable

L'animation renvoie à une fonction clairement identifiée dans nos 5 départements tests. En revanche le pilote n'est pas toujours nommé, le terme lui-même ne traduit pas des fonctions aux contours précis. Certains partenaires parlent même parfois de « pilote » pour parler de l'« animation », même quand cette dernière est déléguée à une association (ce qui est le cas dans 2 de nos départements).

On sait qui anime, mais on ne sait pas toujours qui « pilote ». L'animation fait en effet dans nos 5 départements l'objet d'une convention et d'un financement décidé par les partenaires (sur une ligne REAAP DDASS, ou par un cofinancement de différents partenaires). En revanche le pilotage n'est formalisé dans aucun document. Dans certains Départements, il est confié néanmoins dans les faits et dans les représentations des différents partenaires à une des institutions (le Conseil Général, ou la CAF par exemple). Pour autant piloter ce n'est dans aucun département répondre à un « cahier des charges » précis.

Nous avons détaillé ci-dessous les modalités de pilotage dans les 5 départements étudiés. Ils illustrent plusieurs constats transversaux :

- ⌋ Aucun département ne se ressemble en termes de pilotage. A la fois parce que ce ne sont pas les mêmes institutions qui portent le pilotage (DDASS/CAF/Conseil Général/MSA), parce que selon les départements, la fonction de pilotage est plus ou moins identifiée (dans certains elle ne l'est pas du tout) ; et parce que selon les sites être pilote ne signifie pas la même chose en terme d'objectifs, de ressources et de compétences.
- ⌋ La fonction de pilotage n'est pas toujours bien distinguée de la fonction d'animation. Même quand l'animation est portée par une association, les pilotes peinent parfois à trouver leur place en tant que pilote par rapport à une animation en prise directe avec le terrain, et qui porte haut la philosophie du REAAP, rythme les rencontres des partenaires, ... Une animation « forte » déséquilibre parfois le dispositif en lui conférant de facto un « pouvoir » de pilotage. Quand l'animation et le pilotage sont portés par la même structure (c'est le cas dans 2 départements de notre échantillon), la distinction entre les deux fonctions est de fait encore moins bien établie.
- ⌋ Le flou du concept de pilotage est une limite du dispositif REAAP aujourd'hui. Les départements se calent souvent sur la « philosophie » REAAP telle qu'énoncée par le niveau national, mais sans s'être élaboré une doctrine partagée au niveau local. Les appels à projets sont souvent les mêmes d'une année sur l'autre, calés sur une interprétation de la circulaire annuelle concernant le dispositif. Quand une animation forte n'est pas à même de prendre le relais d'un pilotage « défaillant », le dispositif peut donner l'impression de « s'essouffler », notamment du point de vue des autres acteurs partenaires du dispositif qui peuvent de ce fait s'éloigner progressivement du REAAP et moins s'y impliquer.
- ⌋ Quand la DDASS est déclarée par ses partenaires comme étant le pilote (c'est le cas dans 3 départements des 5 sites de l'étude), elle ne revendique pas toujours elle-même ce rôle, et explique beaucoup se reposer sur ses partenaires. Le pilotage « DDASS » est souvent aujourd'hui un pilotage « formel » à forte valeur symbolique (invitations aux réunions, envoi de l'appel à projet), mais dans les faits les DDASS elles-mêmes expliquent avoir peu de moyens et de ressources pour piloter. Soit elles se « reposent » sur leurs partenaires pour partager dans les faits le pilotage (instruction des dossiers, et

décisions de financement prises en commun, réflexion commune sur l'appel à projet, ...), soit elles s'appuient sur la fonction animation pour donner du sens au dispositif et en rythmer le développement, soit le dispositif est en « perte de vitesse » et peine à trouver un second souffle.

- ⤿ Quand le pilotage est porté par un des partenaires institutionnels de l'Etat (Conseil Général, CAF ou MSA), cela entraîne souvent une forte identification du REAAP à l'institution qui anime et pilote le REAAP (« Pour moi le REAAP c'est la CAF !). Cela diminue l'impact de la « Marque » interinstitutionnelle que vise à être le REAAP. C'est en ce sens que de nombreux acteurs rencontrés insistent sur le rôle de l'Etat, « impartial » qui permet de préserver la dimension interinstitutionnelle et universaliste des Réseaux.

Département A : un pilotage « formel » de la DDASS mais une responsabilité du dispositif partagée

- Une animation forte, portée par une association conventionnée pour 1 ETP.
- Un pilotage « formel » de la DDASS, puisque l'Etat est à l'initiative du dispositif, et rédige les circulaires fondatrices. La DDASS invite aux réunions, envoie l'appel à projets. Les partenaires perçoivent la DDASS comme étant le « pilote » (mais cela ne semble pas être un terme qu'ils utilisent couramment dans le « jargon REAAP ». Mais la DDASS elle-même ne se perçoit pas comme étant vraiment un pilote. *« On pilote plutôt le dispositif financier. La vie du REAAP c'est la coordination. »*
- Mais dans les faits une responsabilité dans les orientations du dispositif partagée entre les trois partenaires, CAF, CG et DDASS qui financent chacun, à part égale, le REAAP. Ainsi les orientations données à l'animation viennent de chacun des trois partenaires.
 - Les décisions de financement sont prises conjointement par les trois acteurs. Dans la grande majorité des cas, un avis favorable du comité de financeurs équivaut à un financement 1/3, 1/3, 1/3 des trois financeurs.
 - Les appels à projets sont co-signés et portent le logo des trois partenaires.
- A titre d'illustration, ci-dessous un extrait de notre entretien avec la CAF : *« Le pilote ça reste la DDASS. Ce sont eux qui font le secrétariat, l'envoi de l'appel à projets. Après on échange les outils. Le comité de financeurs c'est la DDASS qui pilote mais c'est moi qui remplis le tableau sur le portable ... Mais le pilote reste la DDASS. On reste sur un dispositif sous tutelle ministérielle. Mais il y a un vrai partenariat où on échange sur les lignes politiques dans le respect des prérogatives de chacun. »*
- Les partenaires sont conscients et soucieux de l'équilibre entre l'animation et les partenaires financeurs. L'animation est très présente, et professionnelle, elle donne une réelle dynamique au dispositif. En revanche, elle ne doit pas se substituer entièrement au rôle des partenaires institutionnels, qui doivent garder la main sur les grandes orientations du dispositif, les décisions de financements, et pour ce faire rester eux-mêmes en prise avec le terrain.

Ainsi la DDASS souhaite accompagner l'animatrice lors de quelques visites d'associations sur le terrain. Et le Conseil Général s'exprime en ces termes : *« Il faut qu'on garde chacun notre autonomie. On ne doit pas que se ranger à l'avis du pilote. C'est bien d'être familier avec le coordonnateur. Mais il faut garder un cadre, garder ses distances. Que chacun garde aussi sa responsabilité institutionnelle. L'association ne peut pas non plus prendre les pleins pouvoirs. »*

Département B : un pilotage-animation de la DDASS

- La DDASS a une vision « extensive » du pilotage qui semble presque englober la fonction d'animation, déléguée, mais en partie seulement, à une association (pour 0,2 ETP). « *Jusqu'à aujourd'hui, on anime REAAP (...) entre pilotage et animation... je ne sais pas trop...* ». Dans le bilan activité 2007 les fonctions de la DDASS sont présentées ainsi : « *la DDASS en tant que pilote est chargée de l'animation du réseau, du suivi et de l'accompagnement des actions mises en œuvre. Elle s'appuie pour l'animation du réseau sur les compétences de [association à qui a été déléguée une partie de l'animation].* » Dans un autre document, la DDASS explique : « *Dans ce dispositif REAAP, la DDASS exerce un rôle d'animateur qui vise à favoriser l'échange d'expériences et le travail en réseau des porteurs de projets afin d'offrir un soutien aux parents dans leur fonction éducative* ».
- Les partenaires ont un rôle dans le comité de pilotage, mais il est clair que c'est la DDASS qui pilote. En revanche, le pilotage est d'une certaine manière limité. Le Conseil Général finance des structures au titre du REAAP, mais c'est lui qui instruit les dossiers de son côté, selon ses priorités, puis présente ses décisions de financement au comité de pilotage. Le CG est pilote de la partie qu'il finance. Il ne se « plie » pas aux priorités et doctrines telles que le pilote DDASS a pu les définir pour le REAAP. Ainsi par exemple le Conseil Général choisit de financer moins de porteurs d'actions que la DDASS pour pouvoir leur octroyer des financements plus conséquents.
- Le rôle de la DDASS-pilote est également affaibli dans le Département du fait de la réduction drastique de crédits REAAP de la part de la DDASS (-58%), et du fait de l'arrivée d'une nouvelle équipe DDASS qui de fait n'a pas encore la connaissance du terrain, et ne sait pas encore ce qui adviendra de son rôle de pilote : « *en fait on ne savait pas trop pour la CAF...plus le CUCS qui devait reprendre les choses en main, plus les réductions DASS, donc je me sentais pas très légitime d'aller les rencontrer, c'était dans un objectif de mieux les connaître mais ils auraient eu l'impression que c'était du contrôle donc j'ai préféré ne pas trop aller les rencontrer pour le moment et attendant qu'elle serait notre rôle et notre mission...* »
- Ce département, avec de nombreux territoires faisant partie de la géographie prioritaire, est particulier puisque le préfet égalité des chances a souhaité intégrer les REAAP dans le périmètre des CUCS, et donc « absorber » le pilotage REAAP dans le cadre du pilotage des CUCS. Cela ne s'est pas encore traduit dans les faits, mais reste une perspective qui n'est pas neutre pour le pilotage du REAAP dans ce département.
- La CAF a un rôle de « conseiller » auprès du pilote, de par sa connaissance du terrain, et pour rechercher la meilleure articulation entre les différents dispositifs.

Département C : la CAF en posture de pilotage et d'animation

- La DDASS a « délégué » à la CAF le pilotage du dispositif REAAP. La DDASS estimait en 1999 ne pas avoir les moyens suffisants pour assurer le pilotage du REAAP. La CAF s'est portée volontaire, historiquement dans ce département très investi sur le champ du soutien à la parentalité. La DDASS lui délègue le pilotage, faisant confiance aux moyens dont la CAF dispose, tant en ressources humaines, en moyens de communication, en connaissance et présence sur le terrain, ...
- La CAF porte également l'animation du dispositif : d'un temps plein à 1,75 ETP certaines années (en 2008, pour l'organisation de journées départementales).
- Le dispositif REAAP est donc perçu comme étant très porté par la CAF (quitte à ce que les financements CAF et les financements REAAP ne soient plus très clairement identifiés), ce qui est un vrai point fort du dispositif dans le Département : « *la CAF a mis les moyens* ». En revanche, le dispositif est très marqué « CAF » désormais, et les partenaires en prennent parfois de l'ombre, le partenariat peut se trouver affaibli. Le Conseil Général par exemple explique : « *la CAF a toujours beaucoup valorisé son investissement dans le champ de la parentalité via le REAAP. Ils ont pris toute la place...ils imposent... ont pris les devants...mais attention de laisser un* »

peu de place aux autres...en même temps, ça a arrangé tout le monde...personne n'avait les moyens de s'investir réellement dans le REAAP...mais attention tout de même sur la lisibilité de REAAP sur le terrain... beaucoup de porteurs de projets identifiaient REAAP à la CAF... ». La DDASS indique elle aussi que « certains porteurs de projet pensaient que le REAAP était un dispositif CAF...c'était à tel point que l'on a dû créer un logo REAAP pour que REAAP reste REAAP et non pas un dispositif soutien à la parentalité de la CAF ».

- Pilotage et animation sont donc ici des fonctions mêlées et qui ne sont pas clairement distinguées. Il s'agit tout à la fois de rédiger et d'envoyer l'appel à projet, de recevoir les réponses et de pré-instruire les dossiers, de visiter les structures et d'être en appui auprès d'elles, d'animer le réseau à la fois des acteurs institutionnels et des porteurs d'action.

Département D : une animation portée par la MSA et un pilotage partagé dans les faits entre DDASS et MSA

- L'animation est portée historiquement par le service action sociale de la MSA, très présent dans le Département, et implanté dans ce département à dominante rurale (le taux de ressortissants agricoles est de 35 % contre 4% en moyenne nationale). La DDASS a confié dès les débuts du REAAP l'animation à la MSA pour sa « connaissance des territoires ». La ligne DDASS REAAP finance 0,1 ETP d'animation à la MSA. D'un point de vue financier, le comité de pilotage a préféré minimiser le temps d'animation afin de privilégier le financement du secteur associatif.
- Le rôle de pilote est, formellement, tenu par la DDASS. Mais dans les faits il est en grande partie délégué à l'animation, faute de moyens de la DDASS pour piloter le dispositif. A notre question « Qui est le pilote du REAAP dans le Département ? », la MSA explique : « Le dépositaire du REAAP c'est la DDASS. Quand je prends des initiatives, je me réfère à la DDASS. Avec Mme B (de la DDASS) je communique très souvent. Au bout du bout c'est le préfet qui signe. En ce sens là le pilote c'est la DDASS. Parce que le dispositif REAAP a été institué et est réglementaire : c'est une circulaire. C'est l'Etat qui a dit : on crée cette commission. Ce n'est pas une initiative des partenaires. Le pilote c'est celui qui a la responsabilité de la pérennité du dispositif, qui en est à l'instigation. Ca ne veut pas dire que la DDASS se positionne comme ça. Ils ont bien des choses à faire. Si elle peut déléguer beaucoup à l'animateur REAAP elle ne s'en prive pas. On est très partenaire avec la DDASS. La situation conjoncturelle fait que la DDASS n'a pas le temps de se consacrer à ces choses-là. La DDASS a un peu délaissé son rôle de pilote. »
- Dans ce Département, les partenaires Conseil Général et CAF sont présents, mais sans y impliquer de financements. Le Conseil Général a jusqu'alors montré peu d'intérêt pour le REAAP. La CAF a développé une ligne de financement pour le soutien à la parentalité mais qu'elle n'instruit pas ni ne communique réellement dans le cadre du REAAP. Le REAAP est le rassemblement de plusieurs partenaires (dont également la DDJS et l'Education Nationale) pour instruire une ligne de financement Etat (la ligne REAAP). Le dispositif est perçu par les partenaires comme un dispositif qui a tendance à « s'essouffler » : « Il n'y a pas beaucoup de comités de pilotage en dehors de celui pour distribuer de l'argent. Il y avait plus de réunions à l'époque. Mais maintenant il n'y en a plus. Et ce sont un peu toujours les mêmes associations [qui sont financées dans le cadre du REAAP]. Il y a quelques créations. Mais il semble y avoir quand-même un petit essoufflement de tout le monde. »
- Un Réseau qui combine à la fois de petits moyens en terme d'animation (0,1 ETP ce qui est peu élevé par rapport aux autres Départements, même s'il s'agit d'un « petit » Département), et un pilotage peu présent et qui n'a pas les moyens de porter le dispositif, signifie de facto semble-t-il un partenariat plus relâché, et un réseau qui a du mal à se développer.

Département E : une animation portée par le Conseil Général et un pilotage qu'elle assume dans les faits

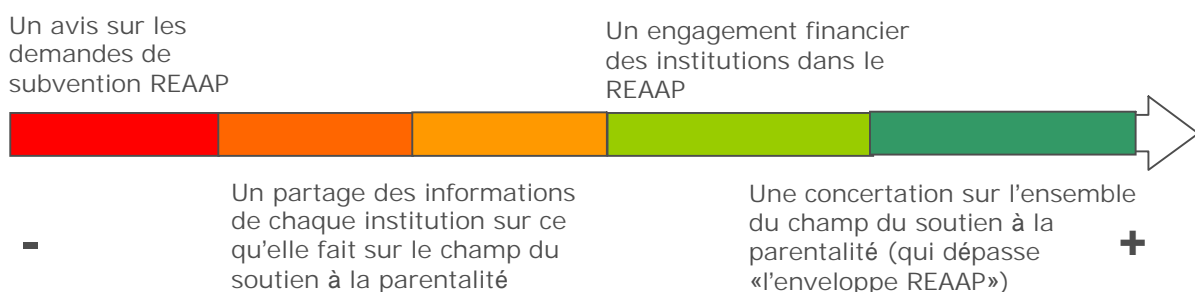
- Dans ce département, le Conseil Général considère piloter et porter le dispositif, ne serait-ce que parce qu'il porte l'animation. Sa légitimité sur ce champ est accrue par la prise de compétence de

la collectivité en matière de prévention (choix rare des collectivités) et par les moyens qu'elle déploie (création d'un service Prévention pour valoriser ce registre d'intervention et de compétences, développement d'un appel à projets sur le thème de la parentalité avec un montant financier conséquent qui complète la ligne budgétaire REAAP). L'animation est portée par le Conseil Général. Elle est financée par les trois financeurs (CAF/DDASS/CG) et représente un EQTP.

- La CAF est un acteur historique du REAAP dans ce département. Jusqu'à il y a deux ans elle portait d'ailleurs l'animation du dispositif via un ETP au sein de l'institution. Suite aux lois de décentralisation et au choix du CG de s'investir sur le champ de la Prévention de l'enfance (et concomitamment au départ de l'animatrice CAF), la CAF a décidé d'abandonner l'animation au profit du CG ce qui a été vécu en interne et en externe comme une délégation du pilotage....Aujourd'hui la CAF souhaite en partenariat avec le Conseil Général reprendre l'initiative pour réformer le pilotage du dispositif. Ce « sursaut » est conforté/induit par la nouvelle COG. La ligne budgétaire dont elle est dotée dorénavant lui permettra notamment de financer la partie d'animation REAAP que jusqu'à présent elle finançait sur ses fonds de droit commun.
- La DDASS est un acteur de moins en moins prégnant du dispositif. Elle considère ne pas avoir les moyens de piloter le dispositif. Elle n'a plus les contacts « terrain » et ne dispose plus des effectifs à même de traiter au fond les dossiers. Elle s'appuie donc sur ces deux partenaires que sont la CAF et le CG. Elle participe au comité de pilotage mais son rôle est de plus en plus formel.

› Dans les instances de pilotage, une réelle dynamique partenariale. Avec des modèles de pilotage plus ou moins « intégrés ».

Sur tous les territoires la dimension partenariale et interinstitutionnelle du REAAP est soulignée comme étant un des fondamentaux et une des valeurs ajoutées du dispositif. A tel point que dans beaucoup de départements, le champ abordé dans le cadre des instances de pilotage de REAAP « dépasse » le simple cadre REAAP (le financement d'actions sur une ligne budgétaire DDASS labellisée « REAAP ») pour aborder l'ensemble des actions financées par les partenaires sur le champ du soutien à la parentalité, au titre de leur « droit commun » (si l'on peut appeler ainsi les actions menées par les partenaires en dehors d'une ligne labellisée REAAP). Le REAAP est alors un espace de régulation entre les partenaires pour articuler leur intervention auprès notamment des structures associatives sur le territoire (éviter les financements redondants, partager la connaissance du terrain, mettre en cohérence les demandes formulées auprès des associations, ...). Ce modèle est ce qu'on pourrait appeler un modèle « intégré » de pilotage REAAP (« intégré » car il s'ancre dans une politique globale de prévention pour les questions de parentalité et reflète la volonté politique des différents partenaires). Il représente le cas « le plus abouti » de partenariat qui peut avoir lieu dans le cadre du REAAP. Ci-dessous une échelle de partenariat qui schématise les différents degrés d'intégration observés sur nos sites, avec quelques illustrations (sachant que bien entendu aucun de nos sites ne constitue un cas « pur » de ceux présentés dans le schéma ci-dessous, ils sont souvent à cheval entre plusieurs modèles) :



■ Cas 1 – Un avis financier sur les demandes de subventions REAAP (budget DDASS)

C'est le cas d'un des réseaux étudiés. Le comité de pilotage/financeurs ne se réunit aujourd'hui qu'en moyenne une à deux fois par an. Il réunit les différents partenaires (CAF, Conseil Général, PJJ, Inspection Académique, DDASS, Droit des femmes, MSA) pour instruire ensemble les

dossiers déposés par les associations pour être financés au titre de la ligne REAAP. Cette ligne REAAP n'est à ce jour constituée que du financement DDASS. Les politiques menées par ailleurs par les autres partenaires sur le champ de la parentalité sont rarement capitalisées/articulées dans le cadre de cette instance de pilotage. Il s'agit d'un champ « strictement » REAAP, et réduit à l'enveloppe REAAP DDASS (pas d'effet levier du financement Etat). La CAF par exemple a développé parallèlement un « fond de développement des actions familiales », géré entièrement par la CAF, sur le même « champ » que le REAAP (soutien aux projets d'actions collectives en direction des parents). De même le Conseil Général est présent dans l'instance REAAP mais dévoile très peu ce qu'il fait sur le champ de la parentalité à ses partenaires dans le cadre du comité de pilotage.

Cette situation du partenariat est considérée comme un pis-aller par les différents acteurs, mis sur le compte d'un partenariat historiquement peu développé entre les acteurs (notamment entre l'Etat et le Conseil Général) et par un désinvestissement progressif de l'Etat du dispositif. Le dispositif est considéré comme ayant un potentiel d'adhésion mais qui n'est pas pleinement exploité (notamment en ce qui concerne l'implication de l'Education Nationale par exemple ou de la DDJS) Le comité de financeurs devient un exercice « bizarre » pour les partenaires : instruire les dossiers de financement pour une ligne budgétaire DDASS alors qu'on est Conseil Général, CAF ou MSA ...

Cas 2 – Un partage des informations et une articulation des institutions sur ce qu'elles font en matière de soutien à la parentalité

Dans un des départements, le comité de financement est animé par la DDASS et associe le Conseil Général, la CAF et l'Education Nationale. Il se réunit afin d'examiner les dossiers présentés et déterminer le montant des financements octroyés.

Le Conseil Général dédie une ligne de financement très importante au soutien à la parentalité, qu'il labellise « REAAP ». En revanche, il garde toute prérogative sur cette ligne, et ne l'instruit pas avec ses partenaires REAAP. Le Conseil Général définit ses propres critères, et lors des comités de financement, explique la DDASS, « *on ne discute pas des répartitions entre DDASS, CAF, CG, ils viennent avec leurs financements et c'est tout, on les connaît juste avant* ». Le Conseil Général prend ainsi un parti différent de la DDASS en décidant de financer moins de structures mais de leur accorder des montants financiers plus conséquents. Une technicienne du Conseil Général (qui n'est donc pas l'animatrice du REAAP) est dédiée pour 0,2 ETP environ aux visites sur site des associations, appui et accompagnement au titre de cette ligne de financement soutien à la parentalité. Il s'agit d'une ingénierie parallèle au REAAP mais qui s'articule avec le REAAP dans le cadre du comité de financeurs et est valorisée dans le cadre du REAAP.

La CAF, elle, ne finance pas d'actions au titre du REAAP. Son implication sur le champ de la parentalité se concrétise par des financements propres (subventions CLAS, prestation « Animation Collective Familles » versée aux centres sociaux, ...) qu'elle ne labellise pas REAAP. En revanche elle a un avis qui compte au sein du comité des financeurs : « *je connais bien une partie de structures et des actions développées, mon rôle est d'être vigilante par rapport aux structures fortement subventionnées dans le cadre CLAS. Je l'indique dans notre tableau de financement commun [REAAP] et aux centres sociaux que nous finançons en partie par l'intermédiaire de l'animation collective famille* ».

Cas 3 – Un engagement financier des institutions dans le REAAP

Dans un des départements, le partenariat entre Conseil Général, CAF et Etat est historiquement très fort. Le comité de financeurs est qualifié de « tripartite ». L'appel à projet est unique et porte le logo et la signature des trois financeurs. Le REAAP est un pot commun auquel participent les 3 institutions à hauteur d'1/3 des financements. Il existe un véritable effet levier d'autant que les dossiers sont instruits conjointement par les trois institutions. Mis à part quelques cas particuliers, un avis favorable du comité de financeurs REAAP équivaut à un financement 1/3, 1/3, 1/3 de chaque institution.

Quelques cas particuliers demeurent où les institutions ont gardé leurs prérogatives et ont pris des décisions divergentes, faisant valoir ce que de droit sur leurs propres financements. Ainsi les centres sociaux sont-ils financés par la DDASS dans le cadre du REAAP, tandis que la CAF et le Conseil Général estiment qu'ils les financent déjà dans d'autres cadres et qu'un financement REAAP serait selon eux redondant.

D'autres divergences peuvent apparaître quand une des institutions estime remplir une fonction de par son droit commun, et quand les deux autres partenaires peuvent décider néanmoins de

financer une structure qui selon la première «recoupe» et est redondante avec son droit commun. Les deux derniers estiment eux nécessaires de « pallier » à ce qu'ils considèrent comme une insuffisance du droit commun justement, sur ce champ.

■ Cas 4 – Une concertation sur l'ensemble du champ du soutien à la parentalité (qui dépasse «l'enveloppe REAAP»)

Sur un de nos sites, le comité de financeurs est un réel cadre de concertation. Il s'agit d'un cadre d'échanges entre principaux partenaires (réunions fréquentes) qui excède le champ du REAAP en intégrant un volet appel à projet du Conseil Général (dont le volume financier dépasse largement celui du REAAP) et les actions de droit commun des autres financeurs (CAF notamment).

Il s'agit d'un modèle de pilotage « intégré ». Il s'ancre dans une politique globale de prévention pour les questions de parentalité et reflète la volonté politique du Conseil Général (c'est lui qui porte l'animation et le pilotage du dispositif) et de ses partenaires.

Le REAAP est de fait un cadre de cohérence, de mutualisation et de capitalisation.

⌋ Des instances de pilotage très diverses

D'un territoire à l'autre, les instances de pilotage sont souvent nommées de la même manière (comité de pilotage/technique, comité d'animation départementale, comité de financeurs) mais recouvrent des réalités très différentes. A la fois en termes de composition, de rôle et de fréquence des réunions. Nous détaillons ci-dessous les instances de pilotage dans les cinq départements étudiés (les instances infra-départementales ne sont pas évoquées ici, mais dans la partie suivante).

	Site A
Comité de pilotage / Comité technique	Composition : DDASS, CAF, CG, CUCS, Education Nationale, et animation (association) Fréquence de réunion : Tous les mois Rôle : Examen des projets, échanges sur les actions, ...
Comité d'animation départementale	Composition : Financeurs, partenaires institutionnels, porteurs d'action, représentants d'autres dispositifs (CUCS, CLAS), invités d'autres départements, ... Fréquence de réunion : Une fois par an Rôle : Présentation par les pilotes des orientations pour le dispositif, échanges avec les porteurs d'action, ...
Comité de financeurs	Composition : DDASS, CG, CAF, CUCS, Education nationale, sans l'animation Fréquence de réunion : Une à deux fois par an Rôle : Décision sur les financements, définition des priorités du dispositif

Site B	
Comité de pilotage / Comité technique	<p>Composition : DDASS, 4 Directions du Conseil Général, CAF, DDPJJ, Centre ressource pour les professionnels de l'action sociale, UDAF, Fédération des Centres Sociaux, Centre de ressource politique de la ville (animation), chef(s) de projet politique de la ville</p> <p>Fréquence de réunion : Une fois tous les trois mois</p> <p>Rôle : Créer une dynamique entre les acteurs, une culture commune sur la notion de parentalité</p>
Comité d'animation départementale	-
Comité de financeurs	<p>Composition : CAF, Conseil Général, Inspection Académique, DDASS</p> <p>Fréquence de réunion : Une fois par an</p> <p>Rôle : Examen des dossiers présentés et décision sur les montants de financement octroyés (ligne REAAP DDASS), présentation de ses financements REAAP par le Conseil Général</p>

Site C	
Comité de pilotage / Comité technique	<p>Composition : DDASS, CAF (pilotage&animation), CG, UDAF, Inspection Académique</p> <p>Fréquence de réunion : Deux fois par an</p> <p>Rôle : Décide des orientations</p>
Comité d'animation départementale	<p>Composition : les représentants opérationnels des institutions DDASS, CAF (pilotage&animation), CG, UDAF, Inspection Académique, avec les porteurs d'actions</p> <p>Fréquence de réunion : Une fois par mois environ</p> <p>Rôle : « se frotte aux dossiers », « est force de propositions », impulse et fait vivre une dynamique de réseau, a organisé en 2008 les Journées départementales des Parents (évènement « phare » REAAP)</p>
Comité de financeurs	<p>Composition : DDASS, CAF, CG, Inspection Académique</p> <p>Fréquence de réunion : Une fois par an</p> <p>Rôle : Définition des critères d'attribution des financements, décisions de financement dans le cadre de l'appel à projet REAAP</p>

Site D	
Comité de pilotage / Comité technique	Composition : CAF, CG, PJJ, Inspection Académique, DDASS, Droit des femmes, MSA (animation) Fréquence de réunion : Une à deux fois par an Rôle : Comité de pilotage en même temps que comité de financeurs, définition des orientations, choix des critères d'attribution des subventions, instruction des demandes de financement
Comité d'animation départementale	-
Comité de financeurs	-

Site E	
Comité de pilotage / Comité technique	Composition : Conseil Général (pilotage&animation), communes, DDASS, CAF, MSA, Education Nationale, UDAF, CCAS, associations, PJJ, ... Fréquence de réunion : Une fois par an Rôle : Lieu d'échanges, d'information, de présentation d'actions nouvelles ou d'outils nouveaux, ...
Comité d'animation départementale	-
Comité de financeurs	Composition : CG (pilotage&animation), MSA, CAF, DDASS, Education Nationale Fréquence de réunion : Une fois par mois Rôle : Examen des demandes de financements lors de l'appel à projet (rôle consultatif), échanges des institutions et articulation par rapport à ce que fait chacun sur le champ de la parentalité (y compris hors REAAP)

Des échelons de pilotage souvent très centralisés

Les cinq départements ont mené une réflexion sur la manière d'ancrer les Réseaux dans les territoires. Sur 4 sites il y a ou il y a eu des tentatives de mettre en place des échelons infra-départementaux d'animation du Réseau. Néanmoins dans quasi tous les départements, les instances de pilotage qui « vivent » sont les instances départementales. Les comités d'animation territoriale peinent à se pérenniser.

Ci-dessous la situation actuelle dans les 5 départements quant à la mise en place de comités territoriaux d'animation :

- Département A : Le Réseau développé est avant tout départemental. Un système de « blog » internet a été développé par l'animatrice pour permettre aux structures de tout le Département de communiquer et de s'échanger des informations entre elles. Des comités d'animation locaux existent en théorie. Dans la réalité ils ont buté sur la difficulté de trouver des structures qui acceptent d'assurer l'animation de ces comités d'animations locaux de manière pérenne, et ce sans

financement. L'animation passe beaucoup de temps en visites des structures, échanges avec elles pour les appuyer dans leur montage ou développement de projet, animation des instances départementales, ... Et ne peut faire vivre à elle seule des comités d'animation locaux qui se tiennent régulièrement.

- Département B : Il s'agit d'un département très urbain. Aucun comité d'animation local n'a été mis en place. En revanche, des « soirées rencontre » sont organisées une fois par an sur un territoire. Une commune est choisie et durant les mois précédant la manifestation un comité d'organisation, constitué des acteurs locaux sur ce territoire et le centre social « sélectionné » se réunit pour organiser cette soirée REAAP : « *On choisit une commune chaque année et on prend appui sur un centre social. Des groupes de travail sont menés avec l'ensemble des acteurs locaux, municipalité, associations, collectivités, parfois une quarantaine de partenaires... et à charge au centre social de faire son maximum en termes de mobilisation... Pour maximiser la présence des parents, un système de bus est organisé avec la municipalité « accueillante », des modes de garde sont organisés pendant la soirée pour les enfants des participants...* »

- Département C : Le REAAP a financé des formations actions avec 3 modules à destination des professionnels bénévoles et des parents (Thèmes « Parents, parentalité et filiation », « Accompagner la parentalité, comment ? », « Mettre en œuvre une dynamique locale autour de la parentalité »). L'animation a constitué pour ces formations des groupes de professionnels, bénévoles, associatifs, parents intéressés et volontaires pour y participer. Les groupes des formations se sont transformés ensuite en réseaux locaux REAAP.

Aujourd'hui ces réseaux locaux sont tous très différents, en fonction des contextes partenariaux locaux, de l'implication des parents, ... Certains réseaux sont constitués d'une majorité de parents. Des élus locaux sont parfois présents. Les professionnels CAF et CG, ou d'autres structures peuvent avoir des rôles majeurs en tant qu'animateurs de ces réseaux, mais c'est un temps qui n'est pas compté sur leur temps de travail. Ils le font en tant que bénévoles.

Vis-à-vis de ces réseaux, l'animation départementale a un rôle de conseil quand les réseaux les sollicitent (besoin de médiation entre les partenaires, avec des parents, besoin de trouver un « second souffle » pour assurer la pérennité du comité, ...). Mais les réseaux sont autonomes. L'animation insiste sur « l'absence de rapports hiérarchiques ».

Certains réseaux ont ainsi pu changer de nom : ne plus s'appeler REAAP mais choisir une autre appellation. D'autres ont pu se créer des comptes communs Internet, sans que l'animation départementale ne fasse partie de la liste de diffusion.

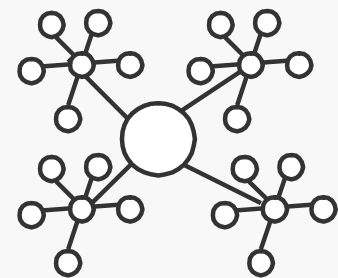
Néanmoins les réseaux locaux contribuent activement de la dynamique départementale du REAAP. Ils sont présents, mobilisent des parents et les associations sur leurs territoires pour participer aux événements phares du Réseau organisés au niveau départemental.

Certains réseaux locaux peuvent faire état de difficultés pour « faire vivre » les réseaux. Ils reposent entièrement sur le bénévolat, et notamment sur le bénévolat de professionnels qui ont un rôle d'animation des Réseaux locaux en dehors de leurs horaires de travail.

- Département D : L'animation a mis en place des comités locaux REAAP qui maillent le territoire. Ils sont prévus pour avoir un rôle de « publicité » autour du REAAP dans les territoires, afin de faire connaître le REAAP, et de susciter de nouvelles initiatives (encarts dans la presse, ...). Il est prévu que chacun de ces comités locaux soit réuni une fois par an, à l'initiative de l'animateur départementale. Faute de ressources (le REAAP finance 0,1 ETP d'animation), les comités locaux se sont réunis une fois en 2007, mais n'ont pas été réunis en 2008, ni pour l'heure en 2009.

Il s'agit ici d'un modèle de réseau local animé uniquement par le niveau départemental sans relais d'animation localement. Ce qui est très lourd pour l'animation départementale, sauf à disposer de moyens conséquents, ce qui n'est pas le cas dans ce Département.

Des réseaux locaux impulsés par le niveau départemental puis qui « vivent leur propre vie »



- Département E : L'animation départementale a un rôle clé dans le développement des comités locaux REAAP. Le développement local est présenté dans ce département comme une dimension stratégique. Le profil de l'agent en charge de l'animation est déterminant. Il ne s'agit pas d'un travailleur social mais d'un agent formé au développement et à l'animation locale. Ce profil prend tout son sens dans la configuration du dispositif. Il s'agit moins de monter des actions que de faciliter leur émergence dans une optique de développement local. La compétence première de l'animateur est moins la compétence technique sur la parentalité que le développement local.

Les comités locaux ne sont pas présents dans tous les territoires. Ils regroupent de nombreux partenaires : techniciens de la CAF, représentants du CG, représentants des communes, représentants des associations...il n'y a pas de composition type définie. Cette instance regroupe plusieurs communes sur un territoire/bassin de vie. La vocation de ce comité local est de favoriser l'émergence de projets locaux, de mailler les acteurs. Son périmètre est le REAAP mais « dépasse » le REAAP (actions intervenant au sens large sur le champ de la parentalité).

Il existe un niveau d'animation plus local avec des commissions techniques. Ce niveau n'existe que sur certaines communes, particulièrement dynamiques. Elles associent des techniciens de terrains, des professionnels de la petite enfance, et des parents. Il s'agit d'un niveau opérationnel dédié au montage de projet.

Ces deux niveaux maillent plus ou moins le territoire. Lorsque c'est le cas, l'émergence de projets et l'articulation entre acteurs s'en trouve facilitée. Le développement des niveaux infra départementaux s'est opéré lentement et progressivement. L'animation départementale joue le rôle de catalyse aujourd'hui (aide au développement) mais historiquement ces comités locaux se sont enracinés sur des volontés et des acteurs locaux (CAF /municipalités notamment). Le défi aujourd'hui est d'identifier des acteurs volontaristes en capacité de tenir le « fil rouge » pour organiser les comités, les suivre....

Si l'animation est au cœur du dispositif (elle se confond avec le pilotage) et constitue une variable déterminante pour le pilotage et le développement territorialisé des réseaux elle prend appui sur des dynamiques locales qu'elle peut susciter mais qu'elle ne crée pas. L'animation repose donc sur un subtil équilibre. Il ne s'agit pas d'une coordination « hiérarchique » mais davantage d'une fonction de développement dans un cadre partenarial. Par ailleurs, l'animateur incarne et veille au respect des fondamentaux du REAAP.

En synthèse, l'ensemble de ces expériences montre que :

- Les comités locaux REAAP sont des espaces qui remplissent de nombreuses fonctions :
 - Ils rendent visibles le REAAP dans les territoires, et lui assurent une plus grande notoriété auprès des professionnels, mais aussi des associatifs et des parents.
 - Il démultiplie le rayonnement du Réseau en permettant de toucher beaucoup plus d'acteurs, et notamment : des élus, de nouvelles associations n'intervenant pas encore sur le champ de la parentalité, des techniciens CG et CAF travaillant sur le terrain, ... Cela peut avoir un effet levier en termes de financement (implication des communes, ...). Et cela peut donner plus d'importance au thème de la parentalité dans les politiques locales des institutions et des associations.
 - Ils permettent l'émergence de projets au plus proche des besoins des territoires.
 - Ils mettent en réseau les acteurs sur un territoire et donnent une place aux parents.
 - Il permet la mutualisation des pratiques dans un cadre propice de collaboration de proximité.
- Les REAAP rencontrent aujourd'hui plusieurs difficultés pour développer et conserver des comités locaux dynamiques et « actifs » :
 - Cela demande des moyens importants en termes d'animation au niveau départemental pour impulser les comités locaux, les accompagner, et assurer leur « REAAP-compatibilité » ...
 - Les comités locaux REAAP ne peuvent vivre que dans la mesure où ils sont animés localement. Aujourd'hui les animations locales ne sont rémunérées ou indemnisées

dans aucun des 5 départements étudiés. Cela peut poser des difficultés pour assurer la pérennité des réseaux sur certains territoires. Les comités reposent aujourd'hui sur des « bonnes volontés ».

- Il est parfois difficile pour les Réseaux de trouver le bon positionnement pour les comités locaux : le niveau départemental doit-il « garder la main » sur les comités locaux ? Doit-il les laisser « vivre leur vie » ? Comment trouver le juste équilibre pour encourager les dynamiques territoriales tout en conservant la force de la Marque REAAP ? Cela demande de réelles compétences en matière de développement local.

› Un pilotage en phase d'évolution ?

Aujourd'hui sur les sites, les modalités de pilotage ou de co-pilotage du REAAP semblent être à la croisée des chemins ... Les contextes partenariaux évoluent, du fait de l'évolution des priorités, des compétences et des moyens des différentes institutions. Tous les acteurs institutionnels rencontrés lors de l'étude s'interrogent sur les conditions à venir de pilotage du REAAP, au moment où les crédits REAAP des DDASS diminuent, où les services déconcentrés de l'Etat se réorganisent dans le cadre de la RGPP, et où la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre la CNAF et l'Etat prévoit une délégation de crédits à la CNAF pour les REAAP.

Qui pilotera les REAAP dans les Départements ? Les DDASS conserveront-elles dans certains Départements le pilotage du dispositif même si elles ont moins de financements REAAP que les CAF ? Les Conseils Généraux vont-ils se positionner de plus en plus, comme ils l'ont fait en Saône-et-Loire, sur le champ de la Prévention dans le domaine de la parentalité, et revendiquer un leadership sur le REAAP ? Et si la CAF apporte la majorité des crédits REAAP, seront-ils toujours les pilotes des REAAP ? Et quel « type » de pilotes seront-ils ? Sauront-ils préserver les fondamentaux REAAP tels qu'ils sont valorisés par les différents acteurs aujourd'hui (notamment quant à la dimension interinstitutionnelle du dispositif) ? Les REAAP vont-ils rester une politique familiale ou seront-ils rattachés à une politique sociale, dans le cadre de la politique de la ville par exemple (prévention de la délinquance, ...) ?

Les acteurs s'interrogent et « défendent » l'importance de conserver la personnalité forte des REAAP : s'adresser à tous les parents (et pas seulement ceux qui semblent en avoir « le plus besoin » ...), valoriser les parents dans leur rôle sans les culpabiliser.

Nous détaillons ci-dessous les positionnements des différentes institutions tels qu'ils nous sont apparus dans les 5 départements étudiés :

▪ **Les DDASS : l'acteur clé des REAAP donne des signes de « désengagement ».**

Les DDASS ont été depuis 1999 des pivots dans la création et le développement des REAAP. Elles ont permis que les partenaires se réunissent autour de la table REAAP, et que soit trouvé le plus souvent un équilibre interinstitutionnel favorisant le dialogue, la concertation et la régulation des politiques de chacun. Elles « incarnent » également le REAAP dans la mesure où elles sont « dépositaires » de la ligne budgétaire REAAP, et où ce sont des circulaires venant des Ministères qui déterminent chaque année les grandes caractéristiques du dispositif.

Aujourd'hui néanmoins, les différents partenaires s'interrogent sur ce qu'ils perçoivent comme étant un retrait de l'Etat par rapport au dispositif.

- Les DDASS elles-mêmes soulignent leur manque de moyens humains pour piloter tous les dispositifs dont elles ont la charge. Elles se « reposent » de plus en plus sur leurs partenaires pour piloter ou les conseiller dans le pilotage du dispositif REAAP. Ce sont souvent elles qui connaissent le moins bien les actions REAAP (par rapport aux partenaires Conseil Général et CAF), il leur manque souvent le contact avec le terrain (elles n'ont pas le temps de visiter les associations, ...)

- Les DDASS peuvent s'interroger sur la place du REAAP dans l'ensemble des politiques Etat qu'elles mènent. Le REAAP épuise-t-il toute la question ou n'y a-t-il pas une place autre pour une politique plus « pédagogique voire coercitive » sur le thème de la parentalité ? Dès lors quels devraient être le rôle et la place des DDASS ?
- La réduction drastique des crédits REAAP cette année (allant jusqu'à -60% dans certains départements) a mis la DDASS dans l'obligation de ne plus soutenir certaines associations, ou moins.

Quelques extraits d'entretien :

« L'ancienne équipe [DDASS] était super et s'impliquait réellement, elle connaissait bien les actions, la nouvelle c'est la catastrophe, lorsqu'en COPIL une question est posée à la DASS, tout le monde répond sauf elle ! C'est assez navrant ». (un partenaire d'une DDASS)

« En fait on ne savait pas trop pour la CAF...plus le CUCS qui devait reprendre les choses en main, plus les réductions DASS, donc je me sentais pas très légitime d'aller les rencontrer, c'était dans un objectif de mieux les connaître mais ils auraient eu l'impression que c'était du contrôle donc j'ai préféré ne pas trop aller les rencontrer pour le moment et attendant qu'elle serait notre rôle et notre mission... » (une DDASS)

« Tout ce qui nous préoccupe beaucoup c'est l'hébergement d'urgence, la protection juridique des mineurs. En termes de priorité, ce n'est pas le REAAP puisque nous sommes déjà rôtés. Et il y a la coordination, le CG, la CAF... On peut se reposer sur eux ». (une DDASS)

Plusieurs acteurs soulignent leur inquiétude sur l'avenir du pilotage des REAAP, faisant valoir l'équilibre partenarial que permettait une présence forte de l'Etat :

Un partenaire dans le cadre d'un réseau REAAP s'inquiète du scénario où la CAF piloterait le dispositif REAAP : *« Qu'est-ce qui impose à la CAF d'être dans une dynamique de concertation ? Ils auront leurs sous. [...] L'Etat nous apportait une garantie.[...] La place de l'Etat est une place importante. L'intérêt de l'Etat c'est son impartialité. Sinon il y aura des disparités entre les différents départements et territoires. Les personnes ne seront pas servies de la même façon. »*

- **Les CAF historiquement investies sur le sujet.** Elles sont des partenaires incontournables dans les REAAP des 5 Départements. Le REAAP fait écho pour les CAF à toutes leurs politiques de droit commun en faveur de la famille et de la parentalité. Elles s'investissent pour la plupart beaucoup dans le dispositif, et ce depuis les débuts du REAAP.

Sur un des sites la CAF est en posture d'animation et de pilotage. Sur un autre site elle a laissé l'animation au Conseil Général mais souhaite reprendre une part du leadership sur le dispositif, encouragée par la nouvelle COG CNAF-Etat. Sur un site elle abonde le pot commun REAAP par des fonds propres. Sur un autre elle valorise ce qu'elle fait par ailleurs sur son droit commun dans le cadre du REAAP. Sur un dernier site, elle mène ses politiques de soutien à la parentalité parallèlement au REAAP qu'elle ne considère pas aujourd'hui comme un lieu stratégique de concertation entre les partenaires.

Dans le cadre de la nouvelle COG CNAF-Etat, la délégation d'une grande partie des crédits REAAP à la CNAF interroge les partenaires : est-ce que cela signifiera systématiquement un pilotage du dispositif par la CAF ?

Les CAF prennent des postures différentes selon les territoires :

- Pour certaines des postures « offensives » se saisissant du nouveau contexte institutionnel pour revendiquer un leadership sur le dispositif.
- Pour certaines, plutôt une volonté que l'Etat conserve sa place puisque c'est lui qui est à l'instigation de ce dispositif, et qu'il se désengage déjà sur beaucoup d'autres thèmes
- ...

Quelques extraits d'entretien :

« Depuis la dernière réunion, les regards ont changé ... C'est drôle ... Il faudra clarifier qui va garder le pilotage pour l'avenir ... compte tenu de la nouvelle répartition des enveloppes budgétaires. » (Une CAF)

« Maintenant, tout va changer... tout va dépendre de la CAF mais je pense qu'ils seront volontaires, ils voudront sûrement prendre la main...j'ai quelques craintes sur REAAP...il faut voir », nous aurons une enveloppe à peu près égale...à voir ce que cela va donner... » (Un Conseil Général).

- **Des Conseils Généraux souvent très présents dans le dispositif.** Mais dans toute la France, un seul réseau départemental est piloté à ce jour par un Conseil Général (la Saône et Loire). Dans les départements étudiés (mis à part la Saône et Loire), les Conseils Généraux ont plusieurs postures :
 - Dans un département, ils abondent le pot commun REAAP, et instruisent en commun les dossiers avec la CAF et la DDASS.
 - Dans un autre département, le Conseil Général a une ligne labellisée REAAP, mais sur laquelle la collectivité garde toute prérogative et pour laquelle l'instruction des dossiers est faite hors instance de pilotage REAAP. Le Conseil Général définit ses propres critères d'attribution en fonction de sa politique propre, et non en fonction d'une doctrine REAAP partagée.
 - Dans un autre département, le Conseil Général ne déploie pas de moyens supplémentaires pour le REAAP. Il valorise ce qu'il fait par ailleurs dans le cadre de son « droit commun ». « On a plutôt une politique de valorisation des subventions déjà accordées... on n'est pas très généreux ... On n'a pas un fond REAAP, on va dans les différentes directions et voir ce que chacun peut donner »
 - Sur un autre site, le Conseil Général a historiquement peu collaboré dans le cadre du REAAP. Le Conseil Général fait acte de présence aux réunions de pilotage REAAP, mais n'accorde pas de financements particuliers, ni ne se saisit de cet espace pour communiquer auprès de ses partenaires, ou s'articuler avec eux, à propos des politiques de soutien à la parentalité mises en place.
 - Dans un cinquième département, le Conseil Général est l'acteur qui monte en puissance au sein du dispositif. Sur l'initiative du Président du Conseil Général la collectivité s'est dotée d'un service Prévention pour valoriser ce registre d'intervention et de compétence. Le CG a mis en place des moyens (un service) qui porte l'animation et qui développe un appel à projets sur le thème de la parentalité. Cet appel à projet est d'un montant financier conséquent et complète le REAAP avec lequel il tend à se confondre (au sein du comité des financeurs). Le Conseil Général considère piloter et porter le dispositif, ne serait-ce que parce qu'il porte l'animation. Sa légitimité sur ce champ est accrue par la prise de compétence de la collectivité en matière de prévention (choix rare des collectivités).

Le soutien à la parentalité est un champ sur lequel les Conseils Généraux investissent massivement aujourd'hui (cofinancement des centres sociaux avec les CAF, actions de prévention auprès de parents défavorisés, actions de soutien à la parentalité menées dans les circonscriptions des Départements, travail sur l'implication des parents dans les PMI, les LAPE, ...). Ils sont un acteur incontournable du champ des politiques de parentalité, et la prospective en terme de pilotage pour le dispositif REAAP doit compter avec eux.

- **La MSA** est partie prenante du dispositif pour ses ressortissants, particulièrement présente dans les Départements à dominante rurale. Dans un des départements étudiés, la MSA est financée par le REAAP pour l'animation du dispositif, et co-pilote dans les faits le dispositif avec la DDASS (même si le rôle de pilote n'est pas délégué de manière formelle). C'est une MSA qui est particulièrement implantée sur les territoires, et a la volonté historiquement de développer les actions collectives comme complément des accompagnements individuels

réalisés par le service Action sociale. La « philosophie » REAAP entre dans la droite ligne de la « doctrine » du service qui souligne l'importance des échanges entre pairs, des groupes de parole, ... afin de se « décentrer » de la relation professionnel-bénéficiaire et de l'enrichir.

- **L'Education Nationale représentée dans les Réseaux, mais avec une implication à géométrie variable.** L'Education Nationale est présente dans les comités de pilotage des 5 Départements. Cependant elle n'est jamais co-financeur dans le cadre du REAAP.

- Dans la plupart des départements de l'étude, une personne de l'Education Nationale est présente, mais n'a pas toujours les moyens d'agir sur les établissements pour qu'ils développent davantage d'actions sur le thème du soutien à la parentalité (ce sont souvent des assistants sociaux de l'Inspection Académique qui sont délégués par l'Inspecteur). Ce qui donne souvent aux autres partenaires le sentiment d'une Education Nationale « en retrait », alors qu'il y a de fortes attentes de la part des partenaires pour développer des actions avec Elle (enjeu de l'école dans les thèmes liés à la parentalité).

Quelques extraits d'entretien :

Un Conseil Général sur la difficulté d'impliquer l'Education Nationale : *« C'est un sacré chantier ! Pourtant on essaie d'associer l'Education Nationale mais ils sont frileux, on a la sensation qu'ils sont parfois en retrait »*

Une conseillère technique sociale d'une Inspection Académique (qui participe aux instances de pilotage REAAP dans un département) : *« On souffle aux chefs d'établissement qu'il existe dans REAAP des moyens de financement et qu'ils pourraient s'en saisir. Mais pour l'instant un seul établissement a demandé. J'avais vu le vide au niveau des établissements dans les commissions REAAP. Et j'ai demandé à ce qu'on recomunique auprès des chefs d'établissements et aux parents. »*

- Dans un département, l'implication d'une personne de l'Education Nationale a permis que se développent plusieurs actions structurantes avec l'Ecole, dans le cadre du REAAP. Grâce à l'action d'un coordonnateur classe d'accueil (ancien enseignant), plusieurs projets ont pu être montés pour rapprocher les parents de l'école (il s'est appuyé dans un premier temps sur son « réseau » personnel) : mise en place d'ateliers pour les parents au sein de l'école, développement de théâtres forums avec des parents d'élèves et des enseignants dans l'enceinte des établissements, ...

D'après nos entretiens sur les sites, il semble donc que la coopération avec l'Education Nationale dans le cadre des REAAP gagnerait à être développée, les relations famille-école étant considérées comme un des axes importants du dispositif. Cela nécessiterait certainement une politique volontariste de l'institution Education Nationale, pour aller au-delà des volontés individuelles de quelques acteurs Education Nationale sur nos sites qui peinent à porter seuls le développement d'actions de soutien à la parentalité dans le cadre de l'Ecole.

- **Les acteurs de la politique de la ville de plus en plus intéressés par le REAAP ...**

Un des départements de notre échantillon, à dominante urbaine, fait partie dans sa quasi-totalité de la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville. Dans ce département, l'ancien préfet à l'égalité des chances a prévu que l'instruction des dossiers REAAP se ferait en première instance par les instances locales des CUCS. L'objectif est de mettre en place une unique programmation partagée CUCS-REAAP même dans le cas où le CUCS ne co-finance pas l'action. Dès cette année, les dossiers de demandes de subvention REAAP ont donc d'ores-et-déjà été envoyés par les associations aux chefs de projets ville. L'année prochaine l'appel à projet REAAP devrait être intégré à l'appel à projet CUCS. Cependant, le comité de pilotage REAAP doit s'articuler avec le comité de pilotage du CUCS et la Préfecture travaille aujourd'hui avec ses partenaires à un bon maillage du dispositif.

Cette « absorption » (vécue comme telle dans un premier temps) du dispositif REAAP par la politique de la ville a généré une « levée de boucliers » de la part du comité de pilotage REAAP

du Département, craignant que le REAAP ne perde son identité (dispositif universaliste, non « coercitif » ni « correctif », interinstitutionnel, ...) : « nous étions d'accord avec la DDASS, on a tous fait bloc et des échanges assez musclés avaient été échangés à l'époque. On comprend bien une partie des arguments, mais quel sera le rôle du comité de pilotage REAAP ? Quid des actions sur des villes hors CUCS ? Et que fait-on du travail entrepris par le comité de pilotage depuis de nombreuses années ?... »

- **Des parents encore insuffisamment présents dans les instances de pilotage.**

Selon les départements, les associations sont plus ou moins représentées dans les comités de pilotage, et leur parole est plus ou moins entendue. La question de la représentation des parents et/ou de leurs représentants reste ouverte pour l'avenir. Certains acteurs rencontrés (notamment des associations qui portent des actions REAAP) se sont étonnés qu'un dispositif qui prône la participation et l'implication des parents en ait si peu dans ses instances de pilotage, ou ses comités d'animation ...

« Dans les réunions parentalité [qui n'existent plus sous cette forme dans le Département], il n'y a pas beaucoup de parents qui venaient aux réunions. C'était le problème. On le soulevait souvent. Le R [structure qui assurait l'animation du REAAP] avait un langage très professionnel, institutionnel, pas accessible. Les parents ne revenaient pas ... On en a beaucoup parlé avec le R. Mais ils étaient toujours dans le discours professionnel. Les réunions, il y avait des intervenants extérieurs avec leur savoir et ils vidaient ça ... Les gens peuvent ne pas comprendre et ça les met dans une position d'infériorité. Tandis que le réseau U inclut des usagers du système de soins, et ça fonctionne. Il y a une réunion par mois et les usagers viennent, les réunions sur les nouveaux traitements par exemple (VIH). Les médecins utilisent un langage accessible. L'objectif c'est d'essayer de s'adresser à tout le monde.(...)Qu'est-ce qu'ils font un groupe parentalité ?! C'est pas cohérent ... C'était un discours éducatif. Il faut leur demander de faire ça, ils ne savent pas, ... C'est un discours professionnel qui n'est pas cohérent » (une association financée pour une action dans le cadre du REAAP)

3. Différents modèles d'animation

Parmi les cinq réseaux, plusieurs « modèles » d'animation se dessinent, et diffèrent de par leur positionnement, de par les moyens dont ils disposent, et également de par leur « cahier des charges ».

Le modèle d'animation a bien entendu des conséquences importantes sur les caractéristiques du réseau départemental : développement de réseaux locaux, réalisation d'études pointues sur le sujet de la parentalité, qualité et innovation des actions financées, implication des parents, dynamisme du partenariat institutionnel, ... L'animation en effet rythme la vie du REAAP, « incarne » souvent le REAAP aux yeux des porteurs d'action, de même parfois qu'aux yeux des institutions partenaires. Parfois elle prend même le pas sur le pilote « officiel » ou se confond avec la fonction de pilotage ... Où s'arrête le rôle de l'animateur ? Où commence le rôle du pilote ? La réponse à ces questions est rarement formalisée, stabilisée.

⌋ La fonction d'animation : diversité des positionnement et des moyens

- Sur les cinq sites, plusieurs scénarii ont été rencontrés :

- 1. La structure qui pilote le dispositif porte également l'animation du dispositif.** C'est le cas dans le Département C : la CAF y porte à la fois pilotage et animation. C'est également le cas dans le département E avec le Conseil Général qui est pilote et animateur du réseau REAAP. Au titre de pilote, les deux institutions ne sont pas financées dans le cadre du REAAP. En revanche, elles perçoivent un financement en tant qu'animateur (co-financement CAF, DDASS et CG dans le premier cas, financement DDASS et CAF dans le deuxième).
- 2. L'animation est confiée à une des institutions partenaires du dispositif, sans que ne lui soit délégué « officiellement » le pilotage.** C'est le cas du Département D. La MSA est financée par la DDASS au titre de l'animation du dispositif REAAP. La DDASS « reste pilote » du dispositif même si dans les faits les contours pris par l'animation se rapprochent considérablement d'un rôle de pilotage...
- 3. La fonction d'animation est assurée par un opérateur, conventionné dans le cadre du REAAP, une association par exemple.** C'est le cas dans 2 des départements. Dans le premier (département A), l'animation est co-financée par la DDASS, le CG et la CAF. Dans le deuxième (département B), l'animation est financée par la DDASS.

	Point fort / Opportunité	Limite / Menace
Scénario 1. Animation dévolue au pilote	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cohérence de l'action grâce à la conjonction pilotage-animation ▪ Moyens déployés, et connaissance du terrain (de par les autres missions de l'institution sur le champ de la parentalité) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En termes d'identité, le dispositif risque d'être très fortement marqué par l'institution et ne plus être identifié comme un collectif de partenaires. ▪ Le très fort portage du REAAP par une institution ne doit pas provoquer un désinvestissement des autres partenaires au motif que le champ est déjà « bien occupé ».
Scénario 2. Animation confiée à un membre du comité de pilotage (autre que le pilote)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une distinction claire a priori entre animation et pilotage ▪ Moyens déployés et connaissance du terrain (de par les autres missions de l'institution sur le champ de la parentalité) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque que l'animation devienne progressivement et tacitement « pilote » du dispositif si le pilote se repose trop sur l'animation. ▪ Risque de confusion en termes d'identité entre la fonction d'animation et l'institution qui le porte
Scénario 3. Animation confiée à une association	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cahier des charges précis pour l'animation, formalisé par le comité de pilotage ▪ Une fonction animation bien identifiée et distincte de la fonction de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bien penser le contenu de l'animation pour laisser une place au pilotage

▪ **Les moyens alloués à l'animation sont très variables d'un site à l'autre.**

Cette variété est due notamment à l'effet levier qu'ont pu avoir les crédits DDASS REAAP. Si l'animation n'est financée que par la DDASS, de fait les moyens sont réduits pour l'animation (Département B et Département D) par rapport à un département où les 3 partenaires DDASS, CAF et CG co-financent l'animation (département A). Quand l'animation est portée par le pilote du dispositif (CAF ou Conseil Général), l'institution elle-même est fortement impliquée dans le dispositif et y dédie de fait des moyens importants. Ainsi bien entendu, l'ambition donnée à l'animation dépend en grande partie de la dynamique partenariale sur le territoire et sur l'implication des différentes institutions dans le REAAP.

Elle est ensuite due aux stratégies de chacun des réseaux : faut-il ou non privilégier un temps d'animation important au détriment des associations porteuses d'action ? Les arbitrages s'imposent aujourd'hui de plus en plus du fait de la pénurie de crédits (réduction des crédits DDASS destinés aux REAAP).

Année 2008	A	B	C	D	E
Ligne REAAP DDASS (donnée contexte, source DGAS)	130 000 €	300 800 €	213 000 €	46 000 €	86 000 €
Temps dédié à l'animation (en ETP)	1,00	0,2	1,75	0,10	1,00

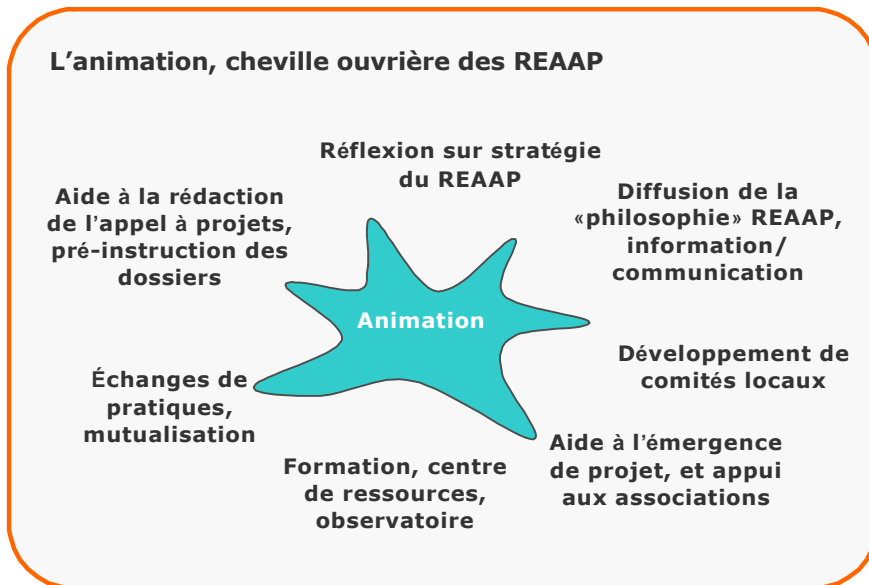
Quand les temps d'animation sont inférieurs à 1 EQTP, les animateurs peuvent rencontrer des difficultés. Devant les nombreuses fonctions qu'une animation peut remplir, ils doivent faire des arbitrages, et ce parfois au détriment du développement du réseau. Ou ils passent plus de temps dans les faits que celui pour lequel ils sont rémunérés :

Un animateur parle de la nécessité de réfléchir et de capitaliser dans le Réseau sur les manières d'impliquer les parents avec des outils pédagogiques innovants. *« Ca encore je l'ai très peu fait. [...] Il y a des réseaux où ils ont un plein temps ... Ca donne plus de temps pour la visibilité du Réseau, les impulsions, ... Faire des journées départementales avec des intervenants, ... Moi je n'ai pas le temps. Matériellement ce n'est pas possible. Aujourd'hui je suis dans une situation où je ne suis pas dans une stratégie de développement. Je consolide l'existant. Parce qu'on a décidé que sur notre petite ligne REAAP, la priorité c'est les associations. »*

Un autre animateur : *« Quand l'Etat s'est tourné vers nous pour ce rôle d'animation REAAP, cela nous a tout de suite intéressé mais il est vrai que la mission fournie représente bien plus que les 15 000 euros payés annuellement ! »*

› La fonction d'animation recouvre différents types de missions

En fonction de ses moyens, de ses compétences, et de son cahier des charges, l'animation



remplit des missions différentes d'un département à l'autre. Certaines animations développent davantage l'aspect communication/information autour du dispositif ; d'autres sont avant tout en appui aux associations/parents pour l'émergence et le développement de projets ; d'autres enfin vont se consacrer davantage à une fonction de centre de ressources vis-à-vis des professionnels, et d'observatoire des questions

de parentalité. Cela dépend notamment de ce que fait le pilote, de la formation de l'animateur, et des priorités qui lui ont été définies par le comité de pilotage.

▪ Une mission d'information et de communication.

La plupart des animateurs ont développé des sites Internet présentant le REAAP, les caractéristiques du dispositif, les actions qui existent sur les différents territoires, ...

Ils peuvent diffuser des « lettres REAAP » comme dans ce Département ou un 2 pages paraît deux fois par an, et est tiré à 3 500 exemplaires. Les acteurs institutionnels mais également les porteurs d'action y apportent leur contribution. Les lecteurs se tiennent ainsi au courant de la vie du réseau, des évolutions du tissu associatif local intervenant sur le champ de la parentalité.

Certains animateurs ont développé d'autres modalités de communication entre parents, porteurs d'action et institutionnels. Dans un de nos départements, l'animation a élaboré un « blog » qui permet à toutes les personnes adhérentes d'avoir accès à un annuaire du réseau, à des informations en temps réel sur les actions REAAP ayant lieu. C'est

Un exemple. Les Journées des parents en Gironde

Ces journées ont été organisées sur 2 jours. Une entrée gratuite, et un accueil gratuit des enfants jusqu'à 10 ans.

Sur le flyer : « prenons le temps entre parents : informations, animations, films débats, échanges, initiatives de parents département de France »

Animations montés par : parents et professionnels réseau de Haute Gironde, psychologues membres du réseau girondin petite enfance, associations, étude de l'université populaire de parents de l'ACEPP Rhône Alpes, présentation élaboration et déclaration des parents, Théâtre forum, Contes traditionnels association

Ateliers : homosexualité/homophobie à l'adolescence ; atelier expression collage, témoignage sur la construction d'un réseau parentalité ; naître parent ; être parent avec cet enfant là ; le quotidien des familles, ce que les parents vivent (enquête) ; le décrochage scolaire en question ; Parlez-moi d'amour ; crise d'adolescence ou crise des parents ; Parler de la violence aux enfants (Arpe, Agep) ; La ludothèque : un espace de soutien à la parentalité ; Relation parents-enfants de la naissance à l'entrée à l'école ; La communauté éducative ; Etre parent d'ados, mieux vaut en rire ; Repères sur l'adolescence à l'usage des parents ; Témoignages de parents et de professionnels sur des initiatives pour des espaces de rencontre.

également un lieu de mutualisation entre porteurs d'action (conseils sur qui peut intervenir sur un thème en particulier, « mutualisation » des publics pour augmenter la fréquentation à un évènement organisé par une des associations, ...).

Les animateurs mettent en place souvent des évènements phares, formes de « grande messe » REAAP qui sont l'occasion d'échanger sur la parentalité, mais également de faire de la publicité autour du Réseau. Ce sont également des moments de partenariat forts puisque l'animation sollicite l'ensemble du réseau pour l'organisation de l'évènement (voir ci-joint l'exemple des Journées des parents en Gironde).

Certains réseaux réfléchissent à la Marque REAAP, et ont mis en place des logos spécifiques pour le REAAP de leur département. Ils mettent en place des documents de communication. Dans un Département par exemple, l'appel à projets REAAP a été conçu comme document de communication : un 4 pages « attractif », visuel ... avec photo en en-tête, logo REAAP et une première page sur « Qu'est-ce que le REAAP ? ».

De manière plus diffuse, l'animation prend aussi le rôle de rappeler souvent la « philosophie » REAAP et d'en imprégner peu à peu l'ensemble du réseau.

▪ Le développement de comités locaux

Pour la plupart des animateurs rencontrés, cet aspect n'est pas aujourd'hui la priorité (voir pour plus de détail la partie 2. ci-dessus sur les échelons de pilotage). Dans deux départements néanmoins, l'animation en fait une activité importante : impulser les comités, les accompagner dans la durée, mailler l'ensemble du territoire, ... Il s'agit ici de compétences de « développeurs locaux ».

▪ Aide à l'émergence de projets et appui aux associations

La fonction d'animation s'apparente dans la plupart des sites à une fonction d' « agent de développement ». Elle est parfois plus ou moins développée, selon le temps d'animation financé par le Réseau.

Cela permet à de petites associations d'avoir accès à des financements qu'elles n'auraient pas toujours pu solliciter. Cela permet également à des collectifs de parents d'aller plus loin dans leur projet d'action sur le champ de la parentalité. Souvent sur nos sites, quand elle en a les moyens l'animation :

- Mobilise des parents, et les encourage à monter leurs propres initiatives, et à s'impliquer dans le cadre du réseau ;
- Les appuie dans le montage du projet et notamment dans la rédaction de leur dossier pour l'appel à projet REAAP ;
- Les met en contact avec des membres du réseau, afin de capitaliser les pratiques, mutualiser les moyens.

Un exemple. Des parents conseillés par l'animateur pour monter un groupe de parole

Plusieurs parents dans une petite ville de campagne avaient le projet de monter un groupe de parole, de rencontre et d'échange autour de la parentalité, sans pour autant imaginer constituer une association.

Ils sont entrés en contact avec l'animateur du Département qui leur a conseillé de se mettre en relation avec une association locale qui pourrait héberger leur action. L'animateur leur a également indiqué la possibilité de se faire financer par la DDASS dans le cadre du REAAP.

Selon les instigatrices du projet, l'animation a permis de concrétiser le projet qu'avaient ces parents. « Il a été un guide dans la mise en place du projet. C'est lui qui nous a orientés vers l'association [...] Il nous a aidé à faire la demande de renouvellement des actions et à écrire le bilan des actions auprès de la DDASS ».

Cette année, la responsable de l'action a rencontré trois fois l'animateur, et a une correspondance téléphonique/mail avec lui tous les trois ou quatre mois. « Il y a un très bon suivi ».

▪ Formation, centre de ressources et observatoire

Dans un département en particulier, cette fonction de l'animation est très développée. L'animation est positionnée avant tout sur « les échanges de pratiques, la réflexion et la conceptualisation ». La structure publie au titre du REAAP plusieurs supports : des « actes des soirées départementales des acteurs de la parentalité, un ouvrage sur les Maisons de Parents, un autre intitulé « Etre parent aujourd'hui, une aventure au quotidien ».

▪ Echange de pratiques, mutualisation

Cette fonction peut être confiée soit à l'animation, soit parfois à une autre structure spécialisée sur les pratiques professionnelles.

Dans un Département, l'ancienne animatrice était psychothérapeute. Elle organisait des réunions locales avec les différentes associations faisant partie du réseau REAAP. L'objectif de ces réunions, selon l'association rencontrée, était d' « *aider les groupes parentalité à réfléchir sur leur fonctionnement et leurs pratiques* ». L'association explique qu'elle n'avait « *pas toujours les moyens humains d'être présente tout le temps* ». Mais les réunions avaient une réelle plus-value : « *Cela nous aidait au niveau du groupe, à intervenir différemment. On pouvait voir comment les autres groupes [parentalité] fonctionnaient, comment les autres groupes font.* »

Un exemple. L'animation, appui des associations pour relayer la « philosophie REAAP »

« Je fais des permanences le lundi et le vendredi ouvertes aux structures ou aux parents. Les structures m'appellent quand elles rencontrent des difficultés. Par exemple, un centre social de S est adhérent au réseau, ils animent une réunion autour de la parentalité. Mais quand ils sont un peu en difficulté, ils m'appellent. Notamment quand ils ont besoin de faire entendre à leur équipe qu'il n'y a pas que de parents démissionnaires, maltraitants... Les équipes de professionnels ont souvent cette tendance. Je viens pour rappeler le message : le premier éducateur de l'enfant c'est le parent. Sans faire de l'angélisme non plus ... On sait qu'un parent peut être ponctuellement maltraitant, et qu'il faut l'accompagner. Mais il reste le premier éducateur. J'accompagne aussi des référents famille des centres sociaux quand ils ont besoin d'un accompagnement méthodologique, ou les adultes relais quand ils ont besoin d'un accompagnement de leurs pratiques et qu'ils ne trouvent pas le cadre structurant dans leur association ... »

Un exemple. Le rôle de l'animation dans le développement de la vie associative locale

Un animateur : « *Je pense que le REAAP pour l'Etat est un bon levier de l'accompagnement de la vie associative sur les territoires. Moi à ma petite place, avec mon petit temps, je les accompagne. Je pense que les gens sont beaucoup en attente de cette aide-là, technique. Par le biais de la parentalité, on va sur ces champs-là. On ne va pas aborder que le sujet REAAP. C'est aussi : comment de manière générale je monte une action ? Comment je sollicite des partenaires ? Ça a de fait des retentissements dans l'organisation de l'association. J'aide à professionnaliser l'organisation dans son association. [...] L'innovation du REAAP c'est son animateur ! »*

▪ Réflexion sur la stratégie du REAAP

Plusieurs animations ont ainsi mis en place par exemple des systèmes d'adhésion. Les associations, sur demande au comité de pilotage, peuvent adhérer au REAAP, sans pour autant être financées par le Réseau. Cela constitue parfois un « sas » utile pour certaines associations, afin de se familiariser avec le Réseau avant de développer le cas échéant des actions REAAP. Cela permet également à des associations qui n'ont pas besoin de financement, de bénéficier néanmoins des apports du Réseau en termes de notoriété et visibilité de leur association, en termes d'échanges d'informations au sein du réseau, et de mutualisation des moyens.

III - LES ACTIONS SOUTENUES PAR LES REAAP

Les actions REAAP peuvent être le fruit de porteurs de projets diversifiés : des associations de petite taille plutôt spécialistes, de grosses associations de type généraliste, des centres sociaux municipaux, des centres sociaux associatifs, des collectivités. Leur répartition varie d'un site à l'autre.

Dans l'un des départements étudiés, les porteurs de projet REAAP se répartissent en 3 grandes catégories : un tiers des porteurs de projets sont des centres sociaux localisés essentiellement au sein de la communauté urbaine, un tiers des porteurs d'action sont des associations familiales souvent adhérentes à l'UDAF dont une partie dans les zones rurales, et les associations de plus petite taille, telles que les associations de parents d'élèves, des initiatives de communauté de communes ou de halte-garderie représentent le troisième tiers.

La configuration est tout autre dans un second département où la grande majorité des actions sont développées par des associations : 67% sont des actions menées par des associations, 15% par des centres sociaux en majorité municipaux, 13% par des villes, et 4% par l'éducation nationale.

Dans un autre département, un autre type de porteur de projets a pris une place spécifique sur le champ de la parentalité. Il s'agit des Maisons des parents. Plusieurs structures, profondément ancrées dans cette mouvance des REAAP, ont vu le jour depuis 1998.

La ou les Maisons des parents... (Extraits de « L'Atelier rencontre Maisons des parents » : groupe de travail REAAP rassemblant professionnels et bénévoles des 7 maisons des parents animé par un chercheur en sciences de l'éducation, Avant propos p.5, 6)

- Leur création s'inscrit dans le mouvement lancé en 1998 par l'Etat pour un soutien renforcé à la parentalité à travers la création de la délégation interministérielle à la famille et le lancement des REAAP. Ce sont des lieux centrés sur les parents et leur fonction éducative, qui cherchent à valoriser les compétences de ces derniers et à les aider à assumer et à jouer pleinement leur rôle éducatif. Dans les maisons des parents, les intervenants accueillent les parents, répondent à leurs questions, leur apportent une aide dans l'éducation de leur(s) enfant(s), permettant des échanges entre parents et entre parents et professionnels, mettent en place des groupes de parole...
- Mais le fonctionnement de ces lieux d'accueil diffère d'une structure à l'autre et leur histoire ne se ressemble pas. Même s'ils ont des objectifs communs, les modes d'intervention des maisons des parents et les actions qu'elles développent sont fort diversifiés.
- Qu'est ce qu'une maison des parents ? S'agit-il d'une école des parents, d'un lieu ressources à leur intention ou d'un espace convivial où ces derniers peuvent venir parler de leurs inquiétudes, des problèmes qu'ils rencontrent avec leur(s) enfant(s), des questions qu'ils se posent sur leur éducation ? Ou s'agit-il d'une structure où les parents peuvent s'entretenir avec des professionnels et des spécialistes de l'éducation, de la psychologie de l'enfant, de la prévention ? ou encore d'un lieu où les parents peuvent s'organiser pour s'entraider ?
- Il semble que les maisons des parents soient à la croisée de toutes ces définitions. Mais, à la différence des lieux d'accueil parents-enfants, qui placent l'enfant au centre des préoccupations et au cœur de la structure, les maisons des parents se focalisent sur les parents. Elles cherchent à améliorer les relations parents-enfants en agissant directement sur le rôle éducatif des parents.

1. Des actions-types récurrentes, « cœur de cible »

Plusieurs types d'actions sont « cœur de cible » REAAP.

› La création de temps d'échanges entre pairs

Ces temps peuvent souvent être appelés « groupe de parole », ou parfois « débats thématiques » ou « réunions parentalité ». Si chacun de ces groupes se singularise tant en termes de genèse du projet, de méthodologie utilisée, de type de professionnel animateur et de public qui y participe, un socle d'éléments les caractérise.

- Il s'agit d'un groupe de pairs où les participants que sont les parents échangent entre eux, avec d'autres parents. Ces groupes réunissent le plus souvent entre 6 et 15 parents et une prise en charge des enfants peut être parfois organisée (pendant que les parents échangent durant la séance, les enfants encadrés par un animateur jouent dans la pièce d'à côté). Ces groupes ont lieu en semaine ou en début de soirée afin de pouvoir mixer les publics : parents n'ayant pas d'activité professionnelle, parents en congé parental, parents en activité. Même si les papas sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, ces groupes sont encore souvent constitués en majorité de mamans. Ces groupes ont pour objectif de parler de parentalité entre parents : *« il s'agit d'un outil pour que les parents puissent se poser, prendre le temps de se poser des questions et avoir quelques pistes de réponses... »* (Responsable d'un groupe de parents au sein d'une association).
- Ces groupes sont le plus souvent encadrés par un professionnel qui anime mais reste en retrait. Il peut s'agir de travailleurs sociaux, de formateurs en communication non violente, de psychologues... Cette position particulière du professionnel est essentielle et représente « la marque de fabrique d'un bon groupe de parole REAPP » comme nous l'explique cette animatrice :

« Le professionnel ne doit pas être moralisateur...vous imaginez en tant que parent on vous propose de venir à un groupe pour apprendre à être un bon parent et parler de ce que vous faites mal ? Ça ne donne pas vraiment envie...en tout cas, moi je n'irai pas en tant que parent si c'est présenté comme ça ! Donc il faut trouver les moyens, en plus parent est le métier le plus difficile au monde...et on a tous à apprendre, il n'y a pas de recettes magiques mais on peut y réfléchir...on a tous les questions à se poser...Il faut trouver le bon ton, le bon positionnement en tant que professionnel, lancer le sujet, être là si ça dérape pour garantir la confiance et le respect en chacun mais laisser les parents échanger... être là sans l'être trop, comme il faut... » (Animatrice groupe de parole).

« Les groupes de paroles ? C'est un échange d'expériences entre parents, avec parfois un apprentissage, mais pas via une position dominante outrancière de l'expert. » (Responsable groupe de parent au sein d'une association).

- Les principes de fonctionnement du groupe sont également le préalable à tout échange entre parents sur des éléments de vie toujours intimes *« lorsque l'on parle de ses enfants, de comment on les éduque, des choses quotidiennes...quels problèmes on a, comment on fait pour les régler, ou comment on ne sait pas les régler...c'est pas toujours facile d'en parler...c'est intime...c'est pas toujours facile d'en parler en public avec des gens qu'on ne connaît pas »*. Les intervenants, ainsi que les parents rencontrés au cours de l'étude, insistent sur l'importance de ces valeurs rappelées en début de séance : la confidentialité est le principe premier. La confiance entre les participants grandit peu à peu et permet l'échange alors qu'il paraissait peu envisageable lors des premières séances comme nous l'explique cette maman *« au départ, je ne savais pas trop si je pouvais en parler...mais je me suis ensuite rendu compte que la règle posée au début de la réunion était respectée « ce qui est dit ici, reste ici ! »*.

Les débats thématiques mis en place par une Maison des parents

Les réunions débats thématiques sont faites en semaine et en soirée de 18 heures à 20 heures. Il y en a eu 40/45 l'année dernière, avec des thèmes très différents, allant de « *Mon enfant est en prison* » à « *Répondre aux colles de mon enfant* ». « *C'est une aide à la réflexion, à la création d'une pensée, c'est une réflexion collective où chacun prend ce qu'il veut. Ce n'est jamais magistral, sinon ça ne marche pas, il faut rappeler les règles, que les personnes ne se mettent pas en danger* » nous explique la responsable.

- Concernant le choix des thématiques, diverses pratiques co-existent. Parfois ce sont « les professionnels » qui choisissent une thématique à traiter, d'autres fois, les axes sont choisis par les parents eux-mêmes lors de réunions préparatoires. Dans certains cas, les professionnels proposent un thème, les parents se rendent à la séance et demandent s'il est possible de changer de thème et d'en choisir un qui leur paraît à un moment plus prioritaire comme nous le relate cette animatrice d'un groupe de paroles entre femmes qui s'est rapidement rendu compte qu'il lui fallait « coller aux préoccupations » : « *un jour ces femmes avaient vu un reportage sur l'homoparentalité... concernant une loi... et elles m'ont demandé si on pouvait en parler...Franchement, spontanément, je n'aurais jamais cru que cela allait les intéresser...et c'était un super groupe de parole...* ».

Comment rebondir sur l'actualité et leur actualité ? Exemple du choix de thématiques au sein d'un groupe de parole de mamans

Un déménagement... « Dans le quartier, certaines tours vont être démolies et de nombreuses angoisses apparaissent... Certaines femmes en ont fait part à l'animatrice tout au long de la semaine et la séance est consacrée au déménagement ! Au-delà des détails logistiques et techniques quelles sont les conséquences d'un déménagement ? Comment en parler aux enfants ? On peut penser qu'il est évident de parler à son enfant du déménagement, qu'est ce que cela va changer pour lui ? Va-t-il changer d'école ? D'amis ? Mais en fait de nombreuses mamans sont plus inquiètes sur l'EDF et les détails techniques et ne pensent pas à en parler à leurs enfants ». Par le biais de ces groupes, on peut aborder ces questions sans être moralisateur... ».

Un mariage... « Une maman va marier cet été sa fille en Tunisie, nous avons fait un groupe sur la mariage, qu'est ce que ça pose comme questions, le poids des traditions ? Jusqu'où aller ? ».

La prise d'autonomie d'une jeune fille... « Cela s'est mal passé avec une jeune fille qui a quitté la maison dans l'immeuble...on a fait un groupe sur le thème « comment laisser partir ses enfants ? » On a travaillé sur cette étape souvent vécue comme difficile pour de nombreux parents dans une culture où la fille n'est censée partir que lorsqu'elle se marie. Aujourd'hui, ce n'est plus toujours le cas et pour certains c'est difficile à accepter... ».

Parler de sexualité avec ses adolescents : « ca pouvait paraître pas évident d'aborder cela avec des femmes issues de l'immigration maghrébine...et bien c'était super ! Certaines ont parlé et ont évoqué leur façon de faire, d'autres ont écouté et avaient envie de s'exprimer mais ne l'ont pas fait pendant le groupe, d'autres ont écouté et ont osé en parler à la fin du groupe...Chacun son rythme, chacun est libre, chacun vit le groupe comme il veut ou peut selon sa personnalité, son état d'esprit, son éducation, ses valeurs... Une maman a raconté qu'elle était plutôt à l'aise pour en parler avec son fils « *elle est très mignonne ta copine ce soir, n'oublies pas le préservatif!* », à l'entendre certaines étaient effarées, d'autres admiratives, et d'autres interrogatives...ça a lancé le débat et chacune a réfléchi à ses propres pratiques... ».

- Les actions REAAP mises en place peuvent découler d'attentes explicites des parents ou de difficultés rencontrées. C'est ainsi qu'une Maison des parents a monté un groupe de parents permettant d'apprendre différents chants avec l'aide d'une chanteuse professionnelle. On y aborde donc les problématiques liées à l'immigration, être né ailleurs, transmettre ses valeurs...

Comment parler de la transmission de la culture : exemple de l'atelier « Chants du monde » mis en place par une Maison des parents

« Il a paru important à la maison des parents d'aborder la problématique de la transmission de la culture. Les migrations provoquent une cassure, le passé peut être oublié, ou alors tellement présent qu'il conduit à un déni d'ici ou un déni de là-bas ». Cela a conduit cette Maison des parents à mettre en place un atelier chant du monde où les parents amènent les chansons et se les font apprendre mutuellement. « Dans les réunions, on parle des différentes cultures, de la richesse que cela apporte, de l'intérêt de tisser des ponts. Si l'objectif de départ était de nourrir l'auto-estime, on se rend compte que les impacts sont plus larges... l'atelier contribue à favoriser le lien, lutter contre l'isolement et également favoriser la transmission. La chanteuse qui anime les ateliers nous dit souvent qu'il y a beaucoup de sentiments qui transparaissent, beaucoup d'émotion... » Cet atelier se déroule hebdomadairement, tous les vendredi matins. S'il limite la participation aux parents qui ne travaillent pas, ce choix permet de cibler des parents qui ne s'y autorisent pas, tout en rendant possible la venue de parents en congé parental et donc une certaine mixité de public.

- Les thèmes peuvent être très variés : « les limites à donner à son enfant » ou « la place du couple dans l'éducation » ou encore « l'autonomie des adolescents » et certaines structures proposent aux parents en début d'année de travailler sur la programmation des séances de l'année.

Les « réunions mensuelles » mises en place par une association de parents

La première réunion autour du thème de la place du père avait mobilisé une vingtaine de parents. Devant ce succès, et suite à une demande des parents, elles se sont tenues tous les mois (actuellement un lundi soir par mois de 18h00 à 20h00). Une animatrice de la CAF est également présente pour s'occuper le temps de la réunion des enfants. Ces réunions ont lieu au sein d'un centre social CAF. La coordonnatrice, à la fois assistante sociale et membre du bureau de l'association en tant que parents co-organise ces réunions : « il s'agit surtout de répartir la parole et de gérer l'émotion qui se dégage des groupes ». En moyenne, si une trentaine de parents sont inscrits sur l'année, chaque rencontre réunit en moyenne 17/18 parents.

Les thèmes sont choisis par les parents en début d'année : l'animatrice ressort le paper-board qui a servi à noter tous les thèmes que les parents souhaitaient voir aborder : l'équilibre alimentaire, l'hyperactivité, la place du couple dans l'éducation, les droits de l'enfant, les limites à donner à l'enfant, le bien-être des parents, l'autorité parentale, alcool et drogue, les dépendances liées à Internet, le chômage des jeunes, la réussite scolaire, les violences à l'école, le racisme, les familles recomposées, le langage des enfants, la confiance, les disputes entre frères et sœur, la jalousie, la sexualité des ados, l'autonomie des ados...

Les parents peuvent également être associés en amont comme ce fut le cas du groupe sur la prévention routière et les jeunes au volant, où les mamans ont sollicité le responsable d'une auto-école sur le quartier. **Les enfants** peuvent également être partie prenante. Lors de la séance sur les écrans que les parents avaient proposé, l'intervenant extérieur, psychologue au CMP a d'abord discuté avec les enfants de leur façon d'utiliser les écrans avant d'entamer une discussion avec les parents, qui « tout en respectant la parole des enfants » a servi à rassurer les parents : le message qu'on a essayé de faire passer, c'est que les parents doivent s'intéresser à ce qu'il y a à l'écran, ils ne sont pas là que pour autoriser ou interdire, qu'il faut travailler avec son enfant en partenariat.

- Si les participants à certains groupes sont plutôt des parents qui expriment des difficultés particulières ou sont dans des situations socio-économiques difficiles (en termes de logement, de niveau de vie...), d'autres groupes réunissent plutôt des parents déjà enclins à ce type d'activité et qui sont souvent déjà investis en tant que parent d'élève, membre d'une association.

« Parenthèse : Pour grandir avec nos enfants »

L'action « Parenthèse : pour grandir avec nos enfants » a été instituée relativement récemment, il y a deux, trois ans. L'objectif est, comme son nom l'indique, de « mieux grandir avec ses enfants ». L'action est une rencontre mensuelle, en théorie ouverte à tous les parents et à tous les futurs parents. La rencontre, qui dure 2h30, est animée par une formatrice en communication non violente. Elle n'est donc pas là pour faire un cours sur le thème de la rencontre. Le thème, justement, est choisi par les membres du groupe. Aujourd'hui, le groupe est fermé à 13 parents, 11 mamans et 2 papas. L'animatrice leur propose autour du thème choisi de faire un groupe de parole et des jeux de rôles. Il est nécessaire de mettre les membres du groupe en confiance et leur apporter une sécurité affective. Les thèmes choisis ? La fessée, la violence, l'usage de la force, la place des parents à l'école, la place des parents dans les activités des enfants, le positionnement par rapport à l'enseignement, la discipline à l'école, la discipline à la maison, la discipline au club de sport... le public ? Ce sont en majorité des familles sans difficulté particulière d'un point de vue social et économique, de parents qui étaient déjà dans le milieu associatif, qui avaient déjà un peu réfléchi à la parentalité et avaient envie de continuer à y réfléchir... Ce groupe a créé de la discussion, de la complicité, parfois du conflit au sein des couples qui discutent de ce qui s'était dit pendant la séance.

- Toutefois, la majorité des porteurs d'actions rencontrés travaillent sur une plus grande mixité. Il faut alors choisir et expérimenter différents types d'horaires. Si les séances ayant lieu le matin en semaine réunissent de fait une majorité de parents n'ayant pas d'activité professionnelle ou en congé parental, les séances en soirée et le week-end permettent une plus grande mixité de publics.

Il s'agit le plus souvent de « groupes de mamans » mais nous avons également rencontré un « groupe de papa » et un groupe de « grands-parents ».

Des groupes de paroles montés par le mouvement Familles rurales

Un groupe de papa

Le groupe est encadré par un animateur. Les sujets de discussion sont choisis en commun. Dans un premier temps l'animateur fait un bref exposé du thème proposé qui est suivi par le débat entre les pères présents. Les thèmes abordés dernièrement : la colère, le conflit avec les enfants, la sexualité des enfants, les rapports avec l'école.

Un groupe de maman

Le groupe existe depuis 10 ans et réunit entre 15 et 25 mamans. Les séances ont lieu une fois tous les mois et demi et sont encadrées par un intervenant extérieur professionnel, une conseillère en RH et développement personnel. Les mamans ont choisis les thèmes tels que comment gérer les crises des enfants ? La sexualité des enfants ; le besoin du papa ; être une femme en 2008 ; la violence ; la confiance et l'estime de soi chez l'enfant et l'adulte ; les relations intergénérationnelles ; les dangers pour un couple, les relations belle mère/famille...

Un groupe de grands-parents

Les membres du groupe qui se réunissent 4 fois par an ont choisi d'aborder des thèmes tels que la gestion des conflits, l'adolescence, la transmission des valeurs, la communication, les valeurs d'aujourd'hui...

- La réflexion sur le manque de temps partagés entre parents a amené certains porteurs de projets à monter des actions qui proposent **un lieu structurant**. En effet, les écoles ne proposent pas de lieu convivial aux parents comme le souligne cette mère travaillant à l'éducation nationale « *Franchement, il y a des choses à faire...en tant que parent, qui n'a pas ressenti au moment de la rentrée un grand moment de solitude...je me souviens quand j'accompagnais mon fils à la rentrée en primaire. Ca se passe toujours de la même manière, ils appellent les enfants dans leur classe puis tous les parents sont là en train de faire coucou à leur progéniture qui s'éloigne avec les futurs camarades... Et nous, les parents, on repart tous un peu penauds et seuls, chacun dans notre coin.... On pourrait imaginer un petit déjeuner entre parents, un petit buffet petit dej' qui permettent à chacun de se poser quelques minutes, d'échanger entre parents nos impressions avant de repartir au bureau ou à la maison... Ca serait chouette... Les parents investissent peu l'école et l'école incite peu à cet investissement des parents...C'est un point qu'il faut travailler et le REAAP est le bon cadre...» Ainsi, ce constat également partagé par un parent d'élève l'a poussé à se rapprocher d'une ludothèque afin de disposer d'un lieu proche de l'école où les parents qui le souhaitent puissent se retrouver quelques minutes pour « échanger entre parents ». Le principe ? Pas d'animateur, pas de thématique particulière, seulement un lieu où parents peuvent prendre une boisson chaude et échanger si ils le souhaitent avec d'autres parents... Les locaux de la ludothèque proche de l'école maternelle sont donc ouverts en dehors des horaires habituels et proposent à tout parent d'élève de l'école, sans nécessité d'adhésion à la ludothèque, de venir partager un petit temps commun. Aujourd'hui, quelques parents investissent les lieux les mardis, jeudi, vendredi de 09H00 à 09H45 avant que les activités de la ludothèque ne débutent à 10 heures. Les axes de progrès ? Il faudrait essayer de davantage mixer les publics, aujourd'hui le créneau permet surtout de mobiliser des parents sans activité professionnelle ou des parents en profession libérale qui peuvent se permettre de prendre ce petit quart d'heure avant d'aller travailler. Un travail de réflexion sur les horaires et les aménagements possibles est en cours...*

Cette thématique « Espace collectif aux parents » a d'ailleurs été intégrée à l'appel à projet dans un des départements rencontrés (cet axe intégré à l'appel d'offre REAAP concerne une autre ligne budgétaire). Dans le cadre de la thématique « Donnons des espaces collectifs aux parents », les pilotes et animateurs souhaitent ainsi inciter les structures multi-accueil, péri-scolaires, écoles et centres de loisirs, créer des lieux (espace canapés avec distributeur de boissons par exemple...) qui permettent aux parents d'investir un **lieu de convivialité dans l'espace scolaire ou péri-scolaire**.

› **Les « Conférences », une manière d'aborder avec les parents les thématiques liées à la parentalité.**

- Il s'agit ici moins d'un groupe de paroles entre pairs encadré par un animateur que d'une séance d'information, de sensibilisation où un expert lié à la thématique choisie apporte des éléments de connaissance et quelques réponses aux questions que se posent les parents. Lors de chacune des séances, un « intervenant/expert » est invité pour parler de son domaine. Il peut s'agir d'une diététicienne pour une séance consacrée à l'alimentation, d'un médecin de l'éducation nationale pour aborder le sujet du sommeil des enfants ou d'un psychiatre pour évoquer le sujet de l'addiction pendant l'adolescence.

Un exemple de « Conférences famille » dans un département à dominante rurale

Depuis 2004, un centre social a mis en place des conférences sur le thème de la famille 3 à 4 fois par an. L'idée était d'apporter des éléments de connaissance et des réponses sur une réalité vécue par les parents. « Cela devait, entre autre, permettre de dédramatiser des situations mais aussi de créer un contact pour les parents s'ils souhaitaient creuser davantage la question avec un professionnel. Les conférences ont lieu le soir à 20H30 dans la salle de la mairie et cela fonctionne ! Chacune des séances a réuni plus de 50 personnes !

› Les temps partagés parents/enfants

Les actions représentant des « Temps partagés parents/enfants » sont également des actions cœur de cible REAAP. Il s'agit de temps collectifs où parents et enfants « partagent » une activité ensemble :

« On a monté cette action depuis 2005. Notre idée à la base partait de ce qui faisait râler les parents. On n'arrête pas de dire que les parents sont défaillants, mais rien n'est développé pour accueillir les parents et les enfants ensemble. Les seuls moments parents-enfants c'est quand ça ne va pas. Par exemple à l'école. Le centre de loisirs prend les enfants. Le soutien scolaire s'occupe des enfants. Le médecin soigne les enfants. La parole des parents n'était entendue nulle part de façon sereine. Il est important de valoriser leurs compétences. On a développé les activités avec parents et enfants. Mais c'est vraiment les parents, ou parfois les grands-parents, mais pas les voisins, les oncles ou les tantes (...) L'objectif c'est retrouver la place des parents, s'aménager des temps avec ses enfants sans pression, pas speed. Parce qu'on se rend compte que c'est deux mondes à part, les parents et les enfants. »

Comme nous l'explique une présidente d'association mère de famille ayant monté diverses actions financées dans le cadre du REAAP « *l'objectif est de permettre aux parents d'accéder à leur parentalité, de permettre aux parents de vivre un moment de partage, d'impliquer les parents dans des actions* ».

C'est ainsi que cette association a mis en place des ateliers d'éveil. Ainsi, deux fois par semaine, de 10H à 11H des activités d'éveil pour jeunes enfants sont proposés aux parents accompagnés de leurs enfants. Sont alors travaillées la socialisation entre enfants, la préparation à la collectivité. L'activité est animée par un intervenant extérieur art-thérapeute qui propose des activités musique, peinture, conte que ces parents (essentiellement des mamans) n'ont pas l'occasion de faire ou faire faire à leur enfant.

Certaines salles de loisirs sont également utilisées par des associations qui ont monté des activités permettant aux enfants de 2 à 3 ans gardés par leurs parents ou grands-parents de passer du temps avec d'autres enfants. Ces séances de 2 heures permettent aux enfants d'effectuer des progrès psycho-moteurs, d'apprendre les premières règles du vivre ensemble et aux parents de partager ces moments avec d'autres parents et d'autres enfants.

Les séances de Baby-Gym font également parties de ces temps partagés enfants/parents. Chaque samedi matin une dizaine de parents se retrouvent pendant près d'une heure pour faire faire du sport à leur enfant. La séance est animée par un éducateur de sport spécialisé. Après un échauffement, les enfants de 2 à 4 ans sont invités à effectuer un parcours sportif constitué d'obstacles, puis à une séance de relaxation et enfin à un « pot sirop » pour terminer la séance.

Des mini-stages d'activités peuvent également être proposés aux parents et aux enfants. Qu'il s'agisse de confection de guirlandes, de préparation de plats, de création de marionnettes ou de poterie, parents et enfants se retrouvent ensemble autour d'une activité.

Des structures de plus grande taille montent également des actions d'animation et d'éveil à destination des parents et leurs enfants. Lorsque le projet est monté par des professionnels CAF et PMI sur un territoire où beaucoup de familles vivent des situations socio-économiques difficiles, ces temps partagés sont souvent co-animés par des travailleurs sociaux.

« Beaucoup de parents ne savent pas quoi proposer à leurs enfants, ne connaissent pas d'autres parents ou n'ont pas de place en multi-accueil. Les situations familiales sont de plus en plus compliquées et certains parents semblent démunis quant à l'éducation parentale... Le but est de mettre en valeur le potentiel de chaque parent dans un esprit de dialogue et de négociation mais surtout pas sous forme d'obligation. Le rôle de l'animateur n'est pas de prendre la place des parents et d'influencer leurs comportements ou décisions. « Lorsqu'un enfant fait une bêtise, on ne dispute pas l'enfant mais on alerte la mère que l'enfant a quitté la salle par exemple. Il faut valoriser le positif qu'on peut retirer à faire ensemble entre parents et enfants. Je rappelle bien aux parents qu'ils sont là pour participer et encourager leur enfant surtout quand je les vois assis...je leur dis bien aussi qu'il faut participer avec les enfants et ne pas faire à la place de l'enfant...après, on a des parents qui sont plus à l'aise avec des supports plus dynamiques que d'autres... ».

« Temps d'animation... d'éveil » : exemple d'action montée par deux professionnels CAF et PMI

Genèse du projet ? Le projet a été initié par deux professionnels de la PMI et de la CAF suite aux différents constats : un nombre important de familles mono-parentales et un isolement de quelques jeunes mamans, des carences affectives et relationnelles entre parents et enfants ayant parfois des répercussions sur le développement psychomoteur sensoriel et l'éducation des enfants, une moindre fréquentation des structures d'accueil pour les 0 à 2 ans par les familles cumulant plusieurs difficultés.

L'objectif ? La vocation première de ce projet était de permettre aux parents en situation précaire et en perte de repères de reprendre confiance en leur capacité d'être parents, de permettre l'appropriation des moyens de s'investir dans l'éducation de leur enfant.

Pour qui ? Les séances regroupent une majorité de mères, quelques pères, beaucoup d'assistantes maternelles, les enfants, quelques grands-parents

Quand ? Les séances ont lieu les vendredis entre 09H30 et 11H30 en dehors des périodes de vacances scolaires.

Comment ? Les séances sont co-animées par un travailleur social CAF et une responsable famille de la structure porteuse.

Objectifs par rapport aux enfants ? Leur proposer des activités ludiques, source de plaisir et d'apprentissage ; faire l'expérience du groupe et des relations avec d'autres enfants ; les amener à mieux percevoir leur corps ; développer leur expression sensorielle-motrice ; favoriser un meilleur épanouissement de l'enfant et de ses parents.

Objectifs par rapport aux parents ? Créer un climat de confiance, d'échanges et de communication entre parents ; permettre aux parents d'échanger leurs expressions, leur savoir-faire en toute confiance ; permettre aux parents d'apprécier les capacités et les potentialités de leur enfant ; resserrer les liens parents-enfants ; amener chaque parent à accompagner son enfant au travers de jeux et d'activités, les rassurer face à leurs missions de parents.

Les actions de théâtre forum

- Est-ce la philosophie REAAP qui a encouragé le développement des actions théâtre forum ou les théâtres forum qui ont fait évoluer le REAAP ? En tout état de cause, la rencontre de « cette philosophie » et de « cette méthodologie » ont eu d'après de nombreux institutionnels et parents rencontrés des effets bénéfiques et notables comme l'illustrent les propos de cet acteur institutionnel de l'Education Nationale :

« Le théâtre forum, c'est un souvenir très fort pour moi...et aussi pour d'autres institutionnels...je me souviens particulièrement d'une scène où parents et enseignants intervertissaient leurs rôles...c'était édifiant, et tout le monde a pris une sacrée claque, les institutionnels, les quelques enseignants qui étaient présents, et tous les autres ! Les parents qui jouaient les profs avaient pris des extraits de phrases qu'ils s'étaient entendues dire par les enseignants et ce n'était malheureusement pas de la fiction mais bien des propos réels. C'était d'une violence extrême...ça a fait réfléchir tout le monde sur le rapport entre les familles et l'école et l'effort qu'il y avait à faire des deux côtés car je me souviens surtout de ces propos, mais il y a aussi beaucoup de choses constructives sur les réactions et attitudes des parents pas toujours faciles à gérer quotidiennement par les enseignants... En tout cas, ici, ces théâtres forum ont marqué, laissé des traces... sur ce qu'il reste à entreprendre, ce qu'il nous reste à entreprendre... »

- Sur un de nos sites, dans le cadre du REAAP, c'est une ligne budgétaire spécifique « Théâtre Forum » qui a été créée afin de travailler sur les relations parents/école. Un coordonnateur de l'éducation nationale est, entre autre, chargé de monter différents théâtres forum dans les établissements du département. Il présente ainsi le projet et son fonctionnement aux directeurs d'établissement, élabore des supports présentant le dispositif, choisit une troupe professionnelle de théâtre forum et une association porteuse du projet. Quels sont les freins

actuels identifiés ? La relative faible mobilisation des enseignants et adultes des établissements et parfois une faible mobilisation des parents, mais ces freins sont en train d'être levés. En effet, grâce à une méthodologie musclée et peu utilisée par les agents de l'éducation nationale, les parents sont au rendez-vous et les séances sont bien remplies !

« les théâtres forums, c'est quand même un sacré boulot et une sacrée organisation, entre la troupe, l'association, les parents et quand même une somme d'argent engagée, alors pas question d'organiser des théâtres forums qui ne réunissent que quelques parents et les membres de la troupe ! J'ai donc fait faire du phoning aux agents pendant deux jours avant la représentation en plus des affiches et tracts. C'est simple, on appelle un maximum de parents pendant deux jours avant pour les prévenir, leur rappeler et leur donner envie de venir et ça a fonctionné donc on garde cette méthode ! Cela montre que cela fonctionne et même avec les parents qui sont réputés difficiles à mobiliser, donc quand on s'en donne les moyens cela est possible ! J'estime que cela vaut le coup ! C'est une autre manière de parler, de vivre l'école, ça change... c'est à développer ! ».

Les théâtres-forums REAAP, plus qu'une nouvelle méthodologie... exemple des théâtres forum dans un département

Combien ? Des théâtres forums ont eu lieu sur 10 sites répartis sur 4 bassins.

Le public cible ? Prioritairement les parents d'élèves, les professeurs, les adultes de l'établissement.

Les objectifs ? Relancer une dynamique existante avec les parents ou démarrer des actions nouvelles.

Comment ? L'action se construit en partenariat avec une association de quartier travaillant sur les thèmes liés à la question de la parentalité, les rapports école/famille et une troupe de théâtre professionnelle (Entrées de jeu, Arc en Ciel). La soirée, animée par une intervenante de la troupe se déroule autour de scénettes thématiques qui amènent les parents à réagir et à participer.

Un groupe de 7 mamans participent à un festival de Théâtre Forum dans le cadre de la Biennale d'éducation populaire...

Suite à plusieurs représentations Théâtre Forum, le groupe de 7 mamans appuyées par une animatrice associative et accompagnées de 17 enfants de 4 à 19 ans se rendent au festival national de théâtre forum qui se tient tous les 2 ans. L'intitulé cette année ? « *Dire le monde* ». La thématique retenue ? « *Comment accueillir l'autre ?* ». Ce groupe de 7 mamans a préparé des scénettes par exemple « *J'veux de la marque* » ou encore l'histoire d'une fille maghrébine qui sort avec un français, ce que le frère de la fille n'accepte pas. Cela a été l'occasion de rencontrer d'autres groupes, qui n'étaient pas nécessairement des groupes de parents et en ont tiré un film souvenir avec leurs scénettes mais également des extraits des autres troupes.

Chaque scène est d'abord travaillée avec le groupe avant d'être présentée au public. Elle devient ensuite l'idée de base avec laquelle un débat avec le public s'instaure, et où ce dernier est invité à « jouer son avis ». Face au succès de cette expérience, ils ont décidé de retravailler avec un des groupes mais ont aussi désormais envie de monter une journée théâtre forum à la Courneuve. Des personnes se sont depuis montrées intéressées, tandis que les personnes qui y ont participé souhaitent continuer !

La fréquence des réunions est assez irrégulière, les rencontres pour travailler se font plus fréquentes juste avant les événements, car cela suppose de trouver des créneaux communs. Pour les responsables, il faut également éviter que cela contribue à rendre les mamans trop absentes de chez elles, ce qui pourrait aussi créer des tensions. Mais les parents se sont bien impliqués, et sont demandeurs d'une reconduction.

Selon ces mamans, il s'agit d'un bon moyen d'expression : « *l'éducation on en parle, mais on la vit aussi... Finalement, les gens vont très facilement sur scène, les jeunes aussi, ils arrivent à s'extérioriser... Nous avons envie de travailler avec les écoles, de démarrer avec un groupe d'ados... mais avons aussi besoin d'intervenants d'un cadre...* ».

2. Des actions débattues, à la « frontière » des REAAP

Certaines actions semblent plus éloignées du cœur de cible REAAP. Ce type d'actions peut interpeller, interroger les acteurs.

› Les actions à visée individuelle

Des actions de consultation d'un psychologue repérées généralement suite à un groupe de parole de parents par exemple doivent-elles être éligibles dans le cadre REAAP ? C'est également le cas d'une action de médiation entre les parents et l'école où des médiatrices/traductrices peuvent accompagner les parents peu à l'aise avec les relations avec l'institution scolaire.

› Les « services », payants ou non

Une action « ludothèque » sans animation ni support d'échanges avec les parents devrait-elle être financée dans le cadre du REAAP ? Tel est également le cas d'une action « Accompagnement scolaire à domicile » qui peut poser question. Dans le cadre de cette action, l'association propose à certaines familles qui le souhaitent qu'un étudiant recruté par leurs soins vienne effectuer un accompagnement scolaire à domicile. Suite à un premier entretien regroupant l'enfant, le parent et la médiatrice, l'étudiant se rend au domicile de l'enfant pour l'aider à faire ses devoirs. Des points sont effectués mensuellement avec la famille pour suivre ce travail partenarial entre l'enfant, l'étudiant, les parents et l'association. Ces cours de soutien à domicile supposent une participation financière des parents de 3 euros de l'heure pour qu'ils se sentent impliqués. Lorsque d'importantes difficultés excédant le soutien scolaire voient le jour, des relais sont organisés vers des dispositifs de réussite éducative ou d'autres associations dans le champ de la parentalité.

› Les actions portées par des centres sociaux

Les acteurs s'interrogent également sur ces actions, compte tenu du fait que la thématique parentalité est constitutive du projet global de ces centres sociaux.

Dans un des départements étudiés, le financeur Conseil Général a ainsi fait le choix de ne pas octroyer de petites enveloppes REAAP aux centres sociaux qui bénéficiaient déjà d'une subvention globale de leur part et de l'enveloppe REAAP DDASS, mais de prioriser des structures telles que les Maisons des parents, des structures travaillant spécifiquement sur le public adolescent, les associations à vocation départementale, les associations créées par les parents.

› Les actions à destination de segments de publics très particuliers

Ainsi, les financeurs membres d'un comité de pilotage rencontré se questionnent sur l'éligibilité ou non d'actions touchant des segments de publics particuliers et relativement peu nombreux en valeurs absolues. Un des fondamentaux REAAP est bien sa vocation généraliste « pour tous les parents ». Qu'en est-il par exemple d'une association de parents travaillant autour du deuil d'un enfant ? D'une action touchant les parents d'enfants en situation de handicap ? Une communauté étrangère spécifique ?

Un institutionnel rencontré : « Il y a des cas qui nous ont tous interrogés... citons par exemple le cas d'une association développant un projet d'écoute de parents endeuillés. On a trouvé que ce projet de périnatalité était trop restrictif sur un public, une problématique, pas assez ouvert sur les parents rencontrant différents types de problématique donc on a refusé le projet et on est allé les voir pour leur expliquer notre décision et le positionnement REAAP. Si les membres de cette association acceptent d'ouvrir leurs actions à d'autres difficultés importantes que les parents peuvent être amenés à rencontrer, ils pourront à terme rentrer dans le cadre du REAAP mais aujourd'hui l'action est encore trop restrictive. Un autre exemple, sur le handicap, la problématique d'enfants autistes...est-il pertinent de monter des groupes de parents « spécifiques » sur ce type de problématiques ? Est-ce qu'on ne participe pas de la stigmatisation des parents ? Est-ce au REAAP de financer des groupes spécifiques aux parents d'enfants autistes ? » Concernant le public

immigré, c'est un peu la même chose. Dans ce cas, l'association nous a prouvé qu'il était important d'être à l'écoute d'autres manières de faire, d'autres pratiques en termes de parentalité et les manières de faire sont axées vers l'ouverture et non la fermeture donc cela a été accepté. Nous avons décidé qu'il était intéressant de soutenir des actions qui permettent de travailler sur des pratiques éducatives venues d'ailleurs et nous n'avons pas regretté notre choix ».

- Les membres des COPIL rencontrés sont également très vigilants quant à ce qu'ils nomment « les dérives sectaires » comme nous l'explique cet acteur institutionnel :

« Il faut être vigilant, c'est également notre rôle... il s'agissait d'un projet autour de la naissance, une vision de la naissance voulue, une naissance sereine...une meilleure naissance, sur la bio-nutrition. Notre rôle entre partenaires dans le COPIL REAAP est de vérifier que l'action est suffisamment ouverte...là on avait un gros doute car cette quinzaine de parents allaient assez loin... ils avaient tendance à avoir la conception « nous on fait bien », « les autres font mal »... on avait des doutes et quand ils nous ont parlé de leur projet de monter une école différente...là, on a dit « non, le rôle du REAAP n'est pas de soutenir la création d'une école ! et nous nous sommes tenus à ce choix. ».

3. Une minorité d'actions a priori « hors champ »

- Suite à certaines interviews de porteurs de projet et de parents ou grands-parents, nous avons pu identifier certaines actions qui ne rentraient, a priori, pas dans le cadre REAAP.

Certaines actions sont davantage orientées vers la création ou le maintien de lien social dans des zones rurales ou des zones urbaines regroupant de nombreuses familles vivant des situations socio-économiques difficiles. Il peut s'agir d'actions linguistiques regroupant des parents maîtrisant mal la langue française ou encore le regroupement de grands-parents qui échangent sur leur vie en abordant parfois la thématique de la grand-parentalité mais le plus souvent bien d'autres thèmes « Qu'est ce que vieillir en 2009 ? », « Quels liens de solidarité aujourd'hui ? ».

Des actions REAAP qui contribuent au développement du lien social...

Un groupe de grands-parents... *« l'isolement c'est un gros problème aujourd'hui dans nos campagnes, surtout pour les personnes âgées et encore plus pour les femmes...ça fait du bien de venir au groupe de parole, de se retrouver pour échanger sur nos vies, nos difficultés et surtout nous rencontrer » ; « mon fils est très indépendant, c'est pas évident de discuter avec lui, j'avais du mal à l'accepter, grâce au groupe et aux échanges j'ai appris à arrêter de me butter sur lui, j'ai appris à écouter en général » ; « ben moi je ne vois mes petits-enfants que deux fois par an. Ca fait 20 ans que je suis seule et je peux vous dire que cela me pèse...j'ai vraiment le sentiment d'être abandonnée...le pire c'est les week-end c'est affreux...donc ça me fait du bien de venir ici... ».*

Un groupe de femmes... *« on a beau dire que dans les grands ensembles tout le monde se connaît, c'est pas vrai ! Moi, je peux vous dire que cela faisait des années que j'habitais ici et je ne connaissais presque personne. Maintenant c'est différent, grâce au groupe de femmes où l'on aborde plein de thèmes chaque semaine, parfois on vient même tous les jours si on peut on a une vraie amitié entre nous. Maintenant, on se donne même RDV pour aller faire les courses. On s'entraide, ça a vraiment changé beaucoup de choses dans ma vie. J'étais très timide, je n'osais pas beaucoup parler en plus je ne parle pas bien français mais maintenant ça va mieux. Des fois je parle, j'ose parler de ce qui se passe à la maison, j'ai fait de grands progrès...on peut parler en toute confiance de beaucoup de choses...et plusieurs personnes m'ont dit que j'avais changé, mes parents, mes enfants et quelques autres personnes aussi et je l'ai bien senti moi même... »*

- La présence de ces actions dans le cadre du REAAP peut s'expliquer de différentes manières.

Parfois, les porteurs de projet déclarent qu'elles sont financées au titre du REAAP mais il s'agit d'une d'erreur liée à la complexité des montages financiers.

Il peut également arriver que des actions bien centrées « cœur de cible REAAP » à l'origine finissent, au cours du temps, par dériver vers autre chose : lien social... C'est alors la question du pilotage et de l'animation qui est posée.

Dans certains cas, les actions peuvent être financées au titre du REAAP mais sur d'autres lignes compte tenu notamment de réduction budgétaire.

IV - LA « PLUS-VALUE » DES REAAP

1. Pour les acteurs institutionnels, un espace partenarial mobilisateur

› Un REAAP qui est « plus qu'une ligne de financement »

Nous l'avons signalé d'emblée dans ce rapport. De nombreux acteurs institutionnels (parmi ceux que nous avons rencontrés) adhèrent fortement au dispositif et à sa philosophie. Cette adhésion repose également sur plusieurs fonctions que revêt le REAAP.

- **Une fonction « culturelle »** : le REAAP participe à l'évolution des représentations et des pratiques professionnelles sur le champ de la parentalité. En ce sens il constitue un espace de respiration. Les REAAP peuvent au moins sur un plan théorique laisser place à l'innovation. Le dispositif est suffisamment ouvert pour répondre à la diversité des besoins et des initiatives. Le cadre fourni par la Charte permet à la fois d'indiquer le « sens des actions attendues » mais laisse les acteurs locaux en charge de la définition des thèmes et des modalités des actions.
- **Une fonction de « légitimation »** : le REAAP reconnaît, valorise des initiatives, notamment celles venant des parents eux-mêmes. Le symbole est fort même s'il ne s'agit souvent que d'un symbole. La dimension participative du dispositif, la parole donnée aux parents et aux acteurs associatifs sont des éléments gratifiants. De plus le REAAP fait exister un nouveau champ de politiques publiques. Il ne le crée pas à proprement parler mais il désigne avec une appellation, une philosophie un champ qui mérite d'exister même s'il n'obéit pas à une définition précise : la parentalité. Il s'agit bien entendu d'une thématique transverse à de nombreuses politiques et institutions. Il s'agit également d'une clé d'entrée. Elle part d'un public mais également d'un ensemble d'activités qui exercent une fonction clé dans le processus d'insertion sociale et d'intégration citoyenne.

« Avant le REAAP, les structures elles savaient tout...maintenant les choses changent...les professionnels écoutent plus ce que les parents ont à dire...ce qu'elles ressentent...il y a encore des efforts à faire mais les choses évoluent petit à petit...A la question de est-ce dû au REAAP ou cela participe t-il d'un changement de contexte plus large ? Nous n'avons pas la réponse...Les professionnels PMI travaillent de plus en plus sur les capacités parentales, les réflexions menées dans le cadre du REAAP nous ont permis de développer la sensibilisation des équipes de travailleurs sociaux CG... » (un Conseil général)

Le REAAP permet également de crédibiliser un champ d'intervention et facilite dans certains cas le financement d'actions qui par le passé trouvaient difficilement des financements.

« La politique du CG sur le soutien à la parentalité est non obligatoire, c'est une politique volontariste. Avant le REAAP, on finançait des structures qui développaient des actions de soutien à la parentalité, mais c'était particulier... à la commission permanente, il arrivait que les élus disent « non, on ne finance pas ! », on avait peu d'arguments pour étayer la demande. Depuis le REAAP, on avance les objectifs REAAP et les élus comprennent mieux, écoutent plus... » (un Conseil général)

- **Une fonction « réseau »** : Cette fonction de « réseau est essentielle ». Elle fait écho à une méthode de travail, d'échanges. Il s'agit bien de promouvoir une coopération volontaire sur une base non hiérarchique. Le réseau permet ainsi de mobiliser des acteurs de nature différente (institutions/associations). Il permet de démultiplier les initiatives et théoriquement de capitaliser des expérimentations.

› Les REAAP facilitent le contact avec d'autres partenaires et facilitent l'échange de pratiques

« Ici, dans notre département, on a eu un réel plaisir à travailler ensemble, cela tient sûrement de différents facteurs. D'abord la thématique, il est vrai qu'on est presque tous parents...Mais aussi la manière de traiter de la parentalité...on est tous plus ou moins issus de ce champ et le REAAP a pu apporter un nouveau souffle, un nouveau regard et une nouvelle manière de faire. Ici, les membres du COPIL sont tous très investis individuellement, bien sur on participe aux différents comités (comité de pilotage, comité des financeurs, comités techniques) mais cela va bien au-delà. C'est vraiment une implication différente que sur d'autres dispositifs...Par exemple, chaque membre du COPIL écrit plusieurs fois sur quelques années un petit article dans la lettre du REAAP...Un autre exemple, lorsque l'on a souhaité effectuer un diagnostic territorial sur un état des lieux des actions existantes dans le champ de la parentalité au niveau départemental, chacun des membres du COPIL était en charge de faire descendre et remonter l'information, distribution des grilles et des fiches à compléter pour chacune des actions et chacun d'entre nous a mené au bout ce travail, cette entreprise commune, aussi bien le CG, que la CAF... »

› Le REAAP permet de décloisonner les différentes institutions intervenant sur le champ de la parentalité

« Le REAAP a permis de prendre des habitudes de travailler avec des partenaires qu'on ne sollicitait pas assez ou qui étaient un peu frileux » (un représentant de l'Education Nationale sur un de nos sites).

Dans un département par exemple, la responsable des assistantes sociales qui assistait au comité de pilotage sera accompagnée dans l'avenir par l'Inspectrice.

« Même si la majorité des partenaires travaillaient déjà sur le soutien à la parentalité, chacun a ses champs de compétences et ses manières de faire...Le REAAP a permis de mieux s'articuler entre partenaires... si il y n'y a pas de service social dans les écoles primaire en B..., il faut s'organiser, nommer des référents sociaux CG qui participent aux équipes pédagogiques, développer le partenariat entre CG et éducation nationale et le REAAP a permis de soulever ce genre de réflexion et cela se concrétise par des actes comme la sensibilisation des travailleurs sociaux dans les maisons départementales de la solidarité. Le REAAP a permis de sortir d'une culture interinstitutionnelle plutôt concurrentielle...»

Dans d'autres cas des coopérations s'instituent sur le thème des lieux d'accueil parents enfants :

« On a mis en place un travail entre les LAEP PMI CG et les LAEP CAF. On croyait tous qu'on travaillait de façons très différentes dans ces lieux, mais en fait ce n'est pas vrai, le travail est très proche. Le REAAP nous a permis de comprendre cela et de travailler dessus... » (une CAF)

› Les REAAP ont permis de rapprocher le monde des professionnels de la petite enfance et le monde des initiatives associatives

Le REAAP peut ainsi favoriser l'évolution de la culture des professionnels par rapport à la plus value des initiatives associatives :

« Avec le REAAP, on n'est moins, par rapport à d'autres dispositifs, dans des associations qui se font toutes petites et qu'emandent des financements. On n'est plus dans des institutionnels qui demandent à des associations de bien vouloir monter des actions de soutien à la parentalité. Cela restaure plus une relation d'égal à égal, il y a une plus grande reconnaissance du travail fait par les professionnels, cela a permis de faire mieux se connaître ces deux mondes entre eux » (un institutionnel)

« Le REAAP nous a rapproché du monde associatif, on travaillait déjà avec des associations mais avec le REAAP on est allé plus loin. On a découvert des manières de faire différentes dans le champ de la parentalité... et les professionnels PMI que nous sommes avons réfléchi...on s'est questionné...Par exemple le fait d'avoir travaillé avec une association menant des actions avec des femmes, des

mamans issues de l'immigration a été très formateur pour nous. Dans d'autres cultures, on fait autrement et il faut chercher à comprendre, à écouter, à observer et s'enrichir au lieu de juger...ce travail se fait petit à petit chez les personnes, dans les équipes...c'est très bénéfique » (un acteur institutionnel CG ancien médecin PMI)

2. Une plus-value du REAAP nuancée par les porteurs d'action

Cette plus-value est étroitement liée à la connaissance du REAAP par les structures et aux modalités de fonctionnement du réseau.

› Un réseau plus ou moins « lisible » et « visible » selon les modalités de développement du REAAP au plan départemental et local

- Dans certains cas, la philosophie du REAAP est connue. Elle est porteuse et constitue un point de référence

Les porteurs d'actions comme les acteurs institutionnels peuvent dans certains cas porter fortement le REAAP et sa philosophie. C'est notamment le cas des porteurs d'actions situés dans des réseaux dynamiques et fortement animés.

« Le REAPP incite à accompagner les parents et non de faire le travail à leur place » (une association)

« Le REAAP, c'est clair et nos actions correspondent bien avec ce qui est demandé, et en même temps on essaye de rester indépendant, c'est-à-dire de faire ce dont on a envie. C'est moins le cas dans le domaine de l'accompagnement scolaire où là on ne fait pas ce que l'on veut » (une association)

- Dans d'autres cas, la connaissance du réseau et de la Charte peut être relativement faible
Cela peut paraître paradoxal mais certains porteurs d'actions peuvent « méconnaître » l'origine du financement et la spécificité du REAAP. Cela ne signifie pas qu'ils n'adhèrent pas au fond aux préceptes du REAAP mais parfois ils mélangent les lignes de financements. Il arrive également que les particularités des REAAP soient méconnues, notamment la Charte.

› L'effet « réseau » est plus ou moins prégnant selon le concept de réseau développé.

- Le REAAP peut ainsi apparaître comme une simple ligne budgétaire

« Ici dans notre structure généraliste on fait du REAAP bien avant REAAP ! On n'a pas attendu le REAAP pour travailler sur la valorisation des compétences parentales et permettre aux parents de prendre leur place dans l'éducation de leur enfant. Notre posture d'animation de groupes de paroles qui est en retrait par rapport aux échanges entre personnes fait partie intégrante de notre projet ! Pour nous, le REAAP c'est surtout une ligne budgétaire en plus, ça ne nous apporte pas énormément de choses en plus ! » (un porteur de projet)

- Le REAAP peut à l'inverse constituer une opportunité pour découvrir et travailler différemment avec les partenaires intervenant sur le champ de la parentalité

- Le REAAP peut constituer une plate-forme d'information sur l'offre existante

« Le réseau REAAP ? c'est pour moi une plate-forme sur laquelle l'information circule à propos des actions parentalité menées dans le département. Cela me permet d'avoir des idées sur ce que je peux faire et de savoir ce que font les autres associations. Ce qui me permet le cas échéant de contacter cette association... » (Un porteur de projet associatif)

- Il peut faciliter le travail avec d'autres partenaires

« Le REAAP m'a permis d'accéder de nouveaux institutions(?) tels que le Centre Médical pédo-psychologique » (un centre social).

- Le REAAP peut faciliter la reconnaissance des associations comme acteur majeur intervenant sur le champ de la parentalité

Il a permis à notre centre social de nous situer à un niveau départemental et donc de sortir de l'isolement dû à la routine des partenariats locaux. (un centre social)

Le réseau REAAP permet d'acquérir une reconnaissance de la part du milieu associatif. Il permet d'être identifié et reconnu comme structure faisant de la parentalité (une association)

- Il peut constituer une opportunité pour investir de nouveaux champs d'actions et institutions (par exemple pour l'Education Nationale)

Participer à la préparation de la journée des parents a été très intéressant, d'une grande richesse. Ce fut l'occasion de rencontrer des associations de parents, d'enrichir la façon de voir la famille et de rencontrer d'autres associations hors de notre territoire. C'est cela faire réseau, voir d'autres postures, affiner sa connaissance du public et que ce soit un moteur pour que des projets émergent. La subvention REAAP pour nous c'est un coup de pouce ponctuel mais les actions financées dans ce cadre permettent d'offrir un plus aux familles adhérentes, améliore leur façon d'être... » (une association)

- Dans quelques cas il permet de mutualiser des pratiques, des moyens

« Le réseau REAAP nous permet d'échanger entre membres associatifs sur certaines pratiques. Par exemple, une à deux fois par an les associations sur nord et du sud du département se retrouvent pour échanger sur les ateliers qu'ils ont mis en place, les ateliers qui fonctionnent et ceux qui fonctionnent moins bien » (une association)

3 Une forte appétence pour améliorer encore les REAAP

Les porteurs signalent plusieurs axes de progrès : faire vivre le réseau, davantage impliquer les porteurs sur le terrain. Les attentes à l'égard de l'animation, la capitalisation sont fortes.

« Il faudrait plus de réunions thématiques, une fois par mois, organiser ces rencontres, sur 200 associations, je pense que ça serait possible d'avoir un noyau de fidèles... Je regrette qu'après l'organisation [du grand évènement], il n'y ait plus rien eu, alors qu'il y avait une bonne dynamique à ce moment là. Il faudrait aussi améliorer le site Internet, qui n'est pas suffisamment lisible, dynamique... il n'est pas actualisé... c'est un peu pareil aussi pour la newsletter, il faudrait qu'elle soit un peu plus régulière/fréquente, et qu'elle prenne une forme différente, qu'on soit vraiment informé de ce qui se passe dans le réseau, qu'on connaisse mieux les différents membres, que cette newsletter soit un espace partagé de réflexion sur la question du soutien à la parentalité. Par exemple, certaines associations font venir des conférenciers très intéressants, mais on n'est pas au courant. La plupart des opérateurs se plaignent de ça ». (Un porteur de projet)

La question de la communication, de la lisibilité du dispositif revient souvent. Il est nécessaire de définir une identité, de rapprocher les institutions et les acteurs de terrain.

« Je pense qu'il y a un manque de lisibilité globale du dispositif, peu de personnes savent vraiment qui pilote et anime le réseau. Il faudrait une identité un peu plus visible, un univers REAAP départemental plus proche du terrain, pour plus de visibilité, par exemple à travers une sorte de Blog ou une newsletter (sans que celle-ci soit aux couleurs [d'un des financeurs] comme c'est le cas avec le logo REAAP actuel), que les opérateurs puissent connaître le réseau et en parler en connaissance de cause. Ça serait également bien de faire un petit livret qui récapitule l'ensemble des associations. En fait, il faudrait faire vivre ce dispositif institutionnel à partir des opérateurs de terrains, il faut que ça circule (l'info). Certains opérateurs pourraient donner un point de vue, il faut pouvoir modéliser. On pourrait imaginer que ce soit des opérateurs qui soient dans le comité de rédaction. Par exemple les journées organisées [il y a quelques mois] c'est une tribune appropriée pour les acteurs de terrain Il faudrait garder la dynamique, que ce ne soit pas qu'un événement. Il faudrait par exemple que chaque mois, on présente une association avec ses missions, créer une dynamique de participation... c'est une idée, à soumettre au terrain, mais je pense qu'il faudrait expérimenter... » (Un porteur de projet)

« Ce réseau [ancienne animation] le problème c'est qu'on a l'impression qu'il y a le réseau d'un côté et de l'autre côté les institutions qui financent.[...] Il y avait la journée départementale où les institutions présentaient leurs orientations. Mais cela manquait d'échanges. Ils étaient dans leurs objectifs, ils avaient leurs circulaires ... Ce sont deux entités qu'il faudrait regrouper... dans les réunions parentalité, il n'y a pas beaucoup de parents qui venaient aux réunions. C'était le problème. On le soulevait souvent. Avant [ancienne animation] ils avaient un langage très professionnel, institutionnel, pas accessible. Les parents ne revenaient pas ... ils étaient toujours dans le discours professionnel. Les réunions, il y avait des intervenants extérieurs avec leur savoir et ils vidaient ça ... Les gens pouvaient ne pas comprendre et ça les mettait dans une position d'infériorité. L'objectif c'est d'essayer de s'adresser à tout le monde ».

3. Auprès des parents, un impact qualitatif avant tout

↳ Une appellation méconnue mais un attachement fort des parents à la philosophie du dispositif

En termes de notoriété et de lisibilité, le dispositif souffre auprès des parents d'un déficit d'image. En effet, si de nombreux parents voient dans les actions auxquelles ils participent une spécificité par rapport à d'autres structures qu'ils peuvent fréquenter en tant que parent, peu d'entre eux identifient clairement le REAAP. Certains l'identifient a posteriori, notamment en faisant le lien entre l'action et des événements auxquels ils ont participé (notamment des rencontres ou journées de la parentalité), ou en se rappelant qu'il s'agit d'un moyen de financement. On peut expliquer cela par le fait que les porteurs d'actions communiquent rarement auprès des parents sur le REAAP en tant que label. Mais ce manque de notoriété du dispositif ne signifie pas que les personnes ne sont pas attachées aux fondamentaux et à la philosophie du dispositif, lesquels transparaissent dans les actions.

Ce que les participants apprécient dans le déroulement des actions :

Un espace de confiance, de respect : *« Les échanges dans le groupe, c'est la possibilité d'aider d'autres parents, d'apporter ce qu'on a vécu, on peut en parler, y'a de l'entraide, même si on a pas toutes les mêmes opinions, il faut savoir gérer... mais y'a pas de préjugés. Avec le groupe, ça aide, et pas uniquement par la parole, aussi de sentir l'écoute des autres, ça donne du tonus pour en parler »* (Dominique, mariée, 3 enfants âgés de 12 à 24 ans, sans activité professionnelle, impliquée dans le bureau de l'association, territoire urbain) – *« L'animatrice donne beaucoup ici, elle nous donne de la valeur, avec elle, on sent pas de différences. Les mamans sont respectées, même si elles ne parlent pas très bien le français, ça donne le courage de parler »* (Khadra, 49 ans, d'origine algérienne, élève seule ses 4 enfants âgés de 8 à 20 ans, territoire urbain) – *« On peut s'exprimer, y'a pas de honte ou de tabous, on sait qu'on ne sera pas jugés, donc on peut dire les choses... »* (Michel, 46 ans, menuisier ébéniste, vit maritalement, 4 enfants de 7 à 21 ans).

Une relation différente avec les professionnels, un cadre plus propice à l'écoute et l'échange : *« Le contact est différent avec les professionnels, c'est eux qui viennent, c'est pas toi qui va frapper chez eux, c'est pas un RDV, ce sont des échanges entre eux et nous, en dehors du cadre de leur travail, de leur consultation. Ici on se sent chez nous, ce n'est pas moi qui vais vers eux... Quand les professionnels viennent ils ont un regard plus ouvert, une vision plus large »* (Rima, d'origine syrienne, mariée, maman de 3 enfants de 7 et 4 ans (des jumeaux), territoire urbain). – *« Quand on est avec le professionnel, tout passe mieux, à la fois parce que c'est un professionnel qui vient de l'extérieur et qu'il a un bon contact »* (Hélène, maman au foyer, mariée, 3 enfants, bourg rural) – *« J'ai un peu peur des assistantes sociales, avec tout ce qui ce passe... j'y vais pas trop, j'ai peur qu'ils m'enlèvent mes enfants... Dans le groupe, même si la personne vient de la PMI, ça reste ici, y'a un secret professionnel. »* (Zohra, 33 ans, 2 filles de 5 ans et 2ans ½, territoire urbain).

Leur association et leur implication : *« On fait un bilan, une fois par mois, sur ce qu'on veut mettre en place, sur ce qui est fait... nos suggestions sont toujours prises en compte, par exemple, on discutait des séances de préparation à l'accouchement qui sont proposées. C'est tout ce qui est pratique, la respiration etc. Mais on n'y parle pas de tout ce qui se passe durant cette période, et après l'accouchement. On a proposé de traiter de ce thème là, ça fera l'objet d'une conférence débat... »* (Daniel, 27 ans, dessinateur projeteur en congé parental, marié et parent d'un petit de 8 mois) – *« Dans le groupe, au moins, c'est très important, on part des questions des mamans, parce que le groupe il est fait par les mamans. Souvent, on retient 5 questions pour une séance. Ensuite, le groupe est ouvert, on peut parler de ce qu'on veut, chacun est libre de poser ses questions, et puis il y a un respect entre les participants, c'est très important ; on écoute, on ne juge pas. Alors bien sûr, pour avoir cette liberté d'expression, y'a besoin d'avoir une bonne connaissance des gens. Et après, l'intérêt, c'est qu'on peut vraiment aller en profondeur »* (Belinda, 29 ans, agent commercial en congé parental, vit maritalement avec le père de ses 3 enfants âgés de 10 jours, 3 ans et 5 ans, territoire rural).

› Une offre variée qui répond aux attentes d'appui différentes des parents

La diversité des actions que l'on retrouve au sein des REAAP répond à la diversité des attentes et de l'appui que recherchent les parents qui participent à ces actions. La présence d'un professionnel peut être vue comme un « plus », voire considérée comme incontournable par certains parents, dans la mesure où celui-ci est plus « légitime » pour évoquer les questions de parentalité. Pour d'autres parents, plus axés sur l'échange entre pairs, c'est surtout les modalités de constitution du groupe qui vont importer à leurs yeux. Dans le premier cas, les parents sont plus à la recherche d'une vision d'expert, qui apporte une information jugée plus fiable, voire à la recherche d'appui et de solutions pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. Dans le second cas, les parents recherchent un cadre de confiance au sein duquel ils peuvent échanger sur leurs pratiques et développer une réflexion sur le parentalité qui peut conforter ou modifier leurs pratiques de parents. Il s'agit là de deux postures que l'on ne retrouve pas nécessairement de façon si cloisonnée. Toutefois, derrière ces différentes attentes, une motivation forte est très souvent évoquée, celle d'être un meilleur éducateur.

Des parents aux attentes hétérogènes en matière d'appui et de soutien

- La construction d'une réflexion propre sur l'éducation des enfants

Une prise de recul par rapport au schéma parental : *« Je me demandais si je devais m'y prendre de la même manière que mes parents ou pas ? Est-ce que je devais reproduire ce qu'ils avaient fait avec moi ou est-ce que je pouvais faire les choses différemment ? J'avais envie de réfléchir sur le modèle éducatif à développer, j'avais envie de changer les choses. Concrètement, c'était des questions du style « comment on parle aux enfants, comment on utilise des méthodes sans violence verbales, quelles sont les limites à poser et à se poser. »* (Sandra, 37 ans, institutrice en congé maternité, vit maritalement, 2 enfants de 6 ans et 2 ans ½, enceinte de son troisième enfant, territoire rural).

Pour apprendre avec le plus de retour d'expériences : *« En tant que parent, on se pose beaucoup de question. Avoir un enfant, c'est l'inconnu, on cherche à avoir l'expérience des autres parents, savoir comment comprendre notre bébé, si on est les seuls à rencontrer certaines difficultés. »* (Daniel, 27 ans, dessinateur projeteur en congé parental, marié et parent d'un petit de 8 mois) – *« On ne peut pas rester rigide, il faut évoluer, savoir se remettre en question en tant que parent »* (Rima, d'origine syrienne, mariée, maman de 3 enfants de 7 et 4 ans (des jumeaux), territoire urbain).

L'implication de soi avant tout : *« Moi, je cherchais pas des conférences, des trucs comme ça... ça ne m'intéressait pas, je préférais être dans un groupe de personnes, un groupe de confiance... C'est cela ce groupe, c'est l'idée de se mouiller, de dire des choses personnelles, de s'exposer, en sachant qu'on ne sera pas jugés. C'est ce dont j'avais envie, échanger en s'impliquant personnellement dans un groupe. Ça vise un changement en profondeur des gens »* (Sylvie, 45 ans, agricultrice, vit maritalement, 2 enfants de 7 et 10 ans, territoire rural).

- Un soutien pour assumer son autorité en tant que parent

Trouver les mots, s'imposer face à ses ados : *« Moi, j'ai besoin d'un appui pour trouver les mots, parce qu'à 13/14 ans, les enfants changent... on sait pas quoi faire, pas quoi dire quand les enfants grandissent »* (Khadra, 49 ans, d'origine algérienne, élève seule ses 4 enfants âgés de 8 à 20 ans, territoire urbain).

A la recherche de l'expertise : *« Avec les enfants, y'a des choses qu'on sait, d'autres qu'on ne sait pas... un professionnel, il ne va pas être vague, il sait de quoi il parle, il va pouvoir dire il faut faire comme ça... ça me fait peur ces situations, comme à la télé avec Super Nanny, les enfants ils sont turbulents, moi je cherche à tout pris à éviter cette situation »* (Zohra, 33 ans, 2 filles de 5 ans et 2 ans ½, territoire urbain).

Un soutien moral pour affirmer ses choix en matière d'éducation : *« Avec ma mère, ça ne se passait pas très bien, je suis en conflit avec elle, et ça a rejailli avec mon enfant... elle me fait des remarques sur tout ce qu'il faut faire, sous-entendu sur tout ce que je ne fais pas ou sur ce qui n'irait pas. C'est vraiment blessant, et puis on se pose des questions, faut réussir à s'imposer »* (Sabrina, 28 ans, vendeuse en boulangerie et assistante maternelle, mariée, 2 enfants de 4 et 6 ans, territoire rural).

- Une information, des idées nouvelles

Des conseils éducatifs : *« Je voulais avoir des conseils par rapport à l'éducation de mes enfants, rien en particulier, mais avoir des informations sur l'éducation »* (Ingrid, 33 ans, travaille à mi-temps dans une médiathèque, mariée, 1 fille de 2 ans, territoire rural).

Des idées nouvelles pour l'éveil des petits : « Je me posais des questions sur l'éducation. Avec mon mari, on était d'accord que c'était à moi de m'en occuper plutôt qu'une crèche ou une gardienne. Alors du coup, je me retrouvais à devoir l'éveiller... Là, je me suis demandée comment j'allais faire exactement, ce que je pouvais faire. J'avais besoin de choses précises, d'idées nouvelles. Sur Internet, ce que j'avais vu n'était pas très clair, et c'est pas très vivant. » (Céline, 36 ans, assistante de direction en congé parental, vit maritalement, une fille de 2 ans, territoire rural).

› Des apports multiples selon les parents

Les parents que nous avons rencontrés dans le cadre de cette étude expriment souvent un grand degré de satisfaction par rapport aux actions auxquelles ils sont amenés à prendre part. On remarque que ce constat est partagé par les personnes, que leur assiduité soit plus ou moins forte, qu'elles connaissent l'action de façon plus ou moins récente, qu'elles prennent une part active à la définition de l'action ou se considèrent comme de simples « participants ».

On constate auprès des parents que l'impact de leur point de vue revêt un aspect très qualitatif est difficilement mesurable à travers des indicateurs « objectifs », ce qui fait écho aux remarques des porteurs d'actions qui regrettent la faible prise en compte de cette dimension dans les rapports d'évaluation. De plus, on remarque également que les différents effets sont souvent mêlés, et peuvent facilement s'additionner.

Les effets constatés peuvent varier selon le degré d'implication des parents dans l'action, leurs attentes et le type d'appui qu'ils recherchent en tant que parent.

- **L'apprentissage** : certains parents peuvent rechercher un apport de connaissance, via des conférences, des conseils de professionnels, mais aussi l'échange de « trucs », de bons plans entre pairs... Cette recherche ne correspond pas nécessairement à une question que les parents se posent dans l'immédiat. En effet, certains parents souhaitent acquérir de l'information pour le futur, et même de jeunes parents peuvent ne pas hésiter à aller à des rencontres sur des thèmes liés à l'adolescence par exemple.

« Avec les autres membres du groupe, on s'échange des recettes de grand-mère qui peuvent être très efficaces contre les coliques, des petites choses bénignes..., des petits trucs concrets sur l'allaitement... » (Daniel, 27 ans, dessinateur projeteur en congé parental, marié et parent d'un petit de 8 mois).

« Ca reste très simple entre parents, parfois on se confie, on s'échange des tuyaux comme qui vous consultez, on se passe les coordonnées, on s'appuie » (Elise, en couple, 2 jumelles de 4 ans ½, vient de reprendre une activité professionnelle, territoire urbain).

« Parfois j'ai ma petite-fille, elle a un caractère infernal, c'est vraiment difficile à gérer. Alors on l'a évoqué et j'ai compris qu'il fallait être patiente, qu'il fallait peut-être pas lui demander trop de choses » (Odette, agricultrice à la retraite, 2 petits-enfants âgés de 12 et 9 ans, territoire rural).

« Mon fils s'opposait beaucoup, c'était pas facile de lui faire faire des choses qu'il avait décidé de ne pas faire. Avec le groupe, j'ai appris que l'enfant avait un espace à lui qu'il fallait respecter. Et puis j'ai appris comment m'y prendre pour éviter qu'un conflit éclate : plutôt que d'aller à la confrontation, il faut casser le cadre, faire autre chose, parler d'autre chose, ne pas se focaliser sur ce qui nous oppose, et c'est ensuite qu'on arrive à recadrer l'enfant, et lui faire passer ce qu'on a à lui dire » (Michel, 46 ans, menuisier ébéniste, vit maritalement, 4 enfants de 7 à 21 ans).

« Par rapport aux jeux vidéos, aujourd'hui ma fille est trop petite mais c'est pour plus tard, j'ai appris des choses. Comment mettre la limite ? C'est pas facile de savoir. Et bien on apprend à faire la différence entre la punition et les règles à poser. Ca permet de ne pas avoir l'impression de faire une injustice. Alors on apprend à écouter son enfant, et on apprend à lui parler. » (Ingrid, 33 ans, travaille à mi-temps dans une médiathèque, mariée, 1 fille de 2 ans, territoire rural).

- **La réassurance** : les différentes actions menées dans le cadre des REAAP contribuent à rassurer les parents, voire les conforter dans leurs pratiques éducatives. Ils se rendent

souvent compte qu'ils ne sont pas les seuls à se poser telle ou telle question, à rencontrer telle ou telle difficulté, et même s'ils ne trouvent pas de solution, ce simple constat peut leur paraître un apport très important. Au-delà de cette réassurance, on peut aussi observer que pour certains parents, la participation au groupe peut leur donner le courage de prendre des décisions ou de les assumer plus fortement. « On se dit que si d'autres y arrivent, on peut y arriver aussi... Et puis quand certains parents ont des problèmes bien pires que les nôtres, on se rend compte que nos problèmes sont dérisoires à côté, ça fait relativiser... » (Daniel, 27 ans, dessinateur projeteur en congé parental, marié et parent d'un petit de 8 mois)

« On se dit que si d'autres y arrivent, on peut y arriver aussi... Et puis quand certains parents ont des problèmes bien pires que les nôtres, on se rend compte que nos problèmes sont dérisoires à côté, ça fait relativiser... » (Daniel, 27 ans, dessinateur projeteur en congé parental, marié et parent d'un petit de 8 mois).

« Ma fille faisait des cauchemars la nuit, j'étais très inquiète, le professionnel a expliqué que c'était normal, les autres parents m'ont dit aussi que c'était pareil pour eux... dès lors ça m'a permis de prendre les choses tranquillement » (Rima, d'origine syrienne, mariée, maman de 3 enfants de 7 et 4 ans (des jumeaux), territoire urbain).

« Franchement, ça m'a donné du courage pour faire des choses que je n'aurais pas faites autrement. Par exemple, y'a deux ans, on a parlé dans une réunion des dangers des nouvelles technologies. J'ai fait le rapprochement avec les résultats scolaires de mon fils. Lorsque je suis sortie de la réunion, j'ai pris la décision de couper Internet à la maison. Mon fils n'était pas d'accord, mais j'ai tenu bon... et les résultats de mon fils se sont nettement améliorés, il avait des 19, des 20, les profs se demandaient ce qui c'était passé, moi j'étais fière. Ça m'a aussi donné le courage de soutenir ma fille, mon fils ne voulait pas qu'elle sorte avec un français, je continue à dire que c'est pas à lui de décider... » (Khadra, 49 ans, d'origine algérienne, élève seule ses 4 enfants âgés de 8 à 20 ans, territoire urbain).

« Par exemple, avant, quand j'allais chercher ma fille à la crèche, les puéricultrices me disaient : « votre fille, elle a du caractère, c'est difficile de lui dire quelque chose, elle fait ce qu'elle a envie ». Ça voulait dire que moi, la maman, je laissais tout passer à ma fille et qu'après elle était pas facile avec les autres, que c'était difficile de s'en occuper à cause de moi. Et ça, ça me gênait beaucoup, ça me mettait très mal à l'aise. Alors dans le groupe, on travaillait sur le regard des autres, et j'ai appris à relativiser ; j'ai compris aujourd'hui que lorsque la puéricultrice me disait ça, c'était pas pour me viser, c'était pour me dire que la journée avait été longue pour elle, qu'elle était fatiguée, parce que c'est pas facile de travailler avec des enfants toute la journée ; les enfants, c'est difficile ». (Ingrid, 33 ans, travaille à mi-temps dans une médiathèque, mariée, 1 fille de 2 ans, territoire rural).

« Aujourd'hui, j'ai plus de conviction dans ce que je fais, j'ai plus de facilité lorsque je veux me justifier... C'est grâce à la confiance acquise au fil des séances, à discuter, à voir que les autres pouvaient faire comme moi, que les problèmes étaient parfois les mêmes... Par exemple, j'ai allaité mon enfant jusqu'à deux ans. C'est un choix, que j'estime naturel, c'était mon envie, l'envie de continuer le lien maternel. Et bien ce n'est pas forcément facile à faire comprendre. Avec le groupe on prend de l'assurance ». (Sabrina, 28 ans, vendeuse en boulangerie et assistante maternelle, mariée, 2 enfants de 4 et 6 ans, territoire rural).

« Tous les échanges avec les mamans, ça m'a permis de me rassurer, de gagner en confiance en moi. Ça m'a permis de moins culpabiliser. Ça m'a rassuré de voir ma fille dans un groupe, ce n'est plus un problème. Ça m'a permis de mieux assumer le choix de garde que nous avons fait avec mon mari ». (Céline, 36 ans, assistante de direction en congé parental, vit maritalement, une fille de 2 ans, territoire rural).

« L'association m'a vraiment aidée sur le plan moral, avec les échanges sur le forum de discussion, les échanges avec la secrétaire de l'association, avec qui je pouvais discuter. Parfois elle me disait de passer, on rangeait le vestiaire de l'association, parce que quand on est maman au foyer, on nous renvoie l'image qu'on ne fait rien, là on se sent utile, et ça permet de souffler un peu, de ne pas rester enfermée chez soi, on se soutient moralement. Quand on sort, on a souvent tout un tas de réflexions, pas forcément les plus intelligentes... quand on en a marre, on se les échange sur le forum, et on en rigole, on se rend compte qu'on n'est pas les seuls à avoir ces difficultés » (Elise, en couple, 2 jumelles de 4 ans ½, vient de reprendre une activité professionnelle, territoire urbain).

- **L'amélioration du bien-être, la revalorisation de la personne** : la participation au groupe, les modalités de participation des parents et le cadre dans lequel s'opèrent les échanges permettent aux parents de reprendre confiance en eux-mêmes, de se sentir mieux. Certains parents sont très enclins à souligner le plaisir qu'ils trouvent à apporter leur expérience parfois des conseils, et à ne pas être uniquement dans une posture de consommateur.

« On se dit que si d'autres y arrivent, on peut y arriver aussi... Et puis quand certains parents ont des problèmes bien pires que les nôtres, on se rend compte que nos problèmes sont dérisoires à côté, ça fait relativiser... » (Daniel, 27 ans, dessinateur projeteur en congé parental, marié et parent d'un petit de 8 mois).

« J'avais l'idée, je voulais monter une crèche parentale, mais il fallait que quelqu'un me pousse. La responsable m'a soutenu, je ne savais pas par où commencer. Ils ont mis à ma disposition toute sorte de documents, documentations qui pouvaient m'aider. Elle m'a dit qu'on pouvait y arriver, c'est ça qui fait qu'on ne baisse pas les bras, qu'on reprend confiance, qu'on retrouve la détermination » (Rima, d'origine syrienne, mariée, maman de 3 enfants de 7 et 4 ans (des jumeaux), territoire urbain).

« Participer aux activités, ça m'apporte un bien-être, ça recharge les batteries pour repartir. Et puis on se sent valorisé, chaque maman dit ce qui se passe chez elle, on partage nos expériences. Avant de participer au groupe, je me sentais un enfant comme mes enfants, ça m'aide à trouver les mots, sans ça je serais perdue » (Khadra, 49 ans, d'origine algérienne, élève seule ses 4 enfants âgés de 8 à 20 ans, territoire urbain).

- **Le changement, l'évolution des représentations** : l'échange, la possibilité de rencontrer et discuter avec d'autres personnes, notamment les professionnels, les écoles... peut contribuer à changer les représentations.

« Être papa, c'est quand même une responsabilité, du changement aussi... Moi, ce groupe m'a effacé certaines craintes, j'ai pu voir comment les choses se passaient, entendre les difficultés et les manières de les résoudre. J'ai gagné en confiance en moi, confiance dans le fait d'être père. Et puis ça m'a permis de prendre conscience qu'être père était un rôle à part entière, un rôle qui a changé aussi... » (Alain, électricien, vit maritalement, projette d'avoir des enfants).

« On peut poser des questions très bêtes parfois, mais on se rend compte qu'on peut avoir des idées reçues » (Daniel, 27 ans, dessinateur projeteur en congé parental, marié et parent d'un petit de 8 mois).

- **Le changement, l'évolution des pratiques** : certains parents voient assez clairement un avant/après de leur participation aux différentes actions. S'ils ne peuvent pas toujours mesurer clairement le poids exact de l'action dans ce changement de pratiques, ils reconnaissent assez volontiers qu'elle y a très certainement contribué.

- **L'évolution des pratiques dans les relations avec les enfants :**

« Par rapport aux devoirs, mon fils ne voulait pas lire, ou peu, c'était compliqué, il voulait pas, ça l'ennuyait. C'était pas en lui disant de lire que ça changeait quelque chose, j'étais dans l'impasse. J'en ai parlé dans une séance, et j'ai appris à l'encourager autrement. Maintenant j'utilise la technique de la lecture partagée, on lit ensemble, chacun notre tour, et ça marche alors qu'avant il ne voulait pas. On fait aussi des jeux autour des mots, ça lui plaît et c'est une manière de travailler. » (Rémi, agriculteur, vit maritalement, 3 enfants de 2 à 7 ans).

« Je me posais des questions sur la manière de gérer les conflits entre les enfants. Aujourd'hui, j'ai appris à moins intervenir lorsqu'ils se chamaillent, j'ai appris à les laisser gérer eux-mêmes leurs différends. Et c'est vraiment mieux comme cela, parce que avant, lorsque j'intervenais, ça empirait » (Belinda, 29 ans, agent commercial en congé parental, vit maritalement avec le père de ses 3 enfants âgés de 10 jours, 3 ans et 5 ans, territoire rural).

Marianne estime que, par rapport à son problème de stress et de colère, son attitude a changé : « Je suis plus sereine, j'ai appris à avoir des discussions avec mes enfants. Et du coup, les enfants sont moins dans le conflit. Avant, on communiquait dans le conflit, ça a changé. [...] J'ai appris à m'exprimer, ça veut dire que maintenant, je sais dire « j'ai peur », plutôt que de crier « descends de là ». Les enfants ont appris à entendre les angoisses de leur mère, et c'est plus facile, c'est plus

reposant parce qu'ils comprennent. Avant, je leur disais pas « j'ai eu une journée difficile », je leur faisais comprendre en m'énervant dès qu'il faisait une petite bêtise ». (Marianne, 32 ans, aide vendeuse en congé parentale, célibataire, 3 enfants, territoire rural).

▪ **L'évolution des pratiques au sein du couple, ou avec l'entourage familial :**

« Ca nous a apporté aussi une solidité dans le couple, en cas de désaccord sur un point de l'éducation, on peut le soumettre au groupe, bénéficier d'un regard extérieur » (Daniel, 27 ans, dessinateur projeteur en congé parental, marié et parent d'un petit de 8 mois).

« Le groupe m'a appris à être plus tolérante... je suis plus tolérante à l'égard de mes parents, mais aussi auprès de mon mari. Je suis moins opposée à ce qu'ils disent, je suis plus détachée, et du coup, c'est plus facile avec eux maintenant ; il y a moins de conflit, il y a plus de sérénité entre eux et moi, et la communication est devenue plus facile ». (Belinda, 29 ans, agent commercial en congé parental, vit maritalement avec le père de ses 3 enfants âgés de 10 jours, 3 ans et 5 ans, territoire rural).

- **L'effet lien social :** la fonction parentale est à la fois un prétexte et une finalité. S'il ne s'agit pas dans la plupart des cas de l'objectif premier de l'action, c'est souvent un impact perçu par les personnes qui voient en ces groupes l'occasion de « rencontrer du monde », parfois d'autres milieux socioprofessionnels, et de rompre le quotidien.

« Quand je suis arrivée ici, je connaissais personne, je n'avais pas d'ami, or j'avais besoin d'échanger sur les questions que je me posais, par rapport à l'éducation, aussi sur l'allaitement. L'association m'a permis de rencontrer du monde tout en venant avec ses enfants, c'est le seul endroit où on peut faire cela. Moi, j'y viens deux par semaine prendre un café ou déjeuner, c'est un moment agréable socialement ». (Sandra, 37 ans, institutrice en congé maternité, vit maritalement, 2 enfants de 6 ans et 2 ans ½, enceinte de son troisième enfant, territoire rural).

Un papa qui participe à un groupe de parole explique : *« le projet est porteur de lien social, avec les rapprochements entre parents, les échanges qui s'y déroulent... des liens forts peuvent se développer mais cela suppose qu'il y ai au début des échanges plus conventionnels, parler de tout et de rien, ce qui permet d'apprendre à se connaître, de briser les barrières pour pouvoir s'ouvrir, discuter. On a envie d'abord de créer du lien pour toucher les parents, via des événements comme l'inauguration, la préparation du carnaval... les parents viennent mais on n'est pas encore dans la spontanéité quotidienne » (Antoine, profession libérale, membre d'une association de parent d'élève).*

Une mère de famille, qui participe à une action de temps partagé avec son enfant, voit un intérêt fort en matière de socialisation, tant pour elle que pour son enfant : *« le vendredi matin, c'est pour lui que je viens et c'est aussi pour sortir de la maison, sinon on serait tous les deux. Mes enfants regarderaient la TV toute la journée si je n'intervenais pas ... alors là ça permet de profiter, de s'aérer, ils peuvent jouer avec d'autres... J'aime venir ici parce que tout le monde est gentil c'est chaleureux, moi qui suis native de Savoie, je connais peu de monde, c'est souvent maison-école école-maison à part 2 mamans que je croise à la sortie de l'école, je ne connais personne, j'ai ma belle-famille mais sinon je ne connais pas grand monde ». (Estelle, pour le moment sans emploi mais envisage de reprendre une activité dans le secteur de l'accueil touristique, 3 enfants âgés de 2 à 7 ans, territoire urbain).*

V - ZOOM SUR LES POINTS INFORMATION FAMILLE

Dans le cadre de cette étude, nous avons pour mission de fournir des éléments d'état des lieux sur les Points Info Famille, en s'attachant à comprendre les modalités d'articulation du REAAP avec les PIF. Nous avons donc évoqué ce dispositif lors de nos entretiens avec les acteurs institutionnels. Nous avons également rencontré 7 porteurs de PIF, répartis sur tous les départements de l'étude sauf un qui n'a pas de PIF à ce jour.

Il s'agit ici de premiers éléments d'analyse qui, pour être confirmés, nécessiteraient un « terrain » plus important. Notamment auprès des familles, afin de mesurer le type de besoins dont elles font état aujourd'hui en matière d'information et d'orientation. Les PIF tels qu'ils existent actuellement montrent en effet qu'il est important de donner un nouvel élan au dispositif, d'en préciser les moyens et le positionnement.

1. Un « concept » bien accueilli en 2004

› Rappel sur la circulaire de 2004

Le « concept » de Point Info Famille a été créé en 2004 dans une circulaire de la DIF et de la DGAS. Devant le constat de la difficulté pour les familles d'accéder à l'information, la circulaire prévoit la mise en place des PIF, dans un souci d'améliorer l'accès des familles aux informations et aux services qui leur sont offerts.

- Il ne s'agit pas de créer ex nihilo de nouvelles structures, mais de « labelliser des structures déjà existantes ».
- Le cahier des charges auquel doivent répondre les Point Info Famille est ambitieux. Les PIF doivent pouvoir orienter les familles « de la naissance à la prise en charge des ascendants ». Ils doivent pouvoir renseigner les familles sur des sujets aussi variés que les modes d'accueil, le handicap, les activités périscolaires, les aides légales et sociales, ...
- Les services déconcentrés de l'Etat sont en charge du dispositif, mais il leur est conseillé de construire les PIF, « en concertation avec le comité de pilotage REAAP ».
- Un système de « co-marquage » avec la Documentation Française et la CDC doit permettre d'assurer l'information des publics via un site internet partagé et alimenté par l'ensemble des structures PIF sur le territoire français.
- Un financement est prévu pour aider les PIF au moment de leur labellisation, en priorité pour leur permettre de cotiser à la procédure de « co-marquage ».

› Des partenaires qui ont réfléchi ensemble pour s'approprier le concept

Dans la plupart des départements, les services de l'Etat se sont rapprochés de leurs partenaires, souvent dans le cadre des comités de pilotage REAAP, afin de déterminer les priorités départementales dans la labellisation des PIF : couverture territoriale, types de structures pour les porter, financement, articulation avec les services de « droit commun » des différentes institutions, ...

Pour plusieurs territoires, les PIF faisaient écho à des besoins constatés en matière d'information pour les familles, et ce notamment pour les territoires les moins pourvus en services publics (Conseil Général, CAF, ...) et en structures connaissant les sujets de parentalité.

L'exemple d'un Département où les PIF ont pour objectif de toucher les territoires ruraux moins dotés en structures intervenant sur le champ de la parentalité

Dans un premier temps, il a été décidé de ne pas envoyer l'appel à projet à tous les opérateurs mais d'expérimenter les Points Information Famille sur 3 sites.

La DDASS a adapté les financements selon les besoins des trois structures (essentiellement valorisation financement co-marquage + temps de formation, un peu d'aménagement)

- un espace famille CAF qui était déjà bien positionné sur ce champ : un financement pour l'accès au site internet
- une maison des services publics : ils ont financé un peu d'aménagement de locaux et du temps de formation
- un service territorialisé du Conseil Général : *« il y a eu des difficultés de personnel, il y a eu un passage de relais à un autre animateur, puis mise à disposition d'un travailleur social à mi-temps, puis on a basculé vers un contrat aidé...Ca a été trop compliqué et ils y ont mis fin »*

Une seconde campagne élargie a ensuite été mise en place. Il y a eu environ 27 candidats. Certains centres sociaux ont été retenus (ils sont essentiellement dans les territoires urbains CUCS). La volonté a été de mailler le territoire et de toucher les territoires ruraux moins dotés en structures et actions.

Aujourd'hui, on comptabilise 11 PIF en activité dont :

- 2 centres sociaux
- Une mairie
- Un service territorialisé « Solidarité et Insertion » du Conseil Général
- Un centre en cours de labellisation aujourd'hui porté par l'UDAF
- Plusieurs associations locales de proximité
- ... *« Pourquoi cela fonctionne à peu près dans ce département »* d'après la DDASS : Il s'agit d'un territoire rural où parfois il n'existe que très peu de choses. Un porteur de projet PIF a donc toute sa place.

Des structures qui percevaient une réelle plus-value à être « labellisées » PIF

Les départements n'ont pas manqué de structures candidates pour devenir PIF (et aujourd'hui des structures continuent de candidater dans les départements pour le devenir). Les structures rencontrées nous font part de plusieurs attentes par rapport à la « labellisation » :

▪ Répondre à un besoin des familles.

Plusieurs structures devenues PIF estiment que le besoin d'information des familles n'est pas aujourd'hui couvert avec le « droit commun » existant :

Une association qui tient une permanence PIF le mardi matin explique *« qu'il faudrait s'organiser et avoir une permanence sur tous les quartiers de la ville. La plus value c'est pour les familles de pouvoir repérer un endroit. Il n'existe pas aujourd'hui ce genre d'endroit. Le centre médico-social, les gens ne veulent pas y aller. Par exemple une femme qui veut devenir assistante maternelle, elle ne veut pas aller au centre médico-social, pour elle on s'y rend quand on a une facture de gaz. Au centre socio-culturel il n'y a pas de référent famille. Il n'y a pas de permanence pour les familles dans les centres sociaux ... »*

▪ Attirer de nouveaux publics que la structure ne touchait pas historiquement

Par exemple, un CIDFF qui est un Point Info Famille depuis 2004-2005 explique : *« Ce label est intéressant, il permet de toucher un autre public, qui nous questionne sur des choses très pratiques ».*

- **Etre reconnu** pour une activité d'information menée en direction des familles

Le label PIF offre une plus grande visibilité et un rayonnement auprès des institutionnels, des autres structures, et des parents.

- **Se constituer un réseau** autour du thème de la parentalité
- **Avoir de nouvelles sources et de meilleurs supports d'information** pour mieux orienter les familles. Les structures espèrent pouvoir offrir un service d'information de qualité aux familles via le net.

Le « label PIF » : une forme de reconnaissance institutionnelle des associations

L'association a été créée en 2002 à partir d'une réflexion locale, d'une volonté municipale ainsi que d'un besoin exprimé par les familles de mettre en place un lieu ressources pour les familles. La structure est implantée dans une ville moyenne d'un département à dominante rurale. Située dans un endroit de passage, l'association est fréquentée par un public aux profils socio-démographiques relativement hétérogènes, allant des bénéficiaires de minima sociaux à des personnes de catégories socio-professionnelles supérieures. A l'association sont employées une Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui travaille à temps plein et une secrétaire qui travaille à mi-temps.

L'association X a été labellisée PIF en 2007.

Pour la responsable de la structure, le label PIF a permis une reconnaissance institutionnelle des pratiques de l'association en tant que lieu d'accueil et d'information des familles. Pour elle le PIF représente « la prise en considération par les institutions de notre travail et des besoins des familles. »

Elle évalue aujourd'hui à 700 personnes par an qui viennent à l'association pour y trouver des informations. Ce sont surtout des femmes de classes moyennes qui se présentent au Point Information Famille. 30% des demandes environ sont liées à des séparations. Ensuite viennent les demandes liées au soutien scolaire et aux modes de garde disponibles pour les familles.

Devenir PIF pour « professionnaliser » l'accueil et l'information des parents

L'association C vient de faire une demande pour être labellisée PIF. C'est un centre social et culturel dans une petite bourgade (3000 habitants). L'association mène plusieurs activités : centre de loisirs pour les enfants, actions « éducatives » pour les enfants et les parents, « rencontres intergénérationnelles », épicerie solidaire.

Aujourd'hui les familles s'adressent régulièrement à l'association pour demander des informations. Mais la responsable de la structure explique manquer de ressources pour répondre aux parents. Elle a besoin d'avoir des sources d'information elle-même pour pouvoir les mettre en contact avec les professionnels qui sauront les aider (une assistante maternelle, un orthophoniste, une structure d'éducation spécialisée, ...).

Second enjeu perçu par l'association, le label PIF devrait lui permettre d'« attirer un nouveau public », autre que les publics « précarisés » que l'association touche aujourd'hui.

Enfin, l'association projette que le label PIF lui permettra d'entrer en contact avec de nouveaux professionnels qui sont de potentiels « intervenants extérieurs » pour les actions autour de la famille.

2. Mais de réelles difficultés à la mise en oeuvre

› Les PIF sont loin de mailler l'ensemble du territoire ...

Premier constat, d'un territoire à l'autre le nombre de PIF varie fortement. Certains départements n'ont pas de PIF. La plupart ont plusieurs PIF mais qui semblent rarement couvrir l'ensemble du territoire.

Année 2008	Dép. A	Dép. B	Dép. C	Dép. D	Dép. E
Nombre de PIF	2 ou 3	16 environ	11	0	?

› Dans les départements, la difficulté à trouver le bon positionnement pour les PIF

Certains départements disent s'être « vite désintéressés des PIF ». D'autres se sont attelés à la réflexion entre partenaires mais sans parvenir à trouver un terrain d'entente satisfaisant.

Les partenaires ont pu rencontrer des difficultés à positionner les PIF :

- Doivent-ils être un « guichet unique » ?
- Faut-il créer de nouvelles structures quand aucun organisme n'est à même sur un territoire d'être labellisé PIF en l'état actuel de ses compétences et de ses ressources ?
- Comment positionner les PIF par rapport aux espaces d'accompagnement des Conseils Généraux, aux services des CAF ? Doivent-ils porter eux-mêmes les PIF ?
- Quel type de structures peut porter des PIF ? Comment ne pas « marquer » les PIF ? Dans certains départements, la DDASS pensait demander aux associations de médiation familiale d'être PIF, puis se sont rendus compte que cela « étiquetait » le PIF : « pour familles « à problèmes » » ...

Les structures qui portent les PIF sont variées pour chaque département. Les PIF ont pu être confiées à des associations de proximité, à des centres sociaux, à des services territoriaux du Département, à des communes, ...

Les PIF dans un Département : l'histoire d'une volonté partenariale forte devenue imbroglio institutionnel

En 2004, la DDASS se saisit de la circulaire et lance un appel à projet « PIF » sans faire le lien avec ses partenaires institutionnels REAAP. Elle envoie l'appel à projet aux associations faisant de la médiation familiale. Pour instruire les dossiers, la DDASS fait appel au comité de pilotage REAAP.

1. L'intention

Les candidatures sont toutes rejetées par le copil, au motif d'une couverture territoriale plus qu'imparfaite (les associations candidates ne couvraient quasiment pas les zones rurales). Les associations étaient également jugées trop « marquées » aux yeux des publics (en termes d'image), et risqueraient de détourner une partie des familles de venir se renseigner dans les PIF. Les partenaires estimaient enfin que le cahier des charges des PIF étaient extrêmement ambitieux en termes de sujets qu'ils devaient pouvoir couvrir : « Cela ne pouvait être confié, comme ça, à une association ».

Les partenaires s'intéressent ensemble au concept de PIF, et souhaitent mailler l'ensemble du territoire de manière équitable. Pour ce faire ils décident de mettre en place des PIF inter-institutionnels :

« On a réorienté complètement le dispositif. On s'est dit qu'on ne ferait pas d'appel à projet. On ferait les PIF au niveau institutionnel. A partir de nos propres lieux de permanence (Conseil Général, MSA, CAF) dans tout le département. La CAF devait avoir une dizaine de lieux d'accueil, la MSA une quinzaine, le Conseil Général également au moins autant. Les points étaient ainsi bien disséminés sur tout le territoire et accueilleraient tout le monde. On voulait acter que le public n'était pas un public ciblé. Chacun accueillerait tous les publics. »

2. La réalisation ...

La CAF s'engage auprès de son CA qui prévoit une ligne de financement pour la création des Points Info Famille. Le Conseil Général explique qu'il n'adhère plus au PIF parce qu'ils le feraient déjà dans le cadre de leur droit commun. La MSA ne veut plus des PIF inter-institutionnels si le Conseil Général se retire. La CAF a l'impression que la décision d'abandonner les PIF est prise dans son dos. Une visite auprès d'un PIF qui « fonctionne bien » doit être organisée, mais est annulée faute d'en avoir identifié un ... L'idée de faire les PIF inter-institutionnels s'étioule peu à peu. La CAF décide de faire cavalier seul et de monter des Points Relais Familles dans ses 7 centres sociaux, sans ses partenaires donc ...

Des DDASS qui manquent de moyens pour piloter et animer le dispositif

Les PIF ne sont pas une priorité pour les DDASS aujourd'hui. Elles ont peu de moyens à y consacrer en termes de pilotage et d'animation. Cela entraîne une inertie certaine du dispositif, et un « label » qui manque de force :

- Pas ou peu d'impulsion pour mailler davantage le territoire, identifier des structures pouvant se mobiliser pour être PIF, ... Dans nos départements, il y a peu de nouveaux PIF créés ces dernières années.
- Pas de consolidation des bilans d'activité des PIF, pas de contrôle qualité sur le respect du cahier des charges, pas de suivi et d'accompagnement au fil de l'eau des structures. Plusieurs DDASS rencontrées ne savent pas combien il y a de PIF « actifs » sur leurs territoires, par où ils sont portés, où ils sont situés.
- Les PIF sont peu portés politiquement par les DDASS, qui ont peu de « vision » sur ce que sont les PIF, ou ce qu'ils devraient être. Ils ne les mettent pas à l'agenda de leurs discussions avec leurs partenaires. Dans les comités de pilotage REAAP, les PIF ne sont quasiment jamais évoqués.

Quelques extraits d'entretien

Une DDASS : « C'est un outil [les PIF]...c'est un partenaire comme les autres. Logiquement c'est pilotage DDASS mais cela fonctionne mal....c'est pas piloté en fait. Souvent ce sont des collectivités locales dans les centres sociaux....C'est pas nous qui pilotons...Pas très fréquenté. En fait le PIF c'est de

l'info/doc....comment peut-on articuler cela...il est là pour informer...C'est un point d'information générique très large c'est comme les PIJ..... Ici cela rame pas mal.... ».

Un Conseil Général : *« Au début il y en avait 2 ou 3. Après on n'en a plus entendu parler. Pour la Pléiade c'est bien car c'est un label qualité. Mais maintenant il n'y a plus de financement supplémentaire, alors qu'ils occupent une grande place dans la circulaire ».*

Une structure labellisée PIF : *« Ce n'est pas un dispositif top, on a manqué d'explication au début. On doit également faire une remontée d'information, rentrer des données sur un site informatique, mais souvent, ça bug, on doit tout recommencer... »*

⌋ **Des PIF souvent peu articulés avec les REAAP**

Les porteurs des PIF quand ils ne portent pas d'actions REAAP connaissent souvent mal le Réseau. Comme cette association qui ne fait pas partie du réseau REAAP, et qui n'en connaît pas la philosophie. Elle oriente souvent vers la CAF quand elle ne sait pas répondre à une question de la famille ; mais cela ne lui arrive quasiment jamais de conseiller à une famille de participer à une action REAAP ... *« On connaît peu les actions [REAAP]. Il faudrait développer une meilleure connaissance des REAAP, des actions portées sur le terrain. On pourrait peut-être y envoyer plus de monde, faire connaître aussi, et ça serait l'occasion pour nous de nous faire connaître un peu plus. »*

Il semble que les Points Info Famille ne sont pas vraiment des points d'orientation vers le REAAP.

⌋ **Les PIF ne reçoivent pas de formation et peu d'outils support** (pour pouvoir informer les familles et pour pouvoir communiquer auprès d'elles)

▪ **Les outils de communication font souvent défaut aux structures**

Les structures PIF sont parfois perdues par rapport au dispositif de co-marquage prévu par la circulaire. Les DDASS ne savent pas toujours bien répondre à leurs questions. *« On est référencé ... Mais je ne sais pas sur quel site ... Peut-être aussi par d'autres PIF qui ont de sites Internet ... Nous on n'en a pas »* (une structure PIF).

Certaines structures regrettent que le logo « PIF » ne soit pas suffisamment connu, par les parents, par les associations, pas même parfois par les partenaires intervenant sur le champ de la parentalité. Ci-dessous le témoignage d'un PIF :

« Qui connaît ? C'est un peu comme les PIJ mais encore moins connu. Ça serait bien qu'il y ait une campagne au niveau national... pour le moment, je ne me vois pas trop faire de la pub [inciter les personnes à aller sur le site pour avoir des infos] sur quelque chose qu'on ne connaît pas... Il faudrait d'abord communiquer au niveau national ou départemental, communiquer sur le site ».

Certaines structures ont pu néanmoins communiquer localement autour du PIF, en utilisant des relais locaux d'information pour se faire connaître auprès des parents sur le territoire.

Une Maison des Parents explique en ce sens que sa commune a fait « pas mal de publicité » sur leur structure et son activité de Point Info Famille. Des articles dans le journal de la commune sont souvent consacrés à la Maison des Parents et aux activités qu'elle développe, notamment son Point Info Famille. Dans les halls d'accueil du CCAS, une grande affiche format A2 est placardée, avec le logo PIF, et le numéro de la personne qui assure les permanences.

▪ **Le label « PIF » n'est pas toujours mis en avant dans les structures**

Plusieurs PIF rencontrés n'utilisent pas le logo du dispositif. Parfois il n'est même signalé nulle part dans le local que l'association est PIF. Le « PIF » est invisible aux yeux des parents. Il n'est pas utilisé par la structure comme outil de communication.

▪ Un manque de formation et d'information pour les structures PIF

Même si c'est une de leurs attentes en se faisant labellisées, les structures rencontrées regrettent ne pas avoir été formées dans le cadre des PIF. De même le site internet mis à disposition des PIF ne semble pas toujours être facile à utiliser, et les PIF d'un même département sont rarement mis en réseau par la DDASS ou ses partenaires.

Un PIF : *« En fait c'est la DDASS qui pilote les PIF, je n'ai jamais vraiment fait le lien avec le REAAP... Mais je pense qu'on pourrait améliorer avec une meilleure connaissance de l'environnement local pour l'orientation. Mais il faudrait plus de moyens. Etre PIF ça pèse. »*

Une Maison des Parents a demandé la labellisation PIF dès sa création en 2005. Selon la responsable de la structure, *« le dispositif n'est pas très transparent »*. Elle explique ne toujours pas savoir quel est le montant qui est demandé pour le renouvellement de la cotisation au site internet. Elle a posé la question à la DDASS, mais dit n'avoir obtenu aucune réponse : *« Je me suis faite un peu baladée entre différents services »*. D'autre part elle estime que l'outil informatique *« ne peut être suffisant »* : *« beaucoup de familles préfèrent les livres, les magazines »*.

› L'absence de financements décourage progressivement les structures

C'est souvent cité comme étant un des principaux freins au développement des PIF. La « labellisation » PIF, sans financement à la clé, ne permettrait ni l'amélioration de la qualité de leurs services, ni la création de nouvelles structures dans les territoires les plus « déshérités ».

Un CIDFF qui porte un Point Info Famille : *« Pour l'évaluation, les liens avec la DDASS, on se voit au réunion, et on envoie juste un bilan... mais si on devait refaire la demande, je ne suis pas sûre qu'on la referait... on a essayé de calculer combien de temps ça nous prenait entre les entretiens, les statistiques les bilans... On serait à 3h/semaine... Mais on n'a personne qui s'occupe du PIF, en fait c'est un peu tout le monde... C'est une activité supplémentaire mais on n'a pas nécessairement les financements qui vont avec. »*

Certains partenaires doutent également de l'opportunité de labelliser des structures PIF sans leur offrir aucune indemnisation, et en leur demandant de cotiser pour avoir accès au co-marquage : *« Les associations devraient payer pour être PIF ! ... Quand les gens entendent parler des PIF aujourd'hui, ils ont le sourire aux lèvres... Ca s'appelle un coup de communication politique point barre ! »*

› Un impact sur les familles difficile à mesurer

Par définition, les structures devenues PIF menaient déjà auparavant une activité d'information et d'orientation des familles (l'appellation PIF valorise une activité déjà existante). Ils peinent à valoriser ce que leur a apporté le label PIF en termes de volume de publics attirés dans leurs structures.

Les PIF semblent également encore trop récents pour voir si le label PIF leur permet d'attirer d'autres types de publics que ceux qu'ils avaient l'habitude de toucher.

3. Aujourd'hui, un dispositif tombé dans l'oubli ?

› La question des PIF est peu évoquée entre partenaires parentalité

Dans les comités de REAAP, soulignent plusieurs partenaires, « on en entend plus trop parler ».

L'exemple d'un Département où les institutions se désintéressent des PIF

Dans ce département le nombre de PIF en activité n'est pas connu par les agents de la DDASS. 16 PIF seraient labellisés mais plusieurs PIF ne souhaitent plus être labellisés PIF cette année. « *Combien de PIF en 2008/2009 ? Je ne sais pas... Je ne sais pas si je dois me baser sur les PIF qui m'ont renvoyé un bilan d'activité...* ».

Parmi les institutions partenaires rencontrées, aucun n'a été convaincu par le concept des PIF : « *chez nous, le moins que l'on puisse dire c'est que les PIF ça n'a pas mordu* ».

Ils citent plusieurs facteurs d'explication de ce désintéressement des acteurs institutionnels du département :

- « *Dans un département très urbain où le territoire est maillé d'associations, d'actions, les PIF auraient peut-être moins d'utilité qu'ailleurs* » (agent en DDASS)
- Peut-être la cotisation... « *Il n'est pas très clair si les structures doivent repayer une partie de la cotisation quand la convention arrive à terme. Je n'ai d'ailleurs jamais eu de réponse claire d'en haut à ce sujet ni par mail ni par téléphone, pas de réponse, cela reste flou même pour moi DDASS et je ne connais moi-même pas la réponse quand les opérateurs me questionnent, actuellement on est dans une situation presque illégale puisque beaucoup de structures ne sont plus sous convention aujourd'hui* » (agent en DDASS)
- Les partenaires ont eu du mal à s'approprier la circulaire : « *les PIF, c'est vraiment une usine à gaz, on s'est réuni pour lire la circulaire mais même à plusieurs on n'a pas tout compris* » (centre de ressources dépendant du Conseil Général). « *Honnêtement, les PIF dans ce Département on s'y est vite désintéressés* » (Conseil Général)
- Pour la DDASS, il ne s'agit pas d'une priorité. Le Cadre A de la DASS en charge des PIF, arrivée récemment, ne s'est pas encore penchée sur le dossier.
- Difficulté de faire un guichet unique d'information : « *ici une stagiaire de 3^{ème} cycle d'université a essayé de répertorier toutes les actions sur le champ du soutien à la parentalité, qu'il s'agisse de REAAP ou non et ça a été un travail énorme, on n'est pas complètement arrivé au bout, alors comment imaginer trouver une personne ou la former pour connaître tout ce qui se fait sur le territoire. Si vous nous trouvez une telle personne, on est preneur, mais c'est un peu utopique ! Et le site internet ne pourra jamais répertorier tout ce qu'il existe !* ». (Conseil Général)
- Le doute des institutions sur la plus-value pour une structure d'être labellisée PIF ... « *Franchement, quelles sont les plus values pour un organisme d'être labellisé PIF, même en cherchant c'est pas évident !* » (Conseil Général)

› Les organismes PIF continuent de l'être, mais regrettent l'absence de financement, d'animation, de suivi du dispositif

Les PIF se sentent souvent un peu délaissés, vivent leur propre vie, et n'ont pas de visibilité sur les politiques institutionnelles les concernant.

Ils peuvent « culpabiliser » de ne pas en faire plus (plages horaires des permanences, volume de publics, ...), se sentir frustrés, sans avoir les moyens d'améliorer la qualité et la quantité de leurs accueils.

«On est PIF depuis 2006. C'est dommage. A la base, il y a une subvention de démarrage, puis après on n'a plus rien eu. Nous de fait PIF on l'est. On a des personnes qui viennent pour avoir des informations et des conseils sur les modes de garde, ...On les accueille. Ca vivote. On a une permanence une fois par semaine. Mais ça rogne sur le reste. On a une collègue CESF qui vient le mardi matin. Mais c'est pris sur les autres budgets. On continue quand même à faire vivre le dispositif. Mais il faudrait s'organiser et avoir une permanence sur tous les quartiers de la ville. »



ASDO Etudes – 115 rue Lamarck – 75 018 Paris – Tél. : 01 53 06 87 90

Directeur de l'étude : Christian Laubressac (c-laubressac@asdo-etudes.fr)

Chargés d'étude : Loicka Forzy, Jessica Jannot, Véronique Micout